LA LIBERTÉ

Volume 82 n° 14 Saint-Boniface, du 1er au 7 juillet 1994 Tél.: 237-4823 Fax: 231-1998 60¢ + *taxes*

Constantin-Weyer à l'écran

Il est né en France, a vécu au Manitoba, est retourné dans son pays y écrire un roman dont l'action se déroule dans l'Ouest. 66 ans plus tard, la télé française veut tourner l'histoire d'*Un homme se penche sur son passé*, de Maurice Constantin-Weyer. **Page 9.**

Créer son emploi d'été

La Coop jeunesse de service, c'est une autre façon de trouver un emploi d'été, tout en apprenant les bases de la coopération. Les employeurs y trouvent aussi leur compte. **Page 13.**

Des loisirs dans la Rouge

La région de la Rouge vient de se doter d'un directeur de loisirs bilingue: Mike Sam se dit au service de la population. **Page 13.**



photo: Karine Beaudette

Elles sont arrivées!

Plusieurs centaines de personnes ont participé, le 26 juin, à la fête organisée pour marquer le 150e anniversaire de l'arrivée des Soeurs Grises à la Colonie de la Rivière-Rouge. Quatre soeurs en costumes d'époque, accompagnées de membres de la Brigade de la Rivière-Rouge, ont mis pied à terre et ont été accueillies par l'archevêque Antoine Hacault, sur le quai en face de la Cathédrale de Saint-Boniface.



Aimé Bisson dans les années 1930.

Citation de la semaine

«Il ne faut jamais faire confiance aux autres chauffeurs qui sont en avant de toi.»

L'ancien chauffeur d'autobus, Aimé Bisson, sur la recette qui lui a permis de parcourir 1,8 million de milles sans accident. **Page 15.**

Entente Canada-communauté de 10,6 millions $

Enfin, c'est signé!

Une trentaine de représentants des organismes franco-manitobains se sont réunis le 27 juin pour assister à la signature de l'Entente Canada-communauté, que la Société franco-manitobaine et les autres organismes tentent d'obtenir depuis maintenant six ans.

L'entente cadre prévoit une enveloppe budgétaire globale de 10,6 millions $ pour cinq ans, à compter du 1er avril 1994. Cette somme servira au fonctionnement de base des organismes ainsi qu'au financement de projets prioritaires identifiés par la communauté.

Les fonds disponibles seront gérés par un comité conjoint communauté-Patrimoine Canada (1), chargé d'attribuer les subventions. L'entente prévoit également que les organismes devront faire appel à d'autres ministères du gouvernement fédéral pour financer des projets, ainsi qu'à des ententes fédérales-provinciales.

L'entente prévoit un gel des subventions des organismes pour la première année: sur les 2,3 millions $ disponibles en 1994-1995, 1,4 million $ est prévu pour le fonctionnement de base des organismes, le reste devant être distribué parmi des projets.

La signature de l'Entente Canada-communauté ne signifie pas que les organismes concernés auront davantage d'argent de Patrimoine Canada. Elle vise plutôt à leur permettre de mieux planifier leurs budgets, et la somme prévue comprend les compressions budgétaires de 25 % sur six ans déjà annoncées par le gouvernement fédéral (2).

En signant l'entente Canada-communauté, les organismes, représentés par la SFM, s'engagent également à revoir leur fonctionnement et leur financement. «Il est prévu que les sommes de l'entente doivent davantage servir à financer des projets que des organismes, explique la directrice de la SFM, Cécile Berard. Nous devons donc revoir le fonctionnement et le financement des organismes pour voir où on peut faire des économies.»

Sylviane LANTHIER

(1) Ce comité sera formé de l'exécutif du Conseil provincial de concertation et de priorisation (CPCP), de la présidente de la SFM et du directeur régional de Patrimoine Canada.

(2) L'entente prévoit les budgets suivants:1994-1995: 2 290 300 $; 1995-1996: 2 179 040 $; 1996-1997: 2 167 850 $; 1997-1998: 2 067 850 $; 1998-1999: 1 967 850 $. Total: 10 672 890 $.

SOMMAIRE

ACTUEL

ÉCONOMIE

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ

Le MANITOBA de A à Z

L'école Précieux-Sang offre un cours de journalisme à distance dans cinq provinces

«Allô Newcastle, Sudbury, Régina, Victoria...»

Tous les mardis et jeudis à 15 h précises, de févier à juin, Deny Gravel est entré dans une salle de l'école Précieux-Sang et s'in-stalle devant un bizarre télé-phone rond à lignes multiples. Il a appuyé sur un bouton et les accents du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Saskat-chewan et de la Colombie-Britannique ont résonné comme par magie.

Ce semestre-ci, le professeur à l'école Précieux-Sang a en effet animé un cours de journalisme à distance réunissant 20 élèves du secondaire dans cinq provinces différentes. C'est une première au Canada.

Malgré les 5 000 km et les quatre fuseaux horaires qui les séparaient, ces journalistes en herbe ont réussi non seulement à travailler ensemble, mais également à produire au cours de l'année deux exemplaires d'un journal intitulé *D'un océan à l'autre.*

Un miracle rendu possible par une technologie sophistiquée (téléphones, ordinateurs et télécopieurs), et par la volonté du Consortium FL1 d'éducation à distance, qui regroupe six divisions scolaires manitobaines. Le financement est assuré par les ministères de l'Éducation des cinq provinces participantes.

Pour Nadine Bourrier, étudiante en 12e année à l'école Précieux-Sang et seule Manitobaine impliquée dans ce cours de cinq mois, l'expérience est unique. «Ce n'est pas un cours comme les autres. On écrit sur ce qui nous intéresse. C'est vraiment le fun aussi de lire sur des activités qui se passent ailleurs et d'échanger avec des jeunes d'autres provinces.»

Son professeur, Deny Gravel, approuve: «Très peu d'écoles ont leur propre journal. Surtout un journal qui permet de sortir du cadre de l'école, d'avoir une vision plus large, ouverte sur les autres communautés.»

Deny Gravel est presque un vieux briscard de l'enseignement du journalisme à distance. Depuis trois ans , il anime un cours qui rassemble une trentaine d'étudiants franco-manitobains des quatre coins de la province. Son rêve pour l'année prochaine serait d'étendre le cours interprovincial jusqu'au Québec. «Ce serait une expérience culturelle vraiment intéressante!»

Laurent GIMENEZ



Deny Gravel et son étudiante manitobaine, Nadine Bourrier. photo: Laurent Gimenez

LA LIBERTÉ Journal hebdomadaire publié le vendredi par Presse-Ouest Limitée





Directeur: Jean-François LACERTE
Rédacteur en chef: Jean-Pierre DUBÉ
Journalistes: Karine BEAUDETTE, Laurent GIMENEZ, Sylviane LANTHIER
Publicitaire: Jean-François LACERTE
Caricaturiste: Cayouche (Réal BÉRARD)
Collaborateur: BICOLO
Graphiste: Gilbert PAINCHAUD
Typographe: Véronique TOGNERI
Secrétaire-comptable: Danielle PARENT
Développement de photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9 h à 17 h du lundi au vendredi.
Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable.
Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.
Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.
L'heure de tombée pour les annonces est le lundi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.
Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

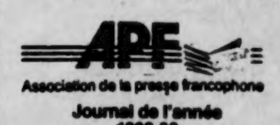
L'abonnement annuel:
Manitoba: 25 $ (+ TPS de 1,75 $ et taxe provinciale de 1,75 $)
Ailleurs au Canada: 30 $ (+ TPS de 2,10$)
États-Unis et outre-mer: 35 $

Les abonné.e.s manitobain.e.s qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ au moment du changement d'adresse.

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir **AU MOINS DIX JOURS** avant la date de déménagement.

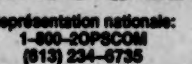
Le journal **LA LIBERTÉ** est imprimé sur les presses de Derksen Printers à Steinbach.

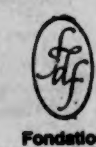
Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.



Association de la presse francophone
Journal de l'année 1992-93







Fondation Donatien Frémont

Francophonie du monde

La chasse au bison?

Saint-Boniface - Les Soeurs Grises du Manitoba ont reçu la plus haute distinction accordée par la province: l'Ordre de la chasse au bison. Le député de Saint-Norbert, Marcel Laurendeau, leur a remis le prix au nom du premier ministre Filmon lors d'une cérémonie spéciale au Collège universitaire de Saint-Boniface le 25 juin. «Les services qu'elles ont rendus à la communauté ont touché, d'une façon ou d'une autre, la majorité de la population de la province», a déclaré Gary Filmon.

«L'événement de l'année!»

Ottawa - Les grandes retrouvailles acadiennes n'ont même pas eu lieu que le président du Congrès mondial acadien pense déjà au prochain grand rassemble-ment qui sera tenu en l'an 2000...en Louisiane! «C'est l'événement francophone de l'année!» déclare André Boudreau, qui attend en août la participation de quelques 200 000 Acadiens des Maritimes, du Québec, de la Louisiane et d'ailleurs au pays. (APF)

Une seconde coalition

Ottawa - Les associations franco-ontariennes prennent mal la récente démarche de repositionnement du ministère du Patrimoine canadien et ont décidé de former une «coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne». Leur porte-parole, Ethel Côté, indique que la coalition «s'oppose au processus gouvernemental» et réclame que le Bureau du premier ministre mette aussi sur pied un groupe de travail qui rédigerait une politique gouverementale pour assurer le développement des communautés franco-ontariennes. (APF)

Réduction d'impôt de 40 % ?

Colombie-Britannique - Les Franco-Colombiens n'obtiennent des services en français auprès des institutions fédérales que six fois sur dix, selon une enquête menée par la Fédération francophone de la Colombie-Britannique. La Fédération estime que les francophones ne devraient payer que 60 % de leur impôt, puisqu'ils n'ont accès dans leur langue qu'à 60 % des services auxquels ils ont droit. (APF)

Attention les artistes!

Québec - Du 26 au 31 juillet, l'Estival Juniart donne l'occasion à la relève artistique du Québec et du Canada de monter sur les planches dans un cadre professionnel. S'adressant aux jeunes chanteurs, musiciens, danseurs et comédiens de 15 à 30 ans, l'Estival Juniart assume la sonorisation, l'éclairage et la promotion de tous les spectacles. Pour plus de renseignements, contacter avec Justin Boucher au (418) 627-9609.

ACTUEL

Un des effets de l'Entente Canada-communauté

Les organismes devront repenser leur fonctionnement

«En signant l'Entente Canada-communauté, la communauté signifie qu'elle accepte de se repositionner quant à son fonctionnement et à son financement à long terme», a indiqué la présidente de la Société franco-manitobaine lors de la signature de l'entente, le 27 juin.

En signant cette entente, la SFM et les organismes ne se sont pas mis à l'abri des compressions budgétaires annoncés par le gouvernement fédéral dans les subventions aux organismes.

«Je demeure convaincue que le 10,6 millions $ reste la somme maximale que nous pouvions aller chercher chez Patrimoine Canada», explique cependant la directrice de la SFM, Cécile Berard, visiblement satisfaite d'en être arrivée à un accord avec le gouvernement après six ans de pourparlers.

Mais les organismes auront du pain sur la planche au cours de la première année de l'entente puisqu'il leur faudra décider quel moyen adopter pour effectuer ce «repositionnement»: fusion d'organismes, partage de dépenses, etc.

«Nous avons consulté les organismes à deux ou trois reprises avant de signer, précise Cécile Berard. Les gens étaient prêts à faire cet exercice. Nous sommes mûrs pour revoir notre fonctionnement.»

Autre aspect nouveau de cette entente: il est prévu que les organismes feront appel à d'autres ministères du fédéral pour obtenir des fonds (autres que ceux prévus dans l'entente), et que Patrimoine Canada s'engage à aider les organismes dans ces démarches.

«Cela veut dire une normalisation du français au Manitoba, estime Cécile Berard, parce que les autres ministères devront aussi financer nos projets, et ne pourrons plus nous dire: vous êtes un organisme francophone? Allez voir Patrimoine Canada.»

La SFM ne dispose d'aucune garantie que les autres ministères seront plus ouverts dans l'avenir, mais a obtenu l'appui du ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, qui s'est déjà engagé à financer deux projets: Vision globale/action locale de l'Association des municipalités bilingues, et un projet d'animation au Fort Gilbraltar parrainé par le Festival du Voyageur.

«Nous comptons sur ce ministère pour baliser la route pour les autres», explique Pat Courcelles.

«Lloyd Axworthy est un ministre important, souligne Cécile Berard. Il contrôle 50 % des dépenses du gouvernement. Son appui faisait en sorte que ça valait la peine de signer l'entente.»

Sylviane LANTHIER



photo: Sylviane Lanthier

Le nouveau directeur général de la SFM, Daniel Boucher, signe l'Entente, entouré de la présidente Pat Courcelles, du député Ronald Duhamel et de l'ancienne directrice générale Cécile Berard.

SAINTE-AGATHE

On fête les Brémaud

La fête du centenaire de l'arrivée des Brémaud (qui s'écrit aussi Brémault) au Manitoba aura lieu les 1er, 2 et 3 juillet à Sainte-Agathe. Les organisateurs attendent au moins 300 personnes au cours des diverses activités de la fin de semaine.

Le 1er juillet, des tournois de balles et jeux familiaux dans l'après-midi seront suivis à 19 h par le lancement officiel du livre, La Grande aventure.

Le 2 juillet, un déjeuner aux crêpes (de 8 h à 11 h) sera suivi par le dévoilement à 14 h du monument construit sur la propriété familiale. À 15 h, une messe d'Action de grâces précédera la visite au cimetière et le souper à l'arène, à 17 h. En soirée, un spectacle réunira quelques-uns des talents familiaux: Nicole Brémault et sa famille, et le groupe LaRoche.

Le dimanche, la communauté est invitée à se joindre à la famille lors d'un déjeuner aux crêpes (de 11 h à 13 h) organisé par les Chevaliers de Colomb. Suivront une exposition de souvenirs, une visite à la maison paternelle et un pique-nique.

S. L.

À l'occasion du

50e

anniversaire de mariage de Madeleine et Arthur Laurin, leurs enfants invitent tous leurs parents et amis à une célébration eucharistique à 13 h 00 en l'église de Richer, le samedi 9 juillet.

Un thé-rencontre suivra de 14 h à 17 h dans la salle «Young at Heart Club», Richer (Manitoba).

♥♥♥

Votre présence sera votre cadeau.



Juliette et Douglas McNair

1944 - le 24 juin - 1994

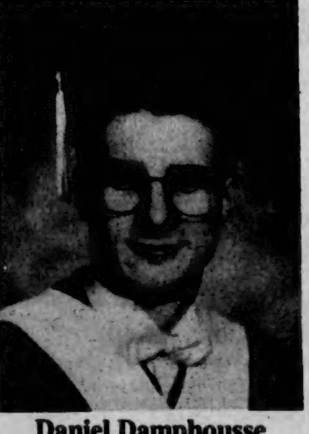
À l'occasion du

50e

anniversaire de mariage de leurs parents, les enfants invitent tous leurs parents et amis à un thé-rencontre le dimanche 10 juillet de 13 h 30 à 16 h à Appleton Estates, 17e étage, 133, Niakwa Road.

Félicitations, Mom et Dad. Amour et amitiés de votre famille.

♥♥♥



Daniel Damphousse

Félicitations, diplômé du CSJB de 1994! Tu as bien mérité ton prix et ta bourse!

Bon succès dans tes études en Administration des affaires!

Avec amour, Denis, Yvette et famille

Nous désirons remercier notre famille, parenté et nos amis qui ont tous contribué au succès de notre rencontre en l'honneur de notre 50e anniversaire de mariage le 19 juin dernier. Votre présence, vos souhaits, fleurs et cadeaux nous ont touchés énormément.

Un gros merci,

Cyrille et Agathe Barnabé

ÉDITORIAL

Sans chicane?

Le lundi 27 juin 1994, vers 16 h, les dignitaires réunis autour de la table où allait se signer l'Entente Canada-communauté ne tarissaient pas d'éloges pour cet événement. Tous n'avaient qu'une seule expression dans la bouche: quel moment historique!

Cette signature, qui a pris six ans de discussion, a vu défiler cinq secrétaires d'État, cinq président.e.s de la Société franco-manitobaine et une bonne demi-douzaine de comités de stratégie, de négociation, de concertation, etc. avant de devenir réalité.

De ce point de vue, il n'y a pas de doute que l'Entente est historique et que les hommes et femmes qui ont été impliqués depuis le début avaient le goût de célébrer.

L'Entente Canada-communauté en poche, les dirigeants de la communauté estiment que la maison se retrouve désormais sur une fondation plus solide. À première vue, cela semble le cas: 10,67 millions $ sur cinq ans, c'est un beau montant d'argent.

Mais cette somme globale sera répartie de façon régressive au fil des ans. Par exemple, la différence entre le montant alloué la première année et celle à la fin de l'entente se chiffre à 322 450 $ de moins, l'équivalent de 50 % du budget actuel de la SFM!

Qui «paiera la note»? Lundi, personne ne voulait répondre à cette question «casseuse de party». D'accord! Mais qu'on le veuille ou non, elle aussi fera bientôt l'histoire.

Jusqu'à maintenant, seul le ministère du Patrimoine canadien portait l'odieux des coupures à infliger. Désormais, c'est un comité mixte qui regroupera aussi des délégués des associations qui décideront des octrois à accorder.

Quels seront les critères de décision? Il sera important de bien les définir, car désormais, les décisions de vie ou de mort d'un organisme franco-manitobain pourraient faire l'objet de conflits d'intérêts parfois mesquins et disgracieux.

Quand les temps seront difficiles (à partir de 1995), parions que c'est la loi du plus fort qui aura préséance... Et dès lors les chicanes pourront débuter.

Jean-François LACERTE

Vous avez des événements à signaler? Composez le 237-4823



Lettres

Les commissaires de La Rouge devraient démissionner

M. le rédacteur,

Réponse aux commentaires faits par M. Perron au sujet des élèves de la Rouge qui devront aller à la Division de la Seine pour poursuivre leurs études en anglais en septembre 1994.

Comme d'habitude, M. Perron se sert des médias pour faire des commentaires qui sont partiellement vrais et à but purement politique. Premièrement, M. Perron a omis de souligner que les cinq personnes qui ont fait une présentation le 11 avril dernier représentaient les parents des élèves qui étaient impliqués par la décision de la Rouge d'envoyer ces élèves dans la Seine en 1994-1995 pour poursuivre leurs études en anglais.

Soulignons que ces mêmes parents ont rejeté à 100 % cette décision et qu'ils ont simplement demandé à la Rouge d'annuler ou de suspendre leur motion 80-94, puisqu'elle fut prise sans la consultation des parents impliqués, jusqu'à ce que les recommandations du ministère de l'Éducation soient mises en place en ce qui concerne la restructuration des frontières scolaires.

Rappelons que les élèves sont présentement enrôlés dans les divisions de Hanover et de Morris-Macdonald et qu'un changement temporaire peut avoir des conséquences néfastes sur certains d'entre eux selon les spécialistes en la matière.

Deuxièmement, le nombre d'étudiants que la Rouge aura à compter au mois de juillet sera environ 500 élèves plus ou moins avec la venue de la DSFM et non 1 200 comme M. Perron le mentionne.

M. Perron et certains membres du conseil d'administration de la Rouge jouent au suicide politique en se servant de nos jeunes comme marchandise pour négocier leur existence et aussi pour des fins purement personnelles. La façon dont ils conduisent les réunions publiques est une insulte à M. Robert (Robert's Rules) et aux électeurs.

Je crois qu'ils devraient faire la chose honorable et démissionner de leurs fonctions puisqu'il est évident qu'ils ne représentent pas la voix des électeurs qui demeurent, avec la venue de la DSFM, sous la juridiction de la Rouge.

Jean R. Champagne
Sainte-Agathe
Le 3 juin 1994

Une soirée inoubliable

M. le rédacteur,

Par une très belle soirée, le 31 mai, se déroulait en présence d'une foule d'environ 700 personnes, en la paroisse de Saint-Norbert, la bénédiction de la Chapelle Notre-Dame-du-Bon-Secours dédiée à la Sainte-Vierge pour son intercession lors des troubles historiques Riel-Ritchot.

Merci aux paroissiens pour leur dévouement et à l'école Noël-Ritchot de nous avoir fait revivre, en mime, toute l'histoire d'un peuple et ses revendications. Nous avons été épris par le magnifique chant, la narration et l'aspect respectueux de ce déroulement des événements de notre histoire.

Rehaussée par la présence de Mgr Antoine Hacault, du lieutenant-gouverneur Yvon Dumont et de nombreux dignitaires religieux et laïcs, ce fut une soirée inoubliable, touchante et pieuse de reconnaissances.

Votre curé, l'abbé Pierre Gagné, a lieu d'être fier, heureux. Et nous aussi. Bravo et merci.

Augustine Abraham
Saint-Boniface
Le 13 juin 1994

PROVINCE

Une compagnie militaire des années 1730 est née

La Compagnie du Sieur La Vérendrye verra le jour le 1er juillet au parc La Vérendrye. 11 bénévoles interprètent la vie des soldats qui ont accompagné l'explorateur La Vérendrye dans sa découverte de l'Ouest dans les années 1730.

«En fait, c'est une compagnie fictive, précise un des instigateurs du projet, Michel Loiselle. Des recherches à la Société historique de Saint-Boniface et à Parcs Canada ont confirmé la présence au Manitoba de soldats français et canadiens-français qui ont protégé la colonie, mais La Vérendrye n'a jamais dirigé de compagnie militaire.»

Dans le cadre de son lancement officiel, la Compagnie prépare des cérémonies: à 12 h 30, rassemblement devant la statue de La Vérendrye dans le parc du même nom; à 13 h 15, bénédiction d'une plaque commémorative et des couleurs de la Compagnie devant la Cathédrale; à 14 h 15, accueil et garde d'honneur au quai de la promenade Taché pour accompagner les dignitaires aux cérémonies d'ouverture de la Fête du Canada au Centre culturel franco-manitobain.

La Compagnie a l'intention de participer aux divers événements historiques au Canada et aux États-Unis. «Avec l'interprétation historique du patrimoine militaire, on veut ajouter un peu à la saveur culturelle et touristique de Saint-Boniface», signale Michel Loiselle.

K.B.

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Une nouvelle station d'eau

Notre-Dame-de-Lourdes aura une nouvelle source d'approvisionnement en eau d'ici 1997. Une entente d'association entre les trois paliers de gouvernement permettra de partager les coûts du projet, évalués à 750 000 $.

Le projet consistera à construire une installation de pompage et à creuser un puits à partir d'une source d'eau souterraine près de Rathwell, à 12 km au nord de Notre-Dame-de-Lourdes.

On construira aussi une station de pompage et un pipeline. Le système de traitement sera adapté à cette nouvelle source d'eau.

S. L.

Marcelle Marion et le Women's Party of Manitoba

Une autre vision des problèmes politiques

Moins d'un mois après l'annonce de la création d'un parti politique uniquement féminin au Manitoba, Marcelle Marion se déclare «très surprise de l'intérêt» suscité par cette idée.

«La réaction des hommes et des femmes, c'est que c'est impossible à faire, explique la résidante de Saint-Boniface. Mais d'un autre côté, ils nous disent qu'on a besoin d'essayer de nouvelles expériences.»

Outre le fait qu'elles sont des femmes, Marcelle Marion et la douzaine de cofondatrices du Women's Party of Manitoba ont au moins une chose en commun: elles se sont toutes engagées politiquement dans le passé, parfois même en tant que candidates à des élections.

C'est peut-être cette expérience qui les a convaincues que la création d'un parti féminin était la meilleure façon de faire avancer la cause des femmes dans les affaires publiques.

«On avait envisagé plusieurs options, précise l'ex-candidate du Parti national aux dernières élections fédérales: continuer à participer dans les vieux partis, s'engager dans les nouveaux, ou bien agir en dehors des partis.»

L'objectif du Women's Party (on nous dit qu'une apellation en français reste à trouver) est double: faire progresser les dossiers intéressant particulièrement les femmes (par exemple, la création d'un réseau de garderies); mais aussi faciliter leur élection en éliminant «la compétition avec les hommes qu'on retrouve dans les partis mixtes.»

«Il y a déjà 25 ans que la Commission royale sur le statut de la femme a rendu son étude. On n'est pas satisfaites des progrès qui ont été accomplis depuis.»

Mais des femmes aux opinions politiques différentes peuvent-elles oeuvrer dans un même parti sur la seule base de leur identité sexuelle? «On peut avoir des idées politiques différentes, mais ce qui nous unit, c'est une même approche des problèmes, une même sensibilité, affirme la fonctionnaire fédérale.

«Par exemple, on travaille mieux dans un environnement où on met plus l'accent sur la coopération que sur la compétition. On a beaucoup de préoccupations communes, comme la question des gardes d'enfants ou encore la pauvreté qui frappe les femmes plus gravement que jamais. Notre but, c'est d'avoir le pouvoir pour le redistribuer aux citoyens.»

Selon Marcelle Marion, la création d'un parti de femmes est une première au Canada (à l'exception d'une courte expérience féministe dans les années 70). En revanche, un tel parti existe depuis 1975 en Islande. Et il ferait élire régulièrement des députées. «Pour nous, c'est une expérience. On veut essayer des nouveaux modèles.»

Le Women's Party pense-t-il pouvoir participer aux prochaines élections provinciales? «Si elles ont lieu avant Noël, on ne sera pas prêtes. Mais en 1995, c'est plus réaliste.»

Laurent GIMENEZ

1er juillet 1994

SFM*info*

Les nouvelles de la Société franco-manitobaine

Services en français auprès de la Ville de Winnipeg

Le 1er mai dernier, le Conseil municipal de la Ville de Winnipeg a adopté un plan d'action qui prévoit la mise en place de services en français auprès des bureaux municipaux. Le plan d'action est échélonné sur une période de cinq ans, ce qui veut dire que l'on ne pourra s'attendre à recevoir une pleine gamme de services en français dès cette année. Selon le plan d'action de la Ville de Winnipeg, certains services doivent être livrés en français en date du 1er mai 1994. En voici quelques exemples:

Services ambulanciers de la Ville
Correspondance, avis aux résidents du quartier Riel, publicité.

Services de l'évaluation
Réception et services au bureau central situé au 65, rue Garry, correspondance, avis aux résidents du quartier Riel, dépliants et publicité.

Service d'incendie
Réception et services au bureau central situé au 151, rue Princess, correspodance, inspections sécuritaires dans le quartier Riel.

Bibliothèques publiques
Correspondance, services à la Bibliothèque de Saint-Boniface, avis aux résidents du quartier Riel, dépliants et publicité.

Bureau du maire
Réception et services, correspondance, proclamations (sur requête), visites guidées des bureaux centraux (sur requête).

Services des loisirs et des parcs
Correspondance, réception et services aux bureaux situés au 219, boulevard Provencher, enregistrement pour tous les programmes offerts dans le quartier Riel, avis et publicité dans le quartier Riel.

Service de police
Correspondance, avis aux résidents du quartier Riel, dépliants et publicité dans le quartier Riel.

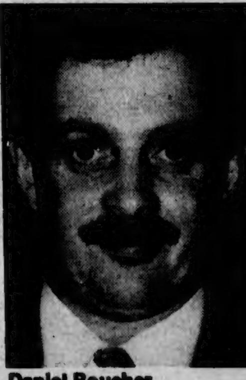
Services sociaux
Correspondance, services au bureau communautaire situé au 120, rue Eugénie.

Régie des transports
Correspondance, services auprès des chauffeurs d'autobus sur les circuits desservant Saint-Boniface.

Voirie, eau et égouts
Correspondance, services à la clientèle aux bureaux situés au 510, rue Main, paiement de factures aux bureaux situés au 219, boulevard Provencher, avis aux résidents du quartier Riel, dépliants et publicité.

Si vous avez des questions ou des plaintes par rapport à la prestation des services en français auprès de la Ville de Winnipeg, vous pouvez contacter directement le coordonnateur des services en français, Monsieur Roger Bérard, en composant le 986-2380.

NOMINATION


Daniel Boucher

Madame Pat Courcelles, présidente de la Société franco-manitobaine (SFM), est heureuse d'annoncer la nomination de Monsieur Daniel Boucher au poste de directeur général de la SFM. Monsieur Boucher remplace Madame Cécile Berard qui a accepté le poste de secrétaire-trésorière auprès de la Division scolaire franco-manitobaine. Il entrera en fonction le 1er juillet 1994.

Au cours des trois dernières années, Monsieur Boucher a travaillé en tant que responsable du secteur politique auprès de la SFM. Depuis le mois d'avril 1994, Monsieur Boucher assume la fonction d'adjoint à la direction et est bien au courant des dossiers importants qui affectent la communauté franco-manitobaine et la francophonie. Avec l'aide du conseil d'administration de la SFM, Monsieur Boucher assurera l'orientation des dossiers de la SFM et la gestion de l'organisme.

Avant d'arriver à la SFM, Monsieur Boucher a occupé pendant deux années le poste de directeur du marketing auprès de la Fédération des caisses populaires du Manitoba. Auparavant, il a été l'adjoint administratif du ministre de l'Environnement auprès du gouvernement provincial. Originaire de Sainte-Annes-des-Chênes, Monsieur Boucher est un diplômé du Collège universitaire de Saint-Boniface.

LA SFM FERMERA SES BUREAUX SIX JOURS AU COURS DE L'ÉTÉ

La Société franco-manitobaine annonce que ses bureaux seront fermés aux dates ci-indiquées:

Le vendredi
8 juillet 1994

Le vendredi
15 juillet 1994

Le vendredi
22 juillet 1994

Le vendredi
29 juillet 1994

Le vendredi
5 août 1994

Le vendredi
12 août 1994



Si vous avez des commentaires au sujet du SFM-info, vous pouvez nous contacter à la Société franco-manitobaine, 383, boulevard Provencher, Pièce 212, C.P. 145, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Tél.: 233-4915 1-800-665-4443 (sans frais)

Au Manitoba, ça s'fait en français!

SAINT-CLAUDE

Des parents veulent un programme de la DSFM

Des parents de Saint-Claude demandent un programme de français géré par la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) dans leur village.

Le président de ce comité de parents, Maurice Hince, a rencontré les commissaires lors de leur dernière rencontre tenue le 15 juin. «Nous avions fait une première demande à la DSFM le 1er février dernier, rappelle-t-il. Nous n'avons pas eu de réponse; nous sommes donc retournés.»

Le nombre de parents de Saint-Claude qui soutiennent cette demande «dépend des options», selon Maurice Hince. «Si ça veut dire aller à Lourdes, il n'y en a pas beaucoup. Au meilleur des cas, si les enfants peuvent rester dans l'école de Saint-Claude, il y aurait entre 30 et 50 enfants.»

Les commissaires ont référé le dossier au comité de la DSFM qui s'occupe des établissements non désignés. Mais déjà, le président de la DSFM fait remarquer que la situation est délicate, notamment en raison de la situation à Notre-Dame-de-Lourdes, où des parents demandent à la Division de la Montagne un programme 50-50 dans leur village, alors que les deux écoles sont cédées à la DSFM.

«Si nous disons aux parents de Lourdes qui veulent le 50-50 que les enfants peuvent voyager à Saint-Claude là où ce programme existe, comment ne pas dire aux parents de Saint-Claude d'aller à Lourdes, là où le programme 75-25 existe?», explique Louis Tétrault.

«Nous ne voulons pas nous mêler de la situation de Lourdes, précise Maurice Hince. Depuis le début, on se fait jouer d'un bord et de l'autre par les deux divisions scolaires.

«C'est vrai que c'est délicat. Ce qu'on dit, c'est que nous n'avons pas l'intention d'imposer aux gens de Lourdes une solution seulement parce qu'elle nous accomode. Mais nous ne voulons pas non plus être mis de côté.»

De l'avis des parents de Saint-Claude, ces deux situations doivent être considérées de façon indépendante.

Sylviane LANTHIER

Dans la Montagne et la Rouge

Des camps pour les petits francophones

Les petits anglophones ont la chance de participer à des camps d'été dans leur langue chaque année? Cet été, les enfants des régions de la Montagne et de la Rouge ne seront pas en reste.

L'an dernier, une première édition du camp d'été dans la Montagne avait été un franc succès, et les organisateurs répètent l'expérience du 18 au 22 juillet.

Des animateurs de Campanous du Conseil jeunesse provincial seront sur place pour donner un coup de main aux bénévoles, qui s'occuperont du transport et de la nourriture des 33 participants âgés de 8 à 12 ans.

Le camp a lieu dans le parc provincial Spruce Woods, où les jeunes peuvent se livrer à toutes sortes d'activités: randonnées, courses de radeaux, jeux coopératifs, artisanat et feux de camp.

Les tentes sont fournies, mais les participants doivent apporter leurs effets personnels: vêtements, costume de bain, ustensiles de cuisine, sacs de couchage, etc.

Déjà 28 enfants sont inscrits au camp (coût: 100 $). Renseignements et inscriptions: Viviane Jamault au 248-2553, Diane Bazin au 744-2766, Doris ou Claude au 744-2501.

Dans la Rouge, la Société franco-manitobaine et trois paroisses organisent ensemble des camps de jour dans trois communautés: Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Agathe et Saint-Joseph. Les dates, les activités et les âges peuvent varier d'un endroit à l'autre.

À Saint-Jean, deux semaines de camps sont prévues du 11 au 22 juillet pour les enfants âgés de 4 à 12 ans. Les enfants peuvent s'inscrire pour une semaine ou pour les deux semaines.

À Sainte-Agathe, le camp aura lieu du 2 au 12 août, mais les détails restent encore à déterminer.

À Saint-Joseph, on accueillera les enfants de 4 à 7 ans la semaine débutant le 15 août, et les 8 à 12 ans la semaine débutant le 21 août.

Le coût des camps sera d'environ 10 $ par enfant par jour, ou de 15 $ par famille.

Pour obtenir des renseignements, on peut contacter: à Saint-Jean-Baptiste, Monique Lafond au 758-3937; à Sainte-Agathe, Yvonne Robert au 882-2459; et à Saint-Joseph, Lise Brais au 737-2207.

Un camp d'été aura également lieu à l'école Lagimodière de Lorette, durant juillet et août. Renseignements: Ginette Lagimodière (878-3621).

S. L.

Lettre

La solidité avant l'autonomie

M. Léo Roch,
Fonds de sécurité,

Au lendemain de l'assemblée à Île-des-Chênes qui rejetait la fusion avec Saint-Boniface, nous voudrions vous faire part des sentiments suivants.

Les gens avec qui nous avons parlé depuis la fameuse assemblée reconnaissent qu'ils ont rejeté la meilleure option.

Le vote exprimait leur frustration du fait qu'ils avaient été tenus dans l'obscurité quant à la situation réelle de la Caisse et que le vote était seulement une formalité. Personne ne réalisait qu'il n'y avait plus de recul ou autre solution pratique.

L'ennui des sociétaires d'Île-des-Chênes était que la condition précaire de la Caisse remontait dans le passé. Il semble que ni le Fonds de sécurité, ni la Fédération ont agi avec fermeté pour faire une correction dès le début, ou pour avertir la direction et les membres de se préparer à des changements. Pour ma part, l'autonomie de la Caisse est secondaire à sa solidité.

René G. Trudeau
Île-des-Chênes
Le 23 juin 1994

Ici et ailleurs

1 100 réclamations!

Winnipeg - La Société de l'assurance-récolte du Manitoba a reçu 1 100 réclamations pour des champs réensemencés à cause des pluies diluviennes du printemps. C'est la plus importante campagne de réensemencement depuis 1988, alors que 1 800 réclamations avaient été faites. On prévoit que le total des paiements s'élèvera à plus de 3 millions $.

Un record de prêts

Régina - La Société du crédit agricole du Canada a réalisé en 1993-1994 son plus important volume de prêts en dix ans, soit 512 millions $, presque le double des 277 millions $ accordés au cours de l'exercice financier précédent. La hausse est due en partie à l'exploitation de marchés non traditionnels sous le régime de la nouvelle loi, qui autorise la SCA à financer un éventail plus large de projets para-agricoles.

De l'argent pour les écoles

Winnipeg - Le Manitoba va consacrer 18,3 millions $ à la construction et à la rénovation d'écoles durant l'exercice financier en cours. Entre autres, on construira une nouvelle école d'immersion à Saint-Vital (Ashworth) pour septembre 1995, on aménagera trois classes portatives dans la Rouge à Saint-Pierre-Jolys (pour le secondaire), on démolira une partie d'une école d'immersion (Centrale) à Transcona et on effectuera des rénovations à la section plus récente.

Logements vacants?

Winnipeg - Le taux d'inoccupation des logements locatifs à Winnipeg est à la baisse, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Dans les immeubles privés de trois logements et plus, le taux est passé de 5,9 % en octobre dernier à 5,4 % en avril 1994. Par contre, dans les maisons en rangée, le taux d'inoccupation a monté de 3 à 6,1 % au cours de la même période.

Vous avez des événements à signaler?

Composez le 237-4823

Pour se trouver des emplois d'été

La coop des débrouillards, ça marche

La recherche d'emploi d'été pour les jeunes est un rituel aussi parfaitement cyclique que Noël. Et comme d'habitude, cette recherche d'emploi est loin d'assouvir les besoins de tous, surtout les jeunes du secondaire.

En effet, quand cette catégorie de jeunes arrive sur le marché estival de l'emploi, ils ne ramassent que les miettes laissées par les universitaires qui ont pu occuper le terrain deux mois plus tôt.

Vu cette conjoncture doublement défavorable, plusieurs jeunes de 14 à 18 ans ont décidé de ne pas se laisser abattre et de créer une Coopérative jeunesse de service (CJS) qui répondra à leurs besoins. Cela fait six ans qu'elle existe et l'idée se raffine et s'améliore d'une année à l'autre.

Projet créé par le Conseil jeunesse provincial, il fut dès la deuxième année parrainé par le Conseil de la coopération du Manitoba (CCM) qui fournit local, téléphone et expertise.

Cette année, le coordonnateur de la CJS s'appelle Christian



Gary Tessier: l'apprentissage.



Archives La Liberté

Christian Perron: le recrutement.

Perron. Au travail depuis plus d'un mois, il a atteint ses deux premiers objectifs: s'installer et faire du recrutement dans les écoles.

«L'étape cruciale, c'est le recrutement, déclare Christian Perron. Nous faisons le tour des écoles et expliquons notre projet à tous les jeunes intéressés à travailler. Il y en a plusieurs qui ne sont pas sûrs de notre réussite, poursuit-il. Ceux-là, nous ne les voyons plus jamais.

«Habituellement, le 1er juillet, nous nous retrouvons une dizaine et ensemble nous formons le conseil d'administration et les comités de travail de la coopérative. Les décisions, c'est l'équipe qui les prend.

«Ainsi, les services offerts, les tarifs facturés, la gestion de la coop sont toutes des décisions du groupe. Comme dans une vraie coopérative!» Pami les services offerts, certains ne nécessitent aucune connaissances particulières, mais d'autres, oui.

Comme employeur, David Dandeneau n'a pas eu peur de remettre entre les mains de ces jeunes le contrat de peinture de certaines maisons à revenu. «Peur que le travail soit mal fait? Pas du tout!», clame David Dandeneau qui a eu recours à la Coop jeunesse de service trois étés de suite.

«Au-delà de l'intéressant aspect financier, l'avantage majeur de faire affaire avec la CJS réside dans le fait que les gros travaux (comme la peinture) sont supervisés par des adultes (souvent des professionnels) qui ne laissent pas les jeunes faire le travail à moitié. À ma connaissance, aucun autre service de placement étudiant n'offre cette garantie de supervision. C'est une chose qui m'a fait revenir régulièrement ici comme employeur.»

«Un des aspects les plus importants sur lesquel nous misons, explique Gary Tessier, directeur du Conseil de la coopération et superviseur du projet dans son ensemble, c'est l'apprentissage des jeunes.

«À la Coop, ils apprennent non seulement les bases du coopératisme, de la solidarité et de la gestion de leur entreprise, mais ils apprennent aussi à travailler de leurs mains et découvrent des métiers qui occupent leur été tout en gagnant de l'argent! Être membre de la CJS, cela signifie être son propre patron avec les autres jeunes. C'est une expérience inoubliable.»

Quand le travail est rare, les jeunes ont tendance à se décourager, s'isoler et compétitionner entre eux pour arracher à l'autre l'emploi qui passe. À la CJS, on canalise positivement cette énergie.

Selon Gary Tessier, la prochaine étape est d'assurer une présence de la Coop douze mois par année. «Nous y travaillons sérieusement et cela pourrait déboucher bientôt.»

Jean-François LACERTE

ÎLE-DES-CHENES

La Caisse populaire est sous surveillance

Le Fonds de sécurité des caisses populaires du Manitoba a décidé de mettre sous surveillance la Caisse populaire d'Île-des-Chênes.

Cette décision arrive à la suite d'une réunion spéciale des membres de la Caisse, qui ont refusé la recommandation du conseil d'administration à l'effet de vendre les actifs de la Caisse à celle de Saint-Boniface.

La Caisse d'Île-des-Chênes connaît des difficultés financières depuis quelques années. Une étude de la Fédération des caisses avait conclu que la fusion avec Saint-Boniface était la meilleure option pour lui redonner sa santé financière.

Les membres présents lors de l'assemblée ont rejeté cette recommandation.

Le directeur de la Fédération, Fernand Vermette, mentionne qu'une seule autre caisse est sous surveillance, celle de Sainte-Rose. «Ultimement, rappelle-t-il, les pertes des caisses sont la responsabilité du Fonds de sécurité, puisqu'il assure les dépôts. Quand il agit, c'est pour ne pas mettre en péril les argents des membres.»

S. L.

Assemblée d'Entreprise Saint-Boniface

En selle vers l'autonomie financière

Entreprise Saint-Boniface (ESB) a enregistré un profit de 34 277 $ au cours de son dernier exercice financier, portant du même coup le fonds d'investissement juste au-dessus de la barre du million $ (1 031 771 $). Il s'agit d'un net redressement puisqu'à la même date l'an dernier, ESB avait enregistré une légère perte de 8 650 $.

ESB est un organisme sans but lucratif ayant pour principal mandat de faire des prêts aux entreprises dont les dossiers ont été refusés par les institutions financières.

Devant la quinzaine de personnes qui ont assisté à l'assemblée annuelle le 23 juin, la présidente, Claudette Toupin, a admis que ce redressement arrive à point. «Puisque la fin de nos subventions est prévue pour mars 1995, je suis heureuse de voir que nous sommes sur la voie de l'indépendance financière», dit-elle. ESB a enregistré des revenus de 237 525 $ en 1993-1994.



photo: Jean-François Lacerte

L'assemblée annuelle a appris que le redressement se réalise.

Même son de cloche de la part du directeur, Marc Lavoie. «Nous devions montrer au ministère du Développement des ressources humaines que nous pouvions nous autofinancer. Cela est fait», explique-t-il, visiblement satisfait.

Une seule ombre est venue planer sur de l'assemblée annuelle de ESB, soit la rumeur voulant que l'organisme se verrait coupé du programme fédéral d'aide aux entrepreneurs indépendants (ATI).

«Ce n'est qu'une rumeur que nous tentons de vérifier,» prétend Claudette Toupin.

Si cette rumeur se concrétisait, ESB perdrait une subvention de 60 000 $ en plus des 12 000 $ de revenus d'appoint (location d'espace à bureau et autres services) que le programme rapporte. ESB serait aussi obligée de faire une mise à pied.

«Nous apprécions bien sûr pouvoir générer ces revenus d'appoint, précise Marc Lavoie, mais nous n'avons jamais misé sur cela pour vivre.» La présidente abonde dans le même sens. «Le plus important est de générer suffisamment de revenus provenant de notre travail pour atteindre une véritable situation d'autofinancement,» conclut-elle.

Jean-François LACERTE

PROVINCE

D'autres subventions

Deux autres villages francophones bénéficieront des subventions versées dans le cadre du programme d'infrastructures mis en place par le gouvernement fédéral.

Somerset recevra 54 400 $ pour construire une rue et un terrain de stationnement desservant le centre médical. Par ailleurs, le village de Saint-Georges obtiendra 105 000 $ pour la construction d'une lagune.



L'art de gagner du temps

En 1990 et en 1991, après l'échec des négociations du lac Meech, le Québec et le Canada anglais étaient prêts à envisager la souveraineté. C'est en tout cas l'analyse que fait Jean-François Lisée dans son livre sur l'après-Meech au Québec, *Le Tricheur*, publié chez Boréal.

Il y avait à l'époque un très large consensus chez les élites des deux côtés de la frontière, une sorte de «rendez-vous historique», de «fenêtre ouverte». Si le gouvernement du Québec l'avait voulu, la réalisation de la souveraineté n'aurait rencontré presque aucune résistance, maintient l'auteur.

Mais le premier ministre du Québec était Robert Bourassa, le louvoyeur, l'ennemi des solutions tranchées au couteau, et, au fond de son coeur, un fédéraliste convaincu.

Jean-François Lisée explique comment Robert Bourassa, face au consensus des Québécois, a saisi cette vague d'après-Meech pour la retourner comme une crêpe en sa faveur et réussir à amener le Québec à tenter encore une fois une dernière négociation avec le Canada anglais. (Le tome 2 raconte d'ailleurs Charlottetown.)

Aux lendemains de l'échec de Meech, un discours maintenant célèbre («Plus jamais de négociations à 11... Le Québec est libre de ses choix, etc.») laisse entendre aux observateurs et aux proches de Bourassa que le premier ministre vient de «prendre le virage nationaliste».

Robert Bourassa, lui, ne veut que «gérer cette crise» en gagnant du temps. Il met donc sur pied le comité Allaire du Parti libéral et la Commission Bélanger-Campeau. Le comité Allaire prépare un premier rapport carrément souverainiste, proposant un référendum en 1991. Bourassa et ses conseillers réussissent à faire reculer le comité. Même genre de manoeuvre du côté de la Commission Bélanger-Campeau.

Avec *Le Tricheur*, Jean-François Lisée propose une thèse: tout le long de cette période, Bourassa a trahi les aspirations des Québécois, n'hésitant pas à employer certaines tactiques «indignes d'un homme d'État».

Le Tricheur saura intéresser les passionnés de la politique, des stratégies et de l'histoire contemporaine; un livre également intéressant pour le portrait des acteurs de la scène politique qui y est dressé. Mais ceux qui n'en peuvent plus des questions québécoises et constitutionnelles risquent de ne pas passer au travers de ces 400 pages!

Un homme se penche sur son passé *renaîtra au petit écran*

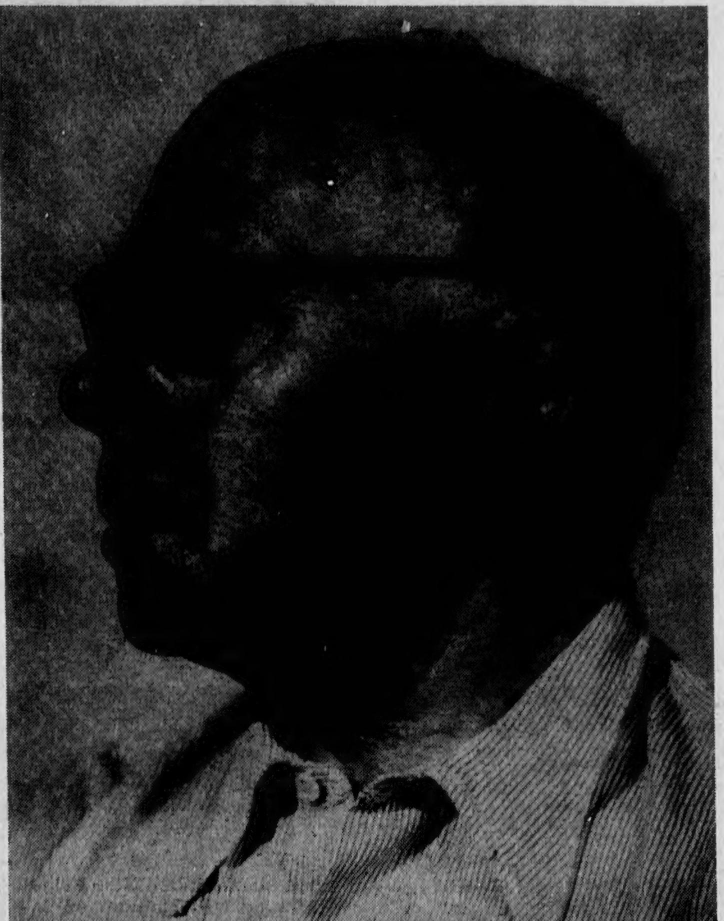
«Les Français adorent les histoires de cow-boys»

Un roman de Maurice Constantin-Weyer fera l'objet d'une télésérie tournée en Alberta à partir de septembre. Il s'agit d'une deuxième version cinématographique du livre *Un homme se penche sur son passé*, coproduite par TF1, un des principaux canaux français, et par une compagnie cana-dienne dont le nom sera bientôt dévoilé.

Arrivé au Manitoba en 1904, Constantin-Weyer s'est installé dans la région de Saint-Claude. Cow-boy, trappeur, fermier, vendeur de chevaux et commis de magasin, il est devenu un observateur attentif de la condition humaine.

De retour en France dix ans plus tard, ses souvenirs de la nature, des paysages et des habitants du Manitoba et de l'Ouest canadien ne cessent de le hanter et marquent profondément les romans et récits qu'il écrira jusqu'à sa mort en 1964. Réédité à 16 reprises, *Un homme se penche sur son passé* demeure la mieux connue des oeuvres de Maurice Constantin-Weyer.

Mais comment se fait-il que soudainement, 66 ans après avoir mérité à son auteur le prix Goncourt, cette aventure dans l'Ouest canadien attire l'attention de François Duplat, producteur à TF1 en France?



Maurice Constantin-Weyer a été trappeur, fermier, vendeur de chevaux et commis de magasin, avant de devenir romancier.

C'est que son frère lui a mis la puce à l'oreille. Passionné de l'oeuvre de Constantin-Weyer, Michel Duplat a mis trois ans à convaincre son frère cinéaste que ce conte saurait plaire aux téléspectateurs français et canadiens. Ensemble, ils ont acheté les droits d'auteur à la maison d'édition Hachette et ont fait rédiger le scénario. Ils ont même trouvé l'acteur principal: Christophe Malavoix.

«Un des thèmes m'a touché sur le plan personnel», admet Michel Duplat, éditeur à la maison d'édition québécoise Rond-point. Résident du Canada depuis plusieurs années et amateur de la littérature de l'Ouest, il est en train de réaliser un rêve qui a commencé dès sa première lecture du livre.

«Le personnage principal dans l'histoire, un Français, épouse une Métisse. Mais les conflits culturels causent l'échec de cette union. C'est un amour impossible.»

«D'autre part, les textes de Constantin-Weyer sont très nostalgiques. Ils parlent des Prairies avant la colonisation: l'époque des cow-boys, des trappeurs et des bagarres au saloon! Les Français adorent ça. Par exemple, la première scène a lieu à la douane américaine, où, afin de faire rentrer leur troupeau de chevaux au Canada, le héros français et son copain sèment la panique parmi les bêtes en sachant qu'elles se rendront toutes seules. Ce sera magnifique à l'écran!»

Michel Duplat soutient que les Québécois se laisseront également séduire. «Ils connaissent très mal l'histoire de l'Ouest. Ça leur ferait ouvrir les yeux peut-être.»

Quant à la première version d'*Un homme se penche sur son passé*, tourné en Norvège pendant les années cinquante, Michel Duplat est catégorique: «C'est épouvantablement mauvais, un navet total!»

En ce moment, les frères Duplat sont en train de chercher des fonds pour commencer le projet et travaillent avec Françoise Constantin-Weyer, la fille de l'auteur.

D'après elle, l'intérêt croissant au sujet de son père est peut-être dû à la récente réédition d'*Un homme se penche sur son passé* par l'éditeur Hachette.

«C'était une expérience très dure, mais très profitable, dit-elle en parlant des dix ans que son père a passés au Manitoba. Il a été très impressionné par ce pays. Même dans ses livres dont l'action ne se déroule pas au Canada, il y a toujours un mot sur ce pays.»

Françoise Constantin-Weyer prend au sérieux les oeuvres de son père et veut s'assurer qu'elles soient respectées.

«J'ai un droit de regard sur le scénario. Avec le cinéma, il faut toujours faire attention, dit-elle en parlant du scénario qu'elle s'apprête à recevoir. Vous pouvez être sûr que je vais le lire avec beaucoup d'attention!»

Stephan HARDY

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

✓ À l'affiche du Foyer du Centre culturel franco-manitobain (340, boul. Provencher, 233-8972): ***Michelle Grégoire*** au Mârdi Jazz le 5 juillet et ***Paul Lachance*** les 7 et 8 juillet. Les spectacles commencent vers 21 h 15. Coût d'entrée: 3 $.

✓ Le Planétarium (190, avenue Rupert) propose des ***spectacles laser*** sur la musique des Hot Chili Peppers (du mercredi au dimanche à 19 h 30), de U2 (du mercredi au dimanche à 21 h) ou de Pink Floyd (vendredi et samedi à 10 h 30). Entrée (7 $ et TPS): à la porte ou au 988–0613. Jusqu'au 5 septembre.

✓ Le ***Festival Folk*** se déroule au parc Birds Hill du 7 au 10 juillet. Des artistes de partout au monde (Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande, Mongolie, Madagascar, etc.) se donnent rendez-vous à Winnipeg. À surveiller: les concerts pré-festival du 4 au 6 juillet. Information: 231–0646.

THÉÂTRE

✓ L'école de danse et de théâtre du Manitoba présente ***Beware the Quickly Who*** de Eric Nicol (mise en scène par Louis Coutu). À l'amphithéâtre de la Fourche du 2 au 15 juillet (du lundi au vendredi à 14 h et à 16 h, le samedi à 16 h 30 et à 18 h 30 et le dimanche à 16 h 30 et à 19 h 30.) Entrée: ce que vous voudrez bien donner.

✓ Les amateurs de Shakespeare pourront voir ***Hamlet*** derrière le pavillon du parc Assiniboine du 2 au 17 juillet lors du spectacle annuel Shakespeare in the Park. Tous les soirs à 19 h (selon la météo) et en matinée (14 h) les samedis et dimanches. Sous la direction de la metteure en scène viennoise Katja Thost.



photo: Jean-François Lacerte

Le petit Saint-Jean

Le jeune Miguel Dubé (à l'avant) a joué le rôle du petit Saint-Jean-Baptiste lors du défilé qui a eu lieu dans les rues de La Broquerie le dimanche 26 juin dernier. Il était accompagné de Tony Duhamel et de l'abbé Robert Campeau.

EXPOSITIONS

✓ En montre à la galerie du Centre culturel franco-manitobain (340, boul. Provencher): ***La famille*** de l'artiste salvadorien Jorge Figueroa. L'exposition de dessins et de sculptures se poursuit jusqu'au 28 juillet.

✓ À la salle Alloway du Musée de l'Homme et de la Nature (190, avenue Rupert): l'exposition bilingue ***Pointing at the Wind*** regroupe 40 girouettes provenant du Musée canadien de la civilisation. Jusqu'au 14 août.

✓ Le Musée de l'Homme et de la Nature (190, avenue Rupert) et le Consulat du Japon à Edmonton proposent une ***exposition de toupies et de cerfs-volants japonais*** du 6 juillet au 2 août.

EN FAMILLE

✓ Pour la ***Fête du Canada***, le Centre culturel franco-manitobain (340, boul. Provencher) prépare une série d'activités pour toute la famille le 1er juillet de 12 h à 22 h. Entrée: gratuite.

✓ Le Centre Fort Whyte (1961, chem. McCreary) présente ***The World of Ice*** à son Centre d'observation de la Terre le dimanche 10 juillet à 14 h 30. Renseignements: 989-8355.

✓ Dans le cadre du programme ***Recycling: pioneer style!*** au Musée historique St. James, une première activité se déroulera du 4 au 8 juillet: créer votre pot à fleurs. Entrée: par don. Renseignements: 888–8706.

✓ Le Musée des enfants (45, chemin Forks Market) offre des ***ateliers bilingues «All in a play's work»*** où les jeunes peuvent préparer des décors et des costumes pour une pièce qui sera présentée à la fin de l'été. Les jeudis, samedis et dimanches de 11 h à 13 h et de 14 h à 16 h. Il y a du personnel bilingue sur place en tout temps. Heures d'ouverture: de 10 h à 18 h du lundi au mercredi et de 10 h à 20 h du jeudi au dimanche. Renseignements sur les programmes: 956–KIDS.

Sélection recueillie par Karine BEAUDETTE



Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. O.T.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Un beau cadeau de fin d'année!

Les dix élèves du cours de chimie 300 à l'Institut collégial de Saint-Pierre-Jolys peuvent partir en vacances l'âme en paix: non seulement ont-ils réussi leur examen provincial, mais ils ont aussi obtenu des notes largement au-dessus de la médiane provinciale.

«La médiane était de 64,3 % et mes élèves ont obtenu en moyenne une note de 81 %», explique leur professeur Donald Trudel, pas peu fier de ces résultats, qu'il attribue au fait qu'il avait une bonne classe cette année.

L'examen provincial de chimie avait lieu pour la première fois en 1994 et devrait revenir chaque cinq ans. «Ces examens nous permettent de nous comparer à d'autres, explique l'enseignant, qui est aussi orienteur à demi-temps. Comme je prépare mes élèves à un examen que je n'écris pas, je suis un peu de leur côté!»

Sur les dix élèves de sa classe, quatre ont eu une note au-dessus de 90 %.

S. L.

En compétition aux Jeux de la Francophonie

Gérald Laroche représente le Canada

Imaginez-vous à Paris, entre les 5 et 13 juillet, au beau milieu de l'été, entouré des délégations d'artistes et d'athlètes de 47 pays réunis là pour les 2e Jeux de la Francophonie.

Voilà une occasion en or pour rencontrer des gens de tous les continents et de toutes les cultures et multiplier les échanges culturels. Un rendez-vous que Gérald Laroche ne manquera pas, puisque l'harmoniciste et conteur a été sélectionné pour représenter le Canada dans la catégorie conteur.

Car les Jeux de la Francophonie ne comprennent pas que des compétitions sportives. On y trouve aussi un volet culturel, où des artistes se mesurent à ceux d'autres pays dans différentes catégories: peinture, sculpture, chanson, danse contemporaine, danse traditionnelle et production télévisuelle.

«C'est excitant et énervant d'aller à Paris», admet Gérald Laroche, qui participera à ce genre de concours pour la première fois: les conteurs s'exécuteront devant six juges de pays différents.

Chaque artiste disposera de 20 minutes pour faire valoir son talent et Gérald Laroche, qui compte interpréter deux de ses pièces maîtresses, *Le Sorcier* et *Le Chasseur*, doit trouver un moyen pour «faire entrer ça dans le temps alloué»!

«Pour moi, cet événement va permettre d'ouvrir des portes ailleurs, d'établir des contacts. Voir ce que font d'autres artistes de tous les pays, avec de nouveaux styles, de nouvelles idées, de nouveaux accents, ce sera aussi une source d'inspiration.»

Quelques jours avant de faire ses bagages, Gérald Laroche ignorait encore à quel type d'activités on lui demanderait de participer: «Je sais qu'on doit faire des ateliers, des "showcases", mais je n'ai pas eu d'horaire précis. Peut-être qu'on aura ça seulement à Paris.»

Chose certaine, ce Franco-Manitobain originaire de Powerview participera au défilé marquant l'ouverture des Jeux, vêtu du costume aux couleurs du Canada, avec les 280 athlètes et 91 autres artistes canadiens. Et peut-être en reviendra-t-il avec la médaille du meilleur conteur?

Sylviane LANTHIER



photo: Sylviane Lanthier

Gérald Laroche: harmoniciste et conteur.

PROVINCE

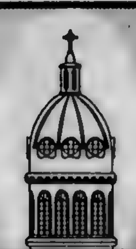
Prix pour jeunes entrepreneurs

Les jeunes entrepreneurs âgés de 29 ans et moins peuvent s'inscrire au Prix des jeunes entrepreneurs, remis chaque année par la Banque fédérale de développement.

Créés en 1988, ces prix visent à souligner les réalisations de jeunes entrepreneurs. 12 prix seront remis, soit un par province.

La date limite d'inscription est le 15 août 1994. On peut se procurer un formulaire d'inscription en composant le 1-800-361-2126.

S. L.



Horaire des cours du deuxième cycle en éducation 1994-1995

COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

LE PREMIER SEMESTRE
(de septembre à décembre 1994)

Numéro du cours	Titre du cours	Heures/Jours	Crédits
**** 43.704	Le séminaire-practicum en counselling G. Beaudry	lundi 16 h 40 h à 19 h 30	6
**** 43.509	Le counselling G. Beaudry	mardi 16 h 40 à 19 h 30	3
**** ** 43.508	Psychologie sociale de l'éducation H. Duchesne	mercredi 19 h 00 à 22 h 00	3
**** ** 43.717	Techniques d'entrevue H. Duchesne	mardi 16 h 40 à 19 h 30	3
** 43.536	☞ Le diagnostic et la programmation en éducation spéciale J. Chaput	jeudi 19 h 00 à 22 h 00	6
*** * 116.502	Principes d'élaboration de curriculum L. Asper	mercredi 16 h 40 à 19 h 30	3
63.539	Développements récents en curriculum: humanités et sciences humaines - Outils de référence manuels et électroniques à la bibliothèque D. Chagnon	mercredi 19 h 00 à 22 h 00	3
**** ** 43.515	Psychologie des relations humaines F. Sirois	jeudi 19 h 00 à 22 h00	3
*** 116.706	Séminaire sur les problèmes administratifs en éducation R. Benoit	lundi 16 h 40 à 19 h 30	3

☞ Certains cours du jeudi seront remplacés par des cours le samedi.
Les cours du niveau 700 sont réservés aux étudiants de la maîtrise.
* Cours obligatoire pour le programme de Prémaîtrise générale au collège.
** Ce cours peut compter pour l'obtention d'un brevet en éducation spéciale.
*** Ce cours compte pour l'obtention d'un brevet de directrice/directeur.
**** Ce cours compte pour le counselling.

Afin de suivre des cours au niveau du Certificat postbaccalauéat il faut être ADMIS AU PROGRAMME. Pour l'automne 1994, veuillez consulter le bureau du deuxième cycle dans les plus brefs délais possibles.

Afin de suivre des cours au niveau du deuxième cycle, il faut être ADMIS AU PROGRAMME. Pour l'automne 1994, il est nécessaire de faire cette DEMANDE D'ADMISSION AVANT LE 31 JUILLET 1994.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST LE 2 SEPTEMBRE 1994.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adressez au bureau du deuxième cycle de la Faculté d'Éducation.

N.B. LE COLLÈGE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'UN OU L'AUTRE DE CES COURS SI LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS EST INSUFFISANT.

LE DEUXIÈME SEMESTRE
(de janvier à avril1995)

Numéro du cours	Titre du cours	Heures/Jours	Crédits
**** 43.704	Le séminaire-practicum en counselling (la suite)	lundi 16 h 40 h à 19 h 30	6
** 43.536	☞ Le diagnostic et la programmation en éducation spéciale (la suite)	jeudi 19 h 00 à 22 h 00	6
43.720	Programmes en éducation préscolaire H. Duchesne	mardi 16 h 40 à 19 h 30	3
**** 43.511	Le counselling au secondaire G. Beaudry	mardi 16 h 40 à 19 h 30	3
**** ** 43.709	Méthodes de recherche en éducation R. Théberge	mardi 16 h 40 à 19 h 30	3
*** 116.504	L'administration du personnel en éducation R. Benoit	lundi 16 h 40 à 19 h 30	3
*** 116.726	Principes d'organisation de curriclum L. Asper	mercredi 16 h 40 à 19 h 30	3
** 42.532	Analyse béhaviorale du comportement (pour enfants avec troubles de comportement) H. Duchesne	jeudi 19 h 00 à 22 h00	3
**** ** 43.524	Sujets particuliers en psychologie de l'éducation Raymond LeBlanc	4 fins de semaine dates à confirmer	3

Afin de suivre des cours au niveau du Certificat postbaccalauréat il faut être ADMIS AU PROGRAMME. Pour l'hiver 1995, la DEMANDE D'ADMISSION DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 1er DÉCEMBRE 1994.

Afin de suivre des cours au niveau de la Maîtrise en Éducation, il faut être ADMIS AU PROGRAMME. Pour l'hiver 1995, la DEMANDE D'ADMISSION DOIT ÊTRE FAITE AVANT LE 30 NOVEMBRE 1994.

N.B. LE COLLÈGE SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'UN OU L'AUTRE DE CES COURS SI LE NOMBRE D'INSCRIPTIONS EST INSUFFISANT.



200, AVENUE DE LA CATHÉDRALE
SAINT-BONIFACE (MANITOBA) R2H 0H7
(204) 233-0210



Un 60e en ballon!

Yvonne et Joseph Tétrault ont célébré leur soixantième anniversaire de mariage d'une façon inusutée: le 21 mai au soir, vers 19 h 30, ils ont eu droit à une envolée en montgolfière, cadeau d'anniversaire de leur famille.

Joseph et Yvonne Tétrault, respectivement âgés de 87 et 81 ans, se sont épousés le 2 avril 1934 à l'église du sacré-Coeur de Winnipeg. Ils ont eu neuf enfants et de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

PROVINCE

Rassemblement des Paquin et des Kirouac

Deux familles canadiennes françaises bien représentées au Manitoba se réuniront cet été au États-Unis et au Québec.

Le rassemblement des Paquin, ou Pasquin, est prévu le 2 juillet à Manchester, au New Hampshire. Les responsables invitent tous les descendants de Nicolas Paquin et Marie-Françoise Plante, mariés en 1676, à se faire connaître auprès de Charles-Henri Paquin au (418) 849-4501. On prépare en effet un dictionnaire généalogique de la famille.

Par ailleurs, le rassemblement des Kirouac aura lieu le 17 juillet à Québec. Les personnes souhaitant y participer peuvent communiquer avec Marie Kirouac au (418) 654-1034 ou François Kirouac au (418) 831-4643.

L.G.

SAINT-CLAUDE

Un pèlerinage à la Vierge le 9 août

La Fédération des aînés franco-manitobains organise un pèlerinage à la sainte Vierge, à Saint-Claude, le 9 août.

Il y aura une messe à 10 h 30, suivie d'un repas dans la salle communautaire (coût: 5 $).

Il faut réserver son repas en contactant Léopold Chartier au 1-882-2202, René Martel au 1-379-2780, ou encore Olivier Gagné au 1-433-7680.

Les participants doivent aussi apporter leur chaise de jardin.

S. L.

Les bureaux de La Liberté seront fermés le 1er juillet.
Bonne fête du Canada à tous!
LA LIBERTÉ

SPORT

La Rouge engage un directeur des loisirs

«Je suis au service de la population»

«Il n'y a pas seulement l'école et les choses sérieuses qui doivent être en français, on doit aussi avoir du plaisir en français!» Celui qui s'exprime ainsi s'appelle Mike Sam. Natif de Montréal, diplômé en éducation physique, il est devenu le 18 avril le directeur des loisirs pour la région de la Rouge. Un directeur bilingue qui espère amener les jeunes à vouloir s'amuser encore plus en français.

Pour la première fois, la région de la Rouge se dote d'un directeur de loisirs à temps plein. L'été dernier, le secrétaire-trésorier d'Emerson Peter Kozak avait tenté l'expérience en engageant l'étudiant Joe Thiessen pour l'été.

Le village d'Emerson, les municipalités de Montcalm et de Franklin ainsi que le gouvernement du Manitoba ont tous contribué à créer ce poste. Pour eux, l'engagement d'une personne bilingue était primordial étant donné la forte population de francophones dans la Rouge.

Depuis qu'il est en poste, Mike Sam a pu constater la vitalité des villages francophones de la région. «C'est fantastique de voir un si petit village comme Saint-Joseph être si bien organisé, c'est beau à voir.»

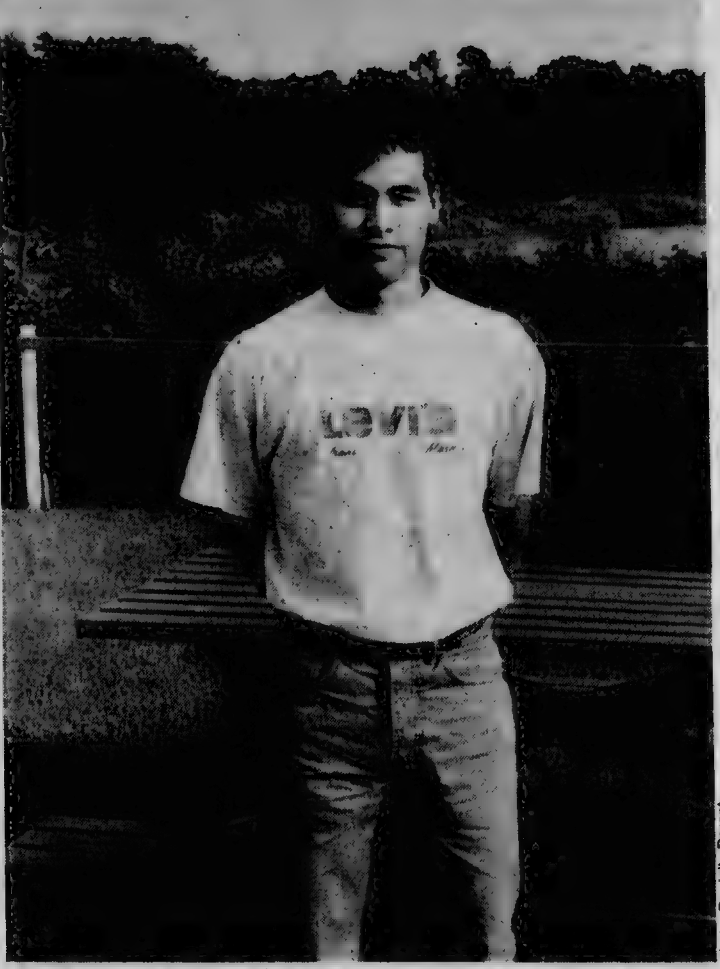


photo: Danielle Parent

Mike Sam: «Je veux que les gens utilisent mes ressources.»

Mais il lui reste encore à se faire connaître par la population qu'il dessert. Il a organisé à Emerson une marche-vitalité pour célébrer la semaine Canada en forme. Il s'est chargé de recruter des bénévoles dans les écoles pour la Saint-Jean Baptiste; il a essayé d'organiser des ateliers de tennis. Bref, il tente par tous les moyens d'être accessible à la population.

Il occupe d'ailleurs trois bureaux différents, passant trois jours par semaine à Emerson, un jour à Letellier et un autre à Dominion City. «Etant donné la superficie du territoire que j'ai à couvrir, je dois avoir mes bureaux dans différents villages. Cela me permet d'être plus disponible.»

Mike Sam a plusieurs projets en tête. Il est présentement à la recherche de commanditaires pour son tournoi de hockey sur rue (1). «Ce sera une première et j'espère bien que la population répondra de belle façon.»

Il voudrait aussi organiser différentes ligues de soccer lorsque la saison de la balle sera finie ou à l'automne. Il aimerait avoir la participation des adultes dans ces ligues. «Les adultes ne font pas beaucoup d'activités sportives, ils s'occupent tous de leurs enfants et oublient qu'ils peuvent s'amuser eux aussi!»

«Étant donné que mon poste est nouveau, je n'ai pas à suivre l'exemple des directeurs précédents, explique-t-il. Je voudrais que la population me voit comme une personne-ressource. Je suis très ouvert à toute suggestion et mon seul but est de mettre mes connaissances et mon expérience à leur disposition.»

Danielle PARENT

(1) Un tournoi pour adultes (mixte) aura lieu les 13 et 14 août à Emerson, et le tournoi pour enfants et adolescents se déroulera les 20 et 21 août.

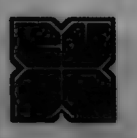














CÉLÉBREZ

UNE JOURNÉE REMPLIE DE PLAISIRS POUR TOUS



La Fête du Canada est une journée de partage et de célébration pour tous. Le 1er juillet, montrez votre fierté nationale en vous joignant aux nombreuses festivités. Visitez les trois lieux de rencontre. Laissez-vous emporter par l'esprit de la Fête du Canada!

JOIGNEZ-VOUS AUX CÉRÉMONIES D'OUVERTURE À LOWER FORT GARRY

Venez assister à la cérémonie de la cour de la citoyenneté canadienne.

T-SHIRT SÉRIE SPÉCIALE 1994

Appuyez les activités de la Fête du Canada au Manitoba qui auront lieu partout dans la province. Achetez un t-shirt à 12 $ à l'un des kiosques Série spéciale situés sur les lieux de rencontre.

Canada Day
july 1st 1er juillet
La Fête du Canada

LA FÊTE DU CANADA

Canada Day
july 1st 1er juillet
La Fête du Canada

Gens d'ici

Pour l'amour de la danse

La ballerine de 14 ans, Sylvie Normandeau, vient de décrocher l'une des deux bourses Dr Alice Cheatley, décernées par l'École professionnelle du Ballet royal de Winnipeg (BRW), où elle étudie depuis septembre 1992.

La bourse est accordée à un(e) étudiant(e) qui démontre beaucoup de talent, de dévouement et d'amour pour la danse. Le ou la récipiendaire est choisi(e) par la direction et le personnel de l'École, et par Dr Alice Cheatley elle-même, qui remet les bourses en mains propres depuis 1988.



Sylvie Normandeau.

Sylvie Normandeau remplissait aisément toutes les conditions. Elle danse depuis l'âge de sept ans. Elle vient de terminer son niveau III et suit des cours pendant l'été pour s'assurer une place au niveau IV (intermédiaire).

«Cette année, je dansais 13 heures par semaine. Au niveau IV, ça va augmenter!», ajoute-t-elle, presque contente. Dès septembre 1994, elle fera de la danse le matin, et suivra des cours académiques en après-midi.

«Mes parents m'encouragent mais ne me poussent pas, précise celle qui vient de terminer sa 9e année à l'école Lavallée. J'aimerais me rendre aussi loin que je peux et danser avec une troupe, préférablement avec le BRW!»

K.B.

SOCIÉTÉ

Aimé Bisson, chauffeur d'autobus

1 800 000 milles sans aucun accident!

«Quand j'ai commencé à conduire un autobus, en 1932, je gagnais 40 $ par mois, je travaillais sept jours par semaine, douze heures par jour. Mais contrairement à tant d'autres à l'époque, j'avais du travail et je ne me plaignais pas.»

Aimé Bisson, originaire de La Broquerie, en a transporté du monde dans sa vie de chauffeur. Entre 1932, année où il a débuté, et 1955, où il a commencé à travailler au bureau, Aimé Bisson a fait 1 800 000 milles «sans aucun accident!», dit-il fièrement.

C'est quoi son truc pour avoir réussi un si beau tableau sans tache? «Facile! clame-t-il. Il ne faut jamais avoir confiance aux autres chauffeurs qui sont en avant de toi. Jamais.»

Pourtant, il a parfois eu chaud. «Je me souviens d'une fois, en revenant de l'Ouest. J'apercevais au loin une famille entrer dans une voiture et j'ai vu le chauffeur reculer puis entrer sur la route sans regarder ni s'arrêter. Par réflexe, j'ai ralenti. Une chance! Sinon tous les passagers de la voiture seraient morts sur le coup.»

Mais Aimé Bisson a surtout des histoires drôles et heureuses à raconter. «Je me souviens d'une dame âgée qui avait baissé sa fenêtre parce qu'elle était malade. Tout à coup, elle se met à crier et me demander d'arrêter l'autobus; elle venait de... perdre son dentier!» dit-il en riant aux éclats.

Aimé Bisson a cessé de conduire des autobus en 1955, année où il fut promu assistant au président et gérant du trafic de Grey Goose Lines. «C'était surtout du travail de bureau: je devenais tout à coup responsable des chauffeurs et des horaires d'autobus, se souvient-il. Je suis passé directement du bas au haut de l'échelle, ç'a pas été long!»



Aimé Bisson dans son uniforme de chauffeur vers 1940.

Cette promotion, Aimé Bisson s'en souvient bien. «Ça me prouvait que même un Canadien (lire francophone) pouvait monter les échelons.

«Tout au long de ma carrière, précise Aimé Bisson, les gens m'ont connu avec le sourire et ma seule préoccupation était le service à la clientèle.» Ses patrons ont vite su que c'était l'homme dont ils avaient besoin pour améliorer l'image de l'entreprise.

Jusqu'à sa retraite, il y a (déjà!) 23 ans, Aimé Bisson a inculqué aux jeunes chauffeurs l'avantage d'avoir un sourire à offrir à la clientèle. Il en est fier, surtout qu'aujourd'hui, croit-il, «les jeunes pensent plus à leur salaire qu'à leurs passagers.»

«Aujourd'hui, on est loin des autobus accrochés sur des cadres de camions, pas de châssis doubles, avec une minuscule trappe de chauffage et des sièges inconfortables comme lorsque j'ai commencé en 1932. J'ai jamais conduit un autobus avec le «power steering» (direction assistée) et l'air climatisé, mais j'ai acheté le premier que la compagnie a commandé!»

Plusieurs personnes se souviennent encore de lui. «Il y a ce couple de La Broquerie que j'ai reconduit chez eux à leur retour de lune de miel.

«Aussi, à l'époque (dans les années 30 et 40), les gens avaient peu d'argent. Alors quand je passais avec mon autobus, on me demandait souvent de faire des courses à Winnipeg. Quand je revenais le soir, les gens savaient que j'aurais la marchandise avec moi. Ça aussi, c'est du service que l'on ne retrouve plus aujourd'hui!», dit-il fièrement.

Agé de 82 ans et pétillant de santé, Aimé Bisson jouit maintenant de la vie et aime se remémorer ses 1,8 million de milles et les nombreuses anecdotes qu'il partage avec ses amis.

Jean-François LACERTE

Télé-horaire de la semaine du 4 au 10 juillet 1994

Du lundi au vendredi de 5 h 00 à 15 h 30

5h30 T-M Salut, bonjour!
8h30 T-M À votre santé
9h00 T-M À bien y penser
9h30 T-M Au nom de la beauté
10h00 T-M Batman
10h15 TV-5 La méthode Victor
10h30 T-M La vie au Québec
TV-5 La chance aux chansons
10h45 T-M Première ligne
11h00 CBWFT Sous le signe des mousquetaires
11h15 TV-5 Vision 5
11h30 CBWFT Opération Mozart
TV-5 Journal télévisé FR3
11h55 TV-5 Revue de presse canadienne (lundi)
TV-5 Revue de presse arabe (mardi)
TV-5 Revue de presse africaine (jeudi)
TV-5 Revue de presse française (vendredi)
12h00 CBWFT Le midi
TV-5 Des jardins d'aujourd'hui (lundi)
TV-5 Bla bla bla (mardi)
TV-5 La route des vacances (mercredi, jeudi et vendredi)
12h25 TV-5 Première ligne (vendredi)
12h30 CBWFT La grande cabriole (lundi et mardi)
CBWFT Cinéma: Promis... juré (mercredi)
CBWFT Cinéma: Le crime était presque parfait (jeudi)
CBWFT Ciné-famille: Mio au pays de nulle part (vendredi)
T-M Souvenirs olympiques de Lillehammer 1994 (vendredi)
TV-5 Frou-frou (lundi)
TV-5 Taratata (mercredi)
TV-5 Connaissance de la science
13h00 T-M Souvenirs olympiques Lillehammer 1994
TV-5 Téléobjectif (mardi)
13h30 TV-5 Autant savoir (lundi)
TV-5 Le divan (jeudi)
14h00 TV-5 Pyramide
14h30 CBWFT Châteauvallon
T-M Batman
TV-5 40 degrés à l'ombre
15h00 T-M Santa Barbara
15h30 CBWFT Babar

Lundi 4 juillet

16h00 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts
T-M Bla bla bla
16h30 CBWFT Les débrouillards
TV-5 Journal télévisé suisse
16h55 TV-5 Revue de presse arabe
17h00 CBWFT On aura tout vu!
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 C'est tout Coffe
17h30 CBWFT Watatatow
T-M Secrets de famille
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Sous le signe du faucon
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Taquinons la planète!
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Comédie comédies: La folle histoire de l'espace
T-M Les héritiers du rêve
TV-5 Téléobjectif
20h00 T-M Avant et après Hiroshima (2e de 4)
TV-5 Bas les masques
21h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le tour de France
21h25 CBWFT Le point
21h30 T-M Cent ans de jazz
TV-5 Le soir 3
21h55 TV-5 Paris lumières
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
22h15 TV-5 Chroniques de l'hôpital d'Armentières
22h30 CBWFT Les nouvelles du sport
22h55 CBWFT La météo
22h56 T-M La vie au Québec
23h00 CBWFT Fred et cie
23h11 T-M Fermeture
23h15 TV-5 Bas les masques
23h30 CBWFT Cinéma: Un crime dans la tête
0h45 TV-5 Téléobjectif
1h35 TV-5 RFI
2h00 CBWFT Fin des émissions

FILMS

19h00 CBWFT *Comment ça va Bob?*
É.-U. 1991. Comédie. Un psychiatre en vacances avec sa famille est harcelé jusqu'à sa maison de campagne par un patient bien intentionné mais quelque peu envahissant.

23h30 CBWFT *Un crime dans la tête*
É.-U. 1962. Drame psychologique. À la fin de la guerre de Corée, un homme est décoré pour avoir sauvé la vie à des hommes de son détachement.

Mardi 5 juillet

16h00 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts
T-M Bla bla bla
16h30 CBWFT Zorro
TV-5 Journal télévisé de FR3
17h00 CBWFT C'est juste une farce!
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 C'est tout Coffe
17h30 CBWFT Watatatow
T-M Secrets de famille
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Sous le signe du faucon
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Mr. Bean
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Ciné-festival: Beaucoup, passionnément, à la folie
T-M Cinéma du mardi: La foire aux malheurs
TV-5 Temps présent
20h00 TV-5 Taratata
21h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le tour de France
21h25 CBWFT Le point
21h30 T-M Cent ans de jazz
TV-5 Le soir 3
21h55 TV-5 Paris lumières
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
22h15 TV-5 Le cercle de minuit
22h30 CBWFT Les nouvelles du sport
22h55 CBWFT La météo
22h56 T-M La vie au Québec
23h00 CBWFT Fred et cie
23h11 T-M Fermeture
23h30 CBWFT Cinéma: Cours privé
TV-5 Intérieur nuit
0h00 TV-5 Chroniques de l'hôpital d'Armentières
1h00 TV-5 Temps présent
1h45 CBWFT Fin des émissions
2h00 TV-5 RFI

FILMS

19h00 T-M *La foire aux malheurs*
Am. 1986. Comédie. Après s'être acheté à prix raisonnable une belle maison de banlieue, un jeune couple new-yorkais se voit obligé d'entreprendre une restauration en règle de l'édifice.

23h30 CBWFT *Un cours privé*
Fr. 1986. Drame psychologique. Une jeune et jolie professeure attire les élèves et ses collègues masculins. Des lettres anonymes circulant sur son compte commentent son anatomie, ses habitudes sexuelles et le désir qu'elle suscite. Ce chantage lui causera d'énormes problèmes.

Mercredi 6 juillet

16h00 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts
T-M Bla bla bla
16h30 CBWFT Aventures africaines
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h55 TV-5 Revue de presse africaine
17h00 CBWFT Les inventions de la vie
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 C'est tout Coffe
17h30 CBWFT Watatatow
T-M Secrets de famille
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Dinosaures
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Les Jeux de la francophonie
T-M Cinéma du mercredi: Le mal pour le mal
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 TV-5 Cérémonie d'ouverture des Jeux de la francophonie
20h30 CBWFT Le téléjournal
T-M La vie des gens riches et célèbres
20h55 CBWFT Le point
21h00 T-M Le tour de France
TV-5 Le divan
21h25 CBWFT La météo
21h30 CBWFT Le baseball Labatt Draft des Expos
T-M Cent ans de jazz
TV-5 Le soir 3
21h55 TV-5 Résumé quotidien des Jeux de la francophonie
22h00 T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
22h45 TV-5 Espace francophone
23h00 T-M La vie au Québec
TV-5 Connaissance de la science
23h15 T-M Fermeture
0h00 TV-5 Cérémonie d'ouverture des Jeux de la francophonie
1h00 CBWFT Fin des émissions
2h00 TV-5 RFI

FILMS

18h30 T-M *Le mal pour le mal*
Am. 1986. Drame policier. Cinq délinquants de Miami, entraînés à la dure par un travailleur social, entrent en guerre contre la pègre.

Jeudi 7 juillet

16h00 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts
T-M Bla bla bla
16h30 CBWFT Zorro
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h55 TV-5 Revue de presse française
17h00 CBWFT À la recherche de l'homme invisible
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 C'est tout Coffe
17h30 CBWFT Watatatow
T-M Secrets de famille
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Le défi mondial
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Des jardins d'aujourd'hui
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT L'or et le papier
T-M La trentaine
TV-5 L'hebdo
20h00 CBWFT Passeport
T-M Claire Lamarche
TV-5 Première ligne
21h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le Tour de France
21h25 CBWFT Le point
21h30 T-M Cent ans de jazz
21h40 TV-5 Le soir 3
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
22h05 TV-5 Résumé quotidien des Jeux de la francophonie
22h35 TV-5 Paris lumières
22h30 CBWFT Les nouvelles du sport
22h55 CBWFT La météo
TV-5 Espace francophone
22h56 T-M La vie au Québec
23h00 CBWFT Fred et cie
23h10 TV-5 Le cercle de minuit
23h11 T-M Fermeture
23h30 CBWFT Cinéma: La Fugue
0h25 TV-5 Première ligne
1h30 CBWFT Fin des émissions
2h05 TV-5 RFI

FILMS

23h30 CBWFT *La fugue*
É.-U. 1975. Policier. Une ancienne actrice de cinéma demande à un détective privé de retracer sa fille qui vient de faire une fugue. Ce qui semblait une simple fuite se complique soudainement de violence et de crime.

Vendredi 8 juillet

16h00 CBWFT Anne... la maison aux pignons verts
T-M Bla bla bla
16h30 CBWFT Les débrouillards
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h55 TV-5 Revue de presse canadienne
17h00 CBWFT Montagne
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 C'est tout Coffe
17h30 CBWFT Watatatow
T-M Secrets de famille
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Les nouvelles aventures de Lassie
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h10 CBWFT Voeux fédéraux
18h15 CBWFT Dallaire... étranger chez lui
18h30 CBWFT Au coeur de nos vies
T-M Ciné-enquête: Kojak: cas de conscience
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Les grands films: Sam et moi
TV-5 Thalassa
20h00 TV-5 Bouillon de culture
20h30 T-M Simplement Sylvie
21h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le Tour de France
21h30 T-M Cent ans de jazz
TV-5 Le soir 3
21h25 CBWFT Le point médias
21h55 TV-5 Résumé quotidien des Jeux de la francophonie
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
T-M Le TVA édition réseau & TVA sports
22h15 CBWFT Country centre-ville
22h25 TV-5 Paris lumières
22h30 CBWFT Les nouvelles du sport
22h43 T-M Ciné-lune: Extrême préjudice
22h45 CBWFT Cinéma: Le secret de la chambre claire
TV-5 Espace francophone
22h55 CBWFT La météo
22h59 T-M La vie au Québec
23h00 CBWFT Country centre-ville
TV-5 Les brûlures de l'histoire
23h14 T-M Ciné-lune: Terreur sur la ligne
23h30 CBWFT Cinéma: La robe de velours
0h00 TV-5 Bouillon de culture
1h14 T-M Fermeture
1h30 CBWFT Fin des émissions
TV-5 Thalassa
2h30 TV-5 RFI

FILMS

18h30 T-M *Ciné-enquête: Kojak: cas de conscience*
Am. 1989. Drame policier. Un policier enquête sur le meurtre d'un écrivain dont le dernier livre s'avérait compromettant pour la mafia.

19h00 CBWFT *Sam et moi*
Can. 1990. Comédie. Venu au Canada sous l'impulsion de son oncle Chetan, Nikhil est prêt à assumer le travail de représentant qu'il lui avait promis. Cependant, le patron ne lui confie que la garde de son père, un vieillard capricieux et fugueur.

23h14 T-M *Terreur sur la ligne*
Am. 1979. Drame policier. Un inconnu terrorise au téléphone une gardienne d'enfants.

23h30 CBWFT *La robe de velours noir*
Brit. 1991. Drame. Après la mort de son mari, une femme s'engage comme gouvernante dans une grande maison.

Samedi 9 juillet

8h00 CBWFT Tao Tao
T-M La forêt magique
8h30 CBWFT L'île aux ours
T-M Bugs Bunny
9h00 CBWFT Alice au pays des merveilles
T-M Batman
9h30 CBWFT Touftoufs et Polluards
T-M Au nom de la beauté
10h00 CBWFT Lucky Luke
T-M C'est un abat!
10h15 TV-5 Viva
11h00 CBWFT Univers inconnus
T-M Cinémaximum: Rendez-vous dans les nuages
11h15 TV-5 Vision 5
11h30 TV-5 Évasion
12h00 CBWFT Voyage grandeur nature
TV-5 Bouillon de culture
12h30 CBWFT L'univers des sports
13h30 T-M Ciné-maximum: S.O.S. Taxi
TV-5 Les jardin des bêtes
14h00 CBWFT L'univers des sports
14h30 TV-5 Magazine olympique
15h00 TV-5 Reflets
15h30 CBWFT Génies en herbe
T-M Batman
16h00 CBWFT Grandes gueules
T-M Le Tour de France
TV-5 Génies en herbe
16h30 CBWFT Double étoile
TV-5 Journal télévisé belge
17h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Canada en guerre
17h20 CBWFT Les nouvelles du sport
17h25 TV-5 Décryptages
17h30 CBWFT Dodo
T-M Les nouvelles aventures de Lassie
18h00 T-M Ciné-extra: Les nouvelles aventures de Fifi Brind'Acier
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h30 CBWFT Histoires fantastiques
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Cinéma spécial: Miss Moscou
TV-5 Frou-frou
19h30 TV-5 Richard Desjardins
20h00 T-M Ciné-extra: Passeport pour une nuit blanche
TV-5 Scoubidou
20h30 CBWFT Le téléjournal
20h50 CBWFT Les nouvelles du sport
21h00 CBWFT Le baseball Labatt Draft des Expos
21h05 TV-5 Embarquement porte nº 1
21h30 TV-5 Le soir 3
21h55 TV-5 Résumé quotidien des Jeux de la francophonie
22h00 T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
22h25 TV-5 Espace francophone
22h40 TV-5 Évasion
22h47 T-M Ciné-lune: La corde raide
23h15 TV-5 Kaléidoscope
23h30 CBWFT Forum des temps modernes
23h45 TV-5 Frou-frou
0h15 TV-5 Richard Desjardins
0h30 CBWFT Télé-sélection: Double jeu
0h45 TV-5 Les brûlures de l'histoire
1h17 T-M Fermeture
1h40 TV-5 RFI
2h35 CBWFT Fin des émissions

FILMS

18h00 T-M *Les nouvelles aventures de Fifi Brind'Acier*
Am. 1988. Comédie fantaisiste. Les aventures d'une jeune naufragée qui s'est installée dans une maison abandonnée de la côte américaine avec son singe et son cheval.

19h00 CBWFT *Miss Moscou*
Can.-Fr.-Suisse 1989. Comédie. Les habitants d'un appartement communautaire de Moscou reçoivent la visite de Volodia, de retour d'un long séjour au Canada. Tous, sauf une centenaire et une étudiante en langues, comptent sur lui pour les sortir de cette maison et même de ce pays.

20h00 T-M *Passeport pour une nuit blanche*
Am. 1986. Drame policier. En visite chez son frère à Los Angeles, le fils d'un fermier se voit mêlé par inadvertance à une affaire de drogues et de meurtres.

22h47 T-M *La corde raide*
Am. 1984. Drame policier. Un détective qui enquête sur une série de meurtres dont les victimes sont des femmes, se découvre des affinités perverses avec l'assassin.

0h30 CBWFT *Double jeu*
É.-U. 1984. Comédie. Une ménagère de banlieue participe à un concours littéraire consistant à inventer une intrigue policière.

Dimanche 10 juillet

8h00 CBWFT Tao Tao
T-M Vision mondiale
8h30 CBWFT Le livre de la jungle
9h00 CBWFT Alice au pays des merveilles
T-M Batman
9h30 CBWFT Manigances
T-M Légendes indiennes
10h00 CBWFT Le Jour du Seigneur
Liturgie de la parole célébrée au Colisée Léopold Foulem de Caraquet (N.-B.), par Maurice Frenette, ptre.
T-M Vie privée
10h15 TV-5 Planète musique
10h30 T-M Finances
11h00 CBWFT Visions d'ici
T-M Ciné-maximum: Deux super-flics
11h10 TV-5 Planète musique
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT La semaine verte
TV-5 Rapptout
13h00 CBWFT Cinéma: La bohème
T-M Ciné-maximum: Columbo: une ville fatale
13h15 TV-5 Terre de foot
14h05 TV-5 Le monde est à vous
14h30 T-M Tour cycliste du Saguenay Lac Saint-Jean
15h00 CBWFT José Carréras: L'histoire d'une vie
15h25 TV-5 Bon week-end
15h30 T-M Batman
16h00 CBWFT Les contes d'Avonlea
T-M Le tour de France
TV-5 30 millions d'amis
16h30 TV-5 Journal télévisé belge
17h00 CBWFT Second regard
T-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 L'école des fans
17h30 CBWFT En toute liberté
T-M Docteur Doogie
17h45 TV-5 Magellan
18h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Les Francofolies de Montréal
TV-5 Journal télévisé de TF1
18h10 CBWFT Découverte
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Surprise sur prise
T-M Cinéma du dimanche: Le secret de mon succès
TV-5 Faut pas rêver
20h00 CBWFT Les beaux dimanches: Les aventures de Michel Courtemanche
TV-5 Rapptout
21h00 CBWFT Les beaux dimanches: Festi-jazz international de Montréal 1994
21h00 T-M Supercopter
21h15 TV-5 Autant savoir
21h35 TV-5 Le soir 3
22h00 CBWFT Le téléjournal
T-M Le TVA, édition réseau & TVA sports
TV-5 Résumé quotidien des Jeux de la francophonie
22h25 CBWFT Les nouvelles du sport
22h30 TV-5 Espace francophone
22h40 T-M Vision mondiale
22h45 TV-5 Tell-quel
22h55 CBWFT Ciné-Club: Le décalogue: Tu ne tueras point
23h15 TV-5 Faut pas rêver
23h40 T-M Finances
0h00 CBWFT Fin des émissions
0h10 T-M Fermeture
0h15 TV-5 Rapptout
1h30 TV-5 Bon week-end
2h00 TV-5 RFI

FILMS

19h00 T-M *Le secret de mon succès*
Am. 1987. Comédie. Voulant faire carrière dans le monde des affaires, un livreur de courrier réussit à s'immiscer parmi les cadres supérieurs de son entreprise.

22h55 CBWFT *Le décalogue: tu ne tueras pas*
Pol. 1988. Drame psychologique. Pendant qu'un futur avocat passe son examen d'admission au barreau, son premier client tue froidement un chauffeur de taxi. (5e de 10)

Nécrologies

Léon M. Saquet

Le jeudi 9 juin 1994, à Sainte-Rose-du-Lac, Léon Saquet, à l'âge de 94 ans, rendait sa belle âme à Dieu.

Léon est né en France le 18 juillet 1899 et arrive au Canada en 1906, avec ses parents. Ils s'établirent sur une ferme à Laurier. Il épousa Marie Painchaud le 27 octobre 1927, et continua son métier de fermier. En 1963, il déménagea à Sainte-Rose où il passa le reste de sa vie. Une vie bien remplie de dévouement envers sa famille, ses amis et ses voisins.

Il laisse dans le deuil sa chère épouse Marie, une fille Thérèse et Alex Fouillen, trois garçons, Noël et Denise, Jules et Sylvia, Marcel et Annabelle, neuf petits-enfants et quinze arrière-petits-enfants, une soeur Aimée MacDonald, deux frères Louis et Alice, André et Agnès et plusieurs neveux et nièces.

Il fut précédé par ses parents et trois soeurs.

Les funérailles eurent lieu le lundi 13 juin à l'église de Sainte-Rose-de-Lima, présidées par l'abbé A. Lafrenière assisté de l'abbé Tessier, l'abbé Bernardin et l'abbé Kosha. L'enterrement a suivi dans le cimetière de Sainte-Rose-du-Lac.

La famille désire remercier tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie et de l'amitié.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire de Sainte-Rose-du-Lac.

Wilfrid Fortier

Wilfrid Fortier, époux de Clara (Boulet), est décédé paisiblement le mardi 21 juin à l'hôpital Saint-Boniface à l'âge de 93 ans.

Fils de Joseph et de Philomène (Paradis) Fortier, Wilfrid est né à Dunrea (Manitoba) le 25 août 1900. Il passa sa jeunesse à la ferme familiale de son village natal. Après leur mariage en 1927, Wilfrid et Clara ont fondé leur foyer sur cette même terre paternelle, y ont élevé leurs douze enfants et ont cultivé la ferme jusqu'en 1956. Semi-retraité, ils déménagent à Winnipeg, où Wilfrid prend un emploi au département d'entretien de l'hôpital Miséricorde jusqu'en 1967.

Wilfrid laisse dans le deuil Clara, son épouse bien-aimée, ainsi que neuf enfants: Norbert (Rita), Hélène (Tony Hayek), Armand (Rose), Gilles (Marie-Paule), Clément (Yvonne), Cécile, m.o., Henri (Edith), Roseline (Bill O'Brien), Maurice (Michelle) et un gendre, Léon Boulet. Lui survivent également 50 petits-enfants, 70 arrière-petits-enfants, ainsi que de nombreux neveux, nièces et amis.

Il a été précédé par ses parents, cinq frères, huit soeurs, trois enfants, Alice Boulet, Anna Turczak et Maurice sr.

Chronique religieuse

Le prêtre: un modèle de dévotion



Réal LÉVÊQUE
Prêtre

Dans un article antérieur, j'avais présenté le nouveau directoire pour le ministère et la vie des prêtres sur une base assez large et théologique. On m'a ensuite demandé d'écrire sur l'application pratique du directoire, à savoir, qu'est-ce que la Congrégation pour le clergé, à Rome, demande pour les prêtres de l'Église universelle dans la vie de tous les jours?

D'abord, deux grandes vertus que le directoire émet concernent la communion et la spiritualité. Le directoire fait un tour d'horizon de la communion d'abord avec la Trinité et le Christ; ensuite, il y a l'Église et la hiérarchie de l'Église. Il y a aussi la communion avec toute l'activité ministérielle en général et avec les autres prêtres que nous appelons le presbytérium. Il y a finalement la communion avec les fidèles laïcs.

Ainsi, les prêtres sont appelés à vivre en communion et non d'une manière isolée. Le directoire refuse que les prêtres prennent dans tout engagement politique et social.

L'autre vertu est la spiritualité: le prêtre doit être l'homme de la prière et le démontrer par ses actions en général. Il doit être capable d'interpréter les signes du temps et être averti de la prolifération des sectes et nouvelles religions.

Le directoire donne la liste des moyens que les prêtres doivent prendre pour avoir une vie spirituelle exemplaire: célébration de la messe chaque jour, confession fréquente, direction spirituelle, la célébration quotidienne de son bréviaire, l'oraison silencieuse, l'examen de conscience, la dévotion morale, des exercices de piété (chapelet, chemin de croix, etc.). Bref, le prêtre doit apparaître comme le modèle devant la dévotion qu'il doit porter à la dévotion eucharistique.

Le directoire étudie ensuite l'importance du célibat sacerdotal, qui est un don que l'Église a reçu et sur lequel elle veut veiller. Le célibat doit être vécu comme une nouveauté qui libère, un témoignage de radicalisme à la suite du Christ. Grâce au célibat, le prêtre peut vivre avec amour et générosité le don de son ordination. Il est important que le prêtre se comporte avec prudence dans ses relations avec des personnes dont la familiarité peut mettre en danger la fidélité au don.

Le directoire fait ensuite appel à l'obéissance chez le prêtre qui exprime pour lui la volonté de Dieu, qui lui est manifestée à travers ses supérieurs légitimes. L'obéissance fait l'objet de la promesse que prononce le clerc dans le rite de l'ordination diaconale et ensuite dans le rite de l'ordination presbytérale. Le directoire fait appel au respect des normes liturgiques. La liturgie est l'exercice du sacerdoce du Christ et il ne doit rien y ajouter ou y enlever de sa propre initiative.

Le directoire démontre l'obligation de l'habit ecclésiastique, car, avec son habit, le prêtre rend perceptible à tout fidèle son identité et appartenance à Dieu et à l'Église. Si le prêtre ne porte pas la soutane, son habit doit se démarquer de celui du laïc.

Le directoire appelle le prêtre à la pauvreté, car si le prêtre veut suivre le Christ, pauvre, il doit se dépouiller du matérialisme et vivre l'esprit de service. Il devra s'abstenir des activités lucratives non conformes à son ministère et utilisera les biens matériels avec responsabilité, modération et rectitude d'attitude. Dans les domaines de l'habitation, des moyens de transport et des vacances, il demeurera sobre.

Le directoire fait appel à la formation permanente, au besoin qu'ont les prêtres de se recycler et de se tenir à la page des nouveaux propos de l'Église. La formation permanente consiste à aider les prêtres à répondre généreusement à l'engagement que requièrent la dignité et la responsabilité que Dieu leur a confiées par l'Ordre. Bien que cette formation personnelle soit personnalisée, elle tend à être complète tant au niveau humain, que spirituel et intellectuel.

Cette formation peut prendre différentes orientations: rencontres entre prêtres où on s'enrichit, un temps sabbatique de ressourcement, des lectures spirituelles variées, des retraites, conférences, recollections, la construction d'une maison de clergé où se donneront des cours.

Le directoire étudie aussi les situations spéciales qui se posent avec le vieillissement des prêtres et qui doivent être respectées. Le directoire termine sur la solitude des prêtres en disant que, malgré les difficultés particulières qu'apporte souvent la frustration, le prêtre y verra une manière de vivre l'Évangile et de découvrir de plus en plus sa proximité au Seigneur.

BDO GUENETTE CHAPUT, comptables agréés.
Notre priorité… le succès de nos clients!

BDO DUNWOODY WARD MALLETTE

- Comptables agréés
- Conseillers en gestion
- Syndics en faillite
- Conseillers en informatique

262, rue Marion, St-Boniface (Mb) R2H 0T7; Tél: 233–8593; Fax: 237–0134

Transports Canada Aéroports | Transport Canada Airports

APPEL D'OFFRES

DES OFFRES SOUS PLI CACHETÉ correspondant aux projets ou services décrits ci-dessous, adressées au

Services du matériel et des contrats, Transports Canada, aérogare de l'Aéroport international de Winnipeg, local B1121C, 2000, avenue Wellington, Winnipeg (Manitoba) R3H 1C1

et portant la mention du nom et du numéro de projet, seront reçues jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, à la date limite indiquée. Les documents relatifs à l'appel d'offres pourront être obtenus au bureau mentionné plus haut; téléphone : (204) 983-2870, télécopieur : (204) 984-2251.

P R O J E T

NUMÉRO : W-0016YWG

PROJET : RÉPARATIONS DIVERSES DU PAVAGE ET TRAVAUX CONNEXES À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG

DATE DE FERMETURE : LE 12 JUILLET 1994

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES : WAYNE IVES, SURINTENDANT DES CONTRATS – (204) 983-0432

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES : MARCEL RIVARD, CHEF DE PROJET – (204) 983-8065

Il est possible de consulter les documents relatifs à l'appel d'offres à l'Association des constructeurs de Winnipeg, 290, rue Burnell, Winnipeg (Manitoba) R3G 2A7.

I N S T R U C T I O N S

POUR ÊTRE PRISE EN COMPTE, une offre devra être soumise à l'aide des formulaires fournis par le Ministère et accompagnée du CAUTIONNEMENT stipulé dans les documents relatifs à l'appel d'offres. Les offres devraient être présentées dans l'enveloppe prévue à cette fin.

L'offre retenue ne sera pas nécessairement la plus basse ni celle qui répond à tel ou tel critère donné.





Agriculture Canada — **ARAP - PFRA**

ENTENTE D'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST
PARTNERSHIP ASSOCIATION
WESTERN ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENT

APPEL D'OFFRES

CANALISATION D'EFFLUENT AUX FINS D'IRRIGATION

Des soumissions cachetées seront reçues par le soussigné jusqu'à 11 h, heure locale de Winnipeg, le 14 juillet 1994 pour la municipalité de Roblin, relativement au contrat n° 1 - Canalisation d'effluent aux fins d'irrigation. Le travail consiste en la fourniture et l'installation d'approximativement 1 300 mètres de canalisation de 250, 200 ou 150 mm de diamètre ainsi que l'exécution de tout travail connexe.

Un forage d'essai sur le terrain auront lieu le 7 juillet 1994 à 10h30. Toute personne intéressée à y assister est invitée à se présenter au bureau municipal d' administration de Roblin avant 10h30. On recommande que tout soumissionnaires éventuel assistent au forage d'essai.

La documentation relative aux offres peut être consultée aux endroits suivants:

(1) Les bureaux locaux de l'Association des constructeurs à Brandon, Regina et Winnipeg, au Southam Building Reports à Winnipeg;

(2) Le Bureau d'administration municipale, 125, 1° avenue Nord-Ouest, Roblin (Manitoba);

La documentation relative aux offres est disponible auprès du Directeur régional, Région du Manitoba, ARAP, Pièce 238, 240, avenue Graham, Immeuble Cargill, Winnipeg (Manitoba), R3C 0J7, Tél (204) 983-3602, sur versement d'une garantie de cent dollars (100 $, TPS comprise) en espèces ou sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du Receveur général du Canada, remboursable sur retour en bon état de la documentation au cours du mois suivant la date de l'ouverture des offres. Seules les soumissions présentées sur les formulaires fournis par l'ARAP, accompagnés d'une garantie et remplis selon les critères établis dans la documentation relative aux offres seront retenues. Il est recommandé aux soumissionnaires de se procurer la documentation auprès du Directeur régional, Région du Manitoba, de l'ARAP, afin de s'assurer l'envoi ultérieur des suppléments éventuels.

Sans garantie d'acceptation d'aucune des soumissions présentées.

E. Caligiuri
Directeur régional
Région du Manitoba, ARAP



Municipalité de Roblin — Canada

La Division scolaire franco-manitobaine n° 49 recherche:

un(e) enseignant(e) d'informatique sec. 1 et 2,

de sciences humaines sec. 1 et d'anglais sec. 2 et 4
poste temporaire d'un an à 84 % du temps
au Collège Louis-Riel;

et

un(e) enseignant(e) d'éducation physique 7e et 8e année
et français 8e année
poste temporaire d'un an à temps plein
au Collège Louis-Riel

Prière d'envoyer votre curriculum vitae **avant le 6 juillet** à:

La Division scolaire franco-manitobaine n° 49
131, boulevard Provencher, bureau 204
Winnipeg (MB) R2H 0G2

Marketing et ventes

LE CLUB LA VÉRENDRYE recherche les services professionnels d'une personne dynamique et responsable pour le marketing de l'ensemble de ses activités et pour établir des contacts personnels avec le grand public afin de maximiser l'utilisation de ses locaux et la participation des membres à ses programmes.

Exigences:
- avoir au moins cinq années d'expérience dans un domaine de marketing ou de ventes avec preuve de succès;
- avoir une bonne connaissance de l'organisation d'un club social ou récréatif;
- avoir un esprit créatif et persuasif;
- pouvoir rédiger et préparer des profils sur les services et produits offerts (en français et en anglais);
- pouvoir planifier et coordonner une campagne de recrutement;
- pouvoir travailler en équipe avec le public et avec des bénévoles;
- pouvoir présenter et vendre le concept de «membership» à un individu ou à un groupe de personnes.

Le candidat idéal se rapportera directement au directeur général et travaillera étroitement avec tous les chefs de département.

Salaire: à négocier.

Entrée en fonction: avant le 1er août 1994.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 juillet 1994 à:

Clément Perreault, directeur général
Le Club La Vérendrye
614, rue DesMeurons
Winnipeg (Manitoba) R2H 2P9

Le Club La Vérendrye est un organisme bilingue et à but non lucratif offrant des services sociaux et récréatifs pour le bienfait de ses membres et de la communauté.

CRTC — **Décision** — Canada

Décision 94-278. L'Ouest canadien: **Allarcom Pay Television Limited** et L'EST CANADIEN: **First Choice Canadian Communications Corporation/Société canadienne de communications Premier Choix**. APPROUVÉ – Nouveaux services de télévision payante: "The Classic Channel" et "MOVIEMAX"; L'ENSEMBLE DU CANADA: 94-279. **Your Channel Television Inc.** APPROUVÉ - YOU: Your Channel; 94-280. **Phyllis Yaffe (SDEC)**. APPROUVÉ - "Showcase"; 94-281. **CHUM Limited**. APPROUVÉ - "Bravo!"; 94-282. **Linda Rankin (SDEC)**. APPROUVÉ - "Lifestyle Television"; 94-283. **Les associés de "Adventure Unlimited"**. APPROUVÉ - "The Discovery Channel"; 94-284. **Les associés de MH Radio/Rawlco Partnership**. APPROUVÉ - Service de vidéoclips de musique country "The Country Network" et 94-285. **SRC**. APPROUVÉ - Service national de nouvelles télévisées de langue française. Copies disponibles aux bureaux du CRTC à: Halifax, Montréal, Toronto, Hull, Winnipeg et Vancouver.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Public Works and Government Services Canada

AVIS

Les canotiers, pêcheurs et propriétaires sont avertis par le présent avis que les récentes pluies abondantes tombées aux États-Unis ont causé des niveaux inhabituellement élevés de la rivière Rouge dans la ville de Winnipeg. Ces niveaux font qu'il est impossible pour le barrage-écluse St. Andrews à Lockport de maintenir le niveau d'eau normal pour l'été. Pendant cette période, les niveaux seront donc instables. Certaines parties du barrage de Lockport seront enlevées, au besoin. En résultera des niveaux plus bas immédiatement à l'amont de Lockport ainsi que des courants et de la turbulence.

On suggère aux utilisateurs des écluses d'appeler la Lockhouse au 757–2421. Prière de faire preuve de prudence en naviguant sur la rivière Rouge, particulièrement entre Lockport et Lister Rapids.

Canada

SCHL CMHC

APPEL D'OFFRES

Travaux de réparations sur 17 logements unifamiliaux et une maison jumelée avec une chambre à coucher

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), avec l'aide financière du gouvernement du Manitoba, prévoit effectuer des travaux de **réparations sur DIX-SEPT (17) logements unifamiliaux et UNE (1) maison jumelée avec une chambre à coucher situés dans la communauté de PELICAN RAPIDS (Manitoba).**

Des soumissions cachetées portant sur le projet et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'au 19 juillet 1994 à 14 h.**

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie dont le montant est de 10 % de la valeur de toute offre jusqu'à une concurrence de 100 000 $. La SCHL retiendra chaque dépôt de garantie pour s'assurer que le contrat est bien exécuté. Elle acceptera que le dépôt soit payé en espèces, par chèque certifié ou par voie d'un cautionnement de soumission provenant d'une société de caution accréditée. Tout chèque ou cautionnement doit être fait à l'ordre de la SCHL.

Toutes questions au sujet des documents peuvent être adressées à l'agent indiqué ci-dessous.

La SCHL ne s'engage pas nécessairement à retenir la soumission la plus basse.

Les documents d'appel d'offres pourraient être obtenus de **CAROLE CUDMORE, représentante des services aux clients, au numéro 983–0890, programme pour les ruraux et autochtones, ou à l'adresse suivante:**

**Société canadienne d'hypothèques et de logement
C.P. 964
4e étage, 10, rue Fort
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2**

Logement Manitoba | Manitoba Housing



Recyclez ce journal!

SCHL CMHC

APPEL D'OFFRES

Travaux de réparations sur un logement unifamilial

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), avec l'aide financière du gouvernement du Manitoba, prévoit effectuer des travaux de réparations sur **UN (1) logement unifamilial dans la communauté EBB FLOW au Manitoba.**

Des soumissions cachetées portant sur le projet et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'au 27 juillet 1994 à 14 h.**

Les fournisseurs peuvent se procurer les plans, devis et demandes de soumissions nécessaires **dès le 5 juillet 1994.**

Les réparations consisteront à effectuer des travaux de menuiserie, revêtement de sol, chauffage, électricité, plomberie, portes, fenêtres et de peinture, etc. Toutes ces réparations doivent être incluses dans les offres des entrepreneurs.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie dont le montant est de 10 % de la valeur de toute offre jusqu'à une concurrence de 100 000 $. La SCHL retiendra chaque dépôt de garantie pour s'assurer que le contrat est bien exécuté. Elle acceptera que le dépôt soit payé en espèces, par chèque certifié ou par voie d'un cautionnement de soumission provenant d'une société de caution accréditée. Tout chèque ou cautionnement doit être fait à l'ordre de la SCHL.

La SCHL ne s'engage pas nécessairement à retenir la soumission la plus basse.

Les documents d'appel d'offres pourraient être obtenus de **ANDREW WILLIAMSON, représentant des services aux clients, Programme de logement pour les ruraux et autochtones, au numéro (204) 983-5665, ou à l'adresse indiquée ci-dessous:**

**Société canadienne d'hypothèques et de logement
C.P. 964
4e étage, 10, rue Fort
Winnipeg (Manitoba)
R3C 2V2**

Logement Manitoba | Manitoba Housing



QUIZ

Le langage des marins



QUESTIONS

Quel est le sens et l'origine de ces expressions maritimes?

1. Nager entre deux eaux.
2. Être en nage.
3. Veiller au grain.
4. Tirer une bordée.
5. Prendre une bonne bitture.
6. Perdre la tramontane.

RÉPONSES

1. Nager entre deux eaux, au sens propre, s'applique au nageur qui a la tête et tout le corps enfoncés au-dessous de la surface de l'eau. Pourtant, cette expression a été créée à une époque où «nager» voulait dire «naviguer». Ainsi, elle veut dire naviguer entre deux courants sans se laisser entraîner ni par l'un ni par l'autre, et donc, au sens figuré, c'est suivre sa propre route en résistant aux pressions.

2. Être en nage, c'est être ruisselant de sueur. L'origine de cette locution est un sujet de controverse. Certains pensent qu'elle provient de l'expression médiévale «être en âge», «âge» voulant dire «eau». D'autres soutiennent que «être en nage», c'est proprement nager dans l'eau, et figurément être tout mouillé de sueur.

3. Veiller au grain, dit en mer, veut dire que la prudence est toujours de rigueur. On appelle un grain de vent, une tempête ou un tourbillon qui se lève tout à coup et qui désempare la manoeuvre. Le mot vient peut-être des grains de grêle «fréquents dans ces sortes d'orages».

4. Autrefois, la bordée était toute la ligne d'artillerie qui est sur le flanc d'un vaisseau, et, également, la décharge simultanée de tous les canons du même côté. Variante de l'expression courir la bordée (s'absenter sans permission) tirer la bordée veut dire se débaucher.

5. Une bitte, du scandinave «biti» désigne cette sorte de billot fixé au pont sur lequel les cordes sont enroulées, particulièrement le câble qui retient l'ancre. La bitture est la portion de câble élonguée sur le pont qu'on devait filer, en mouillant, sur l'arrière des bittes. Disposer le câble s'appelait prendre la bitture. Prendre une bonne bitture, c'est donc prendre une longueur de câble suffisante.

6. On connaît les vents du Midi, le mistral et la tramontane, mais comment peut-on perdre le vent? En réalité, tramontane veut dire au-delà des montagnes et avant d'être un souffle froid elle a été, et demeure pour les Italiens qui ont les Alpes au nord, l'étoile Polaire, l'étoile au-delà des montagnes. Comme l'étoile Polaire sert de guide aux marins, on dit figurément d'une personne qui est déconcertée ou qui a perdu le jugement ou la raison qu'elle a perdu la tramontane.

Sélection recueillie par Stephan HARDY

Source: La Puce à l'oreille par Claude Duneton, Balland, 1990.

Hommage et félicitations aux Soeurs Grises du Manitoba à l'occasion du 150e anniversaire de leur arrivée à la colonie de la Rivière-Rouge.

Veuillez accepter nos sincères remerciements pour votre accueil chaleureux, votre appui et votre engagement au cours de nos années de collaboration.

Les Associé(e)s des Soeurs Grises du Manitoba.

RECETTE

Mozzarella et tomates au basilic

Dans cette délicieuse salade d'été, le goût très agréable du mozzarella se marie bien avec des tranches de tomates juteuses, rehaussées d'une vinaigrette à base de basilic.

1/3 tasse (75 mL) de vinaigre de vin blanc
1 c. à table (15 mL) de feuilles de basilic hachées
1 c. à thé (5 mL) de sucre
1/2 à thé (2 mL) d'ail frais émincé
1/2 à thé (2 mL) de sel
1/2 à thé (2 mL) de poivre
1/2 tasse (125 mL) d'huile d'olive
1 boule (340 g) de fromage mozzarella
4 grosses tomates, tranchées
Fromage parmesan râpé
Poivre frais broyé

Dans la jarre du mélangeur, mettre ensemble le vinaigre, le basilic, le sucre, l'ail, le sel et le poivre. Couvrir et mélanger jusqu'à consistance crémeuse. Tout en continuant à mélanger, ajouter graduellement l'huile, jusqu'à ce que le tout soit uniforme. Laisser reposer durant une heure.

Trancher finement le fromage mozzarella. Disposer en alternance des tranches de mozzarella et de tomates dans une grande assiette. Avant de servir, brasser doucement la vinaigrette et la verser sur le tout. Puis saupoudrer de fromage parmesan et de poivre.

Donne de 4 à 6 portions.

LES PETITES ANNONCES

Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi à 17 h **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants: moins de 20 mots (**5 $** ou **7,50 $** pour deux semaines); 21 à 28 mots (**6 $** ou **9 $**); 29 à 35 mots (**7 $** ou **10,50 $**); 36 à 42 mots **au maximum** (**8 $** ou **12 $** pour deux semaines). N'oubliez pas de prévoir un montant additionnel pour la TPS!



Divers

REGINE'S CURIOS achète meubles anciens, «curio cabinet», «china cabinet», cristal, argenterie, porcelaine, tableaux. 326 Broadway, Winnipeg, téléphone: 956-5872.
395-

JEUNE FEMME aimerait garder des enfants au mois de juillet et août, du lundi au vendredi, préférablement à Saint-Boniface. Composez le 237–8165.
447-

PEINTRE peinturerait votre maison pour 10 $ l'heure. Appelez 339–8008.
455-

GARDE D'ENFANTS: Parc Windsor, mère bilingue. 254–5312.
512-

SAINT-BONIFACE: Garderie de Bambins Inc.; programme éducatif en français et de francisation; repas et goûter; détentrice d'un permis depuis 21 ans; subvention pour enfants de 2 à 5 ans. 197, rue Kitson, 237–8660.
525-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus pour faveur obtenue. L.K.
537-

BONJOUR! Je suis disponible pour garder vos enfants. Saint-Vital. Tél.: 257–5780.
538-

GARDERIE FAMILIALE, bientôt détentrice d'un permis, a des ouvertures à temps plein ou à temps partiel (régulier) dès maintenant ou au mois de septembre. Contactez Joanne, 233–2448.
541-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus pour faveur obtenue. D.A.D.
557-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus pour faveur obtenue. M.N.T.
558-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus pour faveur obtenue. H.B.
559-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur de Jésus pour faveur obtenur. C.M.V.
560-

GARDERIE FAMILIALE, détentrice d'un permis, a des ouvertures immédiatement à temps plein pour enfants d'âge scolaire (proche de l'école Taché) et pour bébé ou enfant préscolaire de façon temporaire (juillet à la fin octobre) Soit à temps plein ou à demi-temps. Subventions disponibles. Lisa: 237–5662.
561-

GAGNEZ jusqu'à 346 $ en assemblant nos boules de Noël à domicile. Info: envoyez une enveloppe pré-adressée et timbrée à: Les Fantaisies de Noël, 2212, Gladwin Cr., pièce 100, ext. 2197, Ottawa (Ontario) K1B 5N1.
549-

Recherche

RECHERCHE: Individu mature et responsable requis pour opérer une cafétéria. Doit bien connaître l'industrie et être capable de présenter de bon repas appétissant. Réponse: dossier 200 à La Liberté.
542-

RECHERCHE gardienne à temps partiel, 3 après-midis, pour enfants de 6, 4 et 3 ans, à partir du 1er septembre. Appelez 235–0920.
554-

RECHERCHE grand logement, 2 chambres à coucher à Saint-Boniface pour le 1er août. Cuisinière, réfrigérateur, accès à laveuse/sécheuse. Très bonne références. 786–1699.
555-

RECHERCHE personnes intéressées à travailler à domicile auprès de personnes âgées. Heures flexibles. Envoyer C.V. à Sécure Âge à C.P. 48005, 35, boul. Lakewood, ou appeler 256–2111.
556-

À vendre

VENTE PRIVÉE: au 458 Valade, maison unifamiliale, cinq chambres à coucher, garage neuf, près du Collège. Pour informations, composez le 233–3753.
509-

VENTE PRIVÉE: Condo de deux chambres à coucher au 207, rue Masson. Cinq appareils inclus, solarium, ascenseur. 1122 pieds carrés. Composez 233–3753.
529-

À VENDRE: Chalet à la Plage Albert, lac Winnipeg. Communauté à majorité francophone. Sur un lot boisé à proximité de la plage, complètement fini, deux chambres à coucher, foyer, électricité et douche. Appeler E. Rivard, 255–1690 ou au chalet, 1–756–3541.
540-

À VENDRE: Rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Boniface, maison en brique de 2 et 1/2 étages convertis en 2 appartements. Après 17 h. 231–3540.
548-

VENTE PRIVÉE: 54, promenade des Intrépides; au domaine Marius-Benoist, 3 c. à c., 2 et 1/2 salles de bain, air climatisé, garage double 153 000 $ ou meilleure offre. Composez 231–2738.
553-

À VENDRE: Bungalow charmant près du lac. 231, 5e rue SE, Portage-la-Prairie, 34 900 $.
Maison d'un étage et demi, à 20 km au NO de Portage-la-Prairie. Terrain de 10 acres longeant un ruisseau. 40 900 $.
Maison à deux niveaux et à deux chambres à coucher. 646, baie Spruce, Portage-la-Prairie. Garage attaché. Terrain boisé. 54 900 $.
Maison mobile Neonex Brentwood. Environ 14 x 64 pi (4,25 x 19,5 m). Actuellement située à l'adresse 22, rue Yellowquill, sur l'ancienne base militaire Southport. 15 900 $ (sans le terrain). L'acheteur doit se charger de déménager la maison ou de louer le terrain.
Maison mobile Pyramid Westbrook. Environ 14 x 68 pi (4,25 x 20,7 m). Actuellement située à 21, rue Yellowquill, sur l'ancienne base militaire Southport. 13 900 $ (sans le terrain). L'acheteur doit se charger de déménager la maison ou de louer le terrain.
Maison mobile Dutch Villa. Actuellement située à 609, rue Mobile, Portage-la-Prairie. Environ 1450 pi2 (134 m2) avec la rallonge. 23 900 (sans le terrain). L'acheteur doit se charger de déménager la maison ou de louer le terrain.
Pour visiter, rejoindre Jack Johnston, responsable des bâtiments, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 9, avenue Saskatchewan Ouest, Portage-la-Prairie, téléphone: 239–1194.
562-

À VENDRE: à Richer, maison style bungalow, deux chambres à coucher, 1 129 pi2. Bien entretenue, chauffage au bois et à l'électricité, remise.
Maison en «logs», 1 129 pi2, sept ans, située à 30 minutes au sud-est de Steinbach sur la route #12. Garage, remise et patio. Très beau site boisé. Le tout en excellente condition. Une aubaine à 49 900 $.
À La Broquerie, petit coin tranquille, boisé, 4,2 acres, un mille à l'est de La Broquerie. L'endroit rêvé pour votre maison de campagne.
À La Broquerie, lots disponibles dans trois différentes subdivisions modernes, desservies par les égouts municipaux. De 8 500 $ à 12 000 $.
Appelez Candace Boily à Sun Country Realty Inc. 424–5353.
564-

À louer

À LOUER: Appartement simple, garçonnière à louer, 25 % des revenus (Chez Nous Inc.) Appelez Lionel Robidoux, 233–7761. Libre immédiatement.
404-

À LOUER: Appartement de deux chambres à coucher, 2e étage d'un duplex, eau, stationnement, usage de laveuse et sécheuse inclus. Services non inclus. 495 $. 255–1901.
514-

À LOUER: Appartements d'une ou deux chambres à coucher au manoir de Somerset, avec réfrigérateur et cuisinière compris, accès à la buanderie. Si désiré, trois repas chauds par jour à la cuisine centrale pour 7 $ par jour. Messe à la chapelle tous les samedis. Clinique médicale rattachée. De 213 $ à 428 $. Bienvenue. Pour information, téléphonez à 744–2607.
515-

À LOUER: Grenoble, appartement à deux chambres à coucher, services et stationnement inclus. 592 $ par mois. Libre le 1er juillet. Tél.: 237–6137.
539-

CHALET proche de la plage, couche six personnes, à louer pour la saison. 1 800 $ ou à vendre 33 500 $. Lot 4, rue Girard, plage Albert. 1–613–748–1184.
543-

APPARTEMENT: 1 chambre à coucher, 360 $, vieux Saint-Boniface, propre, ensoleillé. Chauffage, eau et stationnement inclus. Libre le 1er juillet.
550-

À LOUER: Appartement, 1 chambre à coucher, complètement rénové, poêle et réfrigérateur neufs, accès à laveuse et sécheuse gratis; 1 stationnement inclus. Pas d'animaux et non fumeur. 424, Valade, près de l'Hôpital et du Collège. 450 $/mois. Téléphone: 235–0296.
551-

À LOUER: Appartement avec deux grandes chambres à coucher, à quelques minutes de marche du CUSB. Très propre, frigo, poêle, air climatisé, stationnement. Libre le 1er juillet. Composez 1–367–8221.
563-

À VOTRE SERVICE

AVOCATS NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat-notaire
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
155, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Tél.: 231-1333
Fax: 237-0998

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Avocat-conseil
Robert. Bétournay
185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.

DENISET ET BOILY
Avocats et notaires
Me Pierre Deniset, B.A., LL. B.
Me Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
Me Roxroy O. O. West, B.A., M.A., LL.B.
202, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Téléphone: 235-1378
Télécopieur: 233-9762

TAYLOR ▪ MCCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES
ALAIN L. J. LAURENCELLE
9e étage, 400, av. St. Mary
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél.: 988-0304 • 1-957-5464 (sans frais)
Fax: 957-0945
À la Caisse populaire de Saint-Malo, chaque mercredi, de 9 h 30 à 12 h
Au Chalet de La Broquerie, chaque mercredi, de 13 h à 17 h 30
Tél.: 424-5343 (La Broquerie)

MONK, GOODWIN
••• AVOCATS ET NOTAIRES •••
Me LAURENT J. ROY, c.r.
Me MICHEL L. J. CHARTIER
800, Édifice Centra Gas
444, avenue St-Mary
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3T1
Téléphone: (204) 956-1060
Télécopieur: (204) 957-0423

François Avanthay LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON
Marc M. Monnin
J. Guy Joubert
Francis J. St. Hilaire
Avocats et Notaires
30e étage
360, rue Main
Winnipeg (Man.)
R3C 4G1
Téléphone: 957-0050
Télécopieur: 957-0840
À la Caisse populaire de Sainte-Anne chaque jeudi de 14 h à 16 h 30.

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de

Hogue
Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-9600
Télécopieur: 233-2689

Vous avez des événements à signaler?
Composez le 237-4823

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et Notaire

131, boulevard Provencher, pièce 302
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Téléphone: (204) 958-6850
Télécopieur: (204) 958-6855

MÉTIERS

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

PROVENCHER PRESS
353, boulevard Provencher
Locaux 5 & 6
Tél: 237-5558
Téléc: 237-5561
IMPRIMERIE
TYPOGRAPHIE
LIVRES DE FAMILLE
PHOTOCOPIES
CONTACTEZ MARC JOUBERT OU ALBERT MARION

LE CLUB LA VÉRENDRYE

614, rue Des Meurons
Saint-Boniface 233-8997
"Venez luncher chez nous"
Tous les midi de 11 h30 à 14 h
• excellent choix au buffet
• service rapide
• pas besoin d'être membre pour dîner
La soupe en vaut la peine!

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

DR. ROSS F. MOORE & ASSOCIATES
OPTOMÉTRISTES
sont fiers d'annoncer
DR. GILLES G. LORTEAU
comme nouvel associé
SERVICES PROFESSIONNELS:
examens de la vue et de la santé oculaire, traitement orthoptique, lunettes, verres de contact.
942-0059
pour rendez-vous
409–428, avenue Portage
Édifice Power relié à la passerelle du magasin La Baie

Dr R. J. Lecker
Dr M. N. Lecker
Optométristes
Examen de vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses


SÉCURE ÂGE INC.
SERVICES À DOMICILE / HOME SERVICES
Lise Hamelin, R.N.
Lucie Labossière-Howard, R.S.W.
(204) 256-2111
• *Soins personnels*
• *Soins des pieds*
• *Entretien domestique*
• *Entretien maison et cour*
• *Coiffure à domicile*


BRUNET Monuments
Troisième génération
• MONUMENTS
• PLAQUES EN GRANITE OU BRONZE
• INSCRIPTIONS

L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des Franco-Manitobains depuis 1910...»

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture Forest Cadieux
Associés
André G. Couture, c.a.
Raymond A. Cadieux, c.a.
Gérard H. Rodrigue, c.a.
Expert-conseil Gabriel J. Forest, f.c.a.
Coopers & Lybrand
comptables agréés
consultants en affaires
Offrant une gamme complète de services professionnels aux particuliers et aux entreprises

2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
Téléphone : (204) 956-0550
Télécopieur : (204) 944-1020
Le savoir-faire en affaires

ASSUREURS

Agence d'Assurance AURÈLE DESAULNIERS
(1987)
Pour tout service d'assurance!
Joel Desaulniers
Janet Sabourin-Gatin
Donald Normandeau
390-B, boul. Provencher
Téléphone: 233-4051


Ménard service d'aliments
Variété d'aliments froids
Nos spécialités:
Mariages, funérailles et réceptions
Pierrette Ménard 878–2472

Une bonne soirée porte un nom
MUSIK plus
Services professionnels:
• Musique enregistrée
• KARAOKE
• Location d'équipement sonore • Éclairage
Nous répondons à tous vos goûts
Réjean La Roche
237-9716

LJD Plumbing & Heating
Lucien J. Desmarais
256–2911
Du service partout au Manitoba
30 années d'expérience
• Nouveaux projets
• Réparation et rénovations
BONS PRIX
Résidences et commerces

LES PETITES ANNONCES

... Ça paie et c'est facile à utiliser!

Abonnez-vous

LA LIBERTÉ
Écrivez votre chèque ou mandat de poste au nom de La Liberté.
Adressez votre enveloppe à:
La Liberté
C.P. 190
Saint-Boniface, Manitoba, R2H 3B4

Options offertes

	Au Manitoba	Ailleurs au Canada	Aux É.-U. et outre-mer
1 an	28, 50 $ ☐	32,10 $ ☐	35 $ ☐
2 ans	51,30 $ ☐	58,85 $ ☐	70 $ ☐

Nom: ____________________
Adresse: ____________________

233–3889
Marie Avanthay
Gérante
optique
St. Boniface Ltd.
optical
130, boul. Provencher,
Winnipeg, Manitoba R2H 0G3
EXAMEN DE LA VUE, LUNETTES
VERRES DE CONTACT
Dr. O. Therriault Dr. J.Garand
optométristes
Heures d'ouverture pour l'été:
Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h. Fermé le samedi.

Le Journal des jeunes

Volume 5, nº 21 55¢
Saint-Boniface (MB),
1er au 14 juillet 1994

Éditorial

Drôle de héros

Les Américains ont de drôles de héros. Le dernier en date est un joueur de football à la retraite, O.J. Simpson, soupçonné d'avoir sauvagement assassiné son ex-femme et un ami de celle-ci.

Cet horrible soupçon n'a pourtant pas diminué la popularité d'O.J. Simpson, bien au contraire. Sinon, pourquoi toutes les chaînes de télévision américaines auraient-elles bouleversé leur programmation pour retransmettre en direct la fuite de l'ancien joueur de football sur une autoroute californienne?

95 millions d'Américains ont assisté à ce spectacle devant leur télévision, comme s'il s'agissait d'un bon film à suspense! Plus incroyable encore: le long de l'autoroute, des milliers d'admirateurs applaudissaient au passage de leur héros. Certains criaient même «Go, O.J., Go»! On se serait cru à une finale de la coupe Grey.

Celui que la foule acclamait est pourtant soupçonné d'avoir massacré deux personnes, dont son ex-femme, pour les pires raisons qui soient: la jalousie et l'égoïsme. Mais il faut croire qu'aux héros, on pardonne tout.

Laurent GIMENEZ

Le Journal des jeunes

Bimensuel publié par les entreprises Le Journal des jeunes.

Bureaux: 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba).

Téléphone: (204) 237-4823.
Télécopieur: (204) 231-1998

Adresse postale: Le Journal des jeunes, comptoir postal Marion, C.P. 47007, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3G9.

Rédaction: Laurent Gimenez

Graphiste/Dessinateur: Gilbert Painchaud

Jeux: Simone Hébert-Allard

Production graphique: La Liberté

Courrier de deuxième classe — Enregistement nº 8399.

L'aventure acadienne



Le premier Congrès mondial acadien se déroulera du 12 au 22 août au Nouveau-Brunswick. Les Acadiens sont les francophones originaires de trois provinces maritimes du Canada: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard. Le Congrès réunira environ 2 000 Acadiens, y compris certains qui vivent dans d'autres provinces canadiennes ou aux États-Unis.

Les premiers Français d'Amérique

Depuis la découverte du Canada par le Français Jacques Cartier en 1534, une véritable course se déroulait entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de cet immense territoire.

Les deux pays comptaient sur le commerce des fourrures pour s'enrichir, tout comme l'Espagne s'était enrichie grâce à l'or et aux épices de l'Amérique du Sud.

En 1604, le roi de France décide de devancer les Anglais en envoyant une centaine de colons en **Acadie**.

Pendant un siècle, l'Acadie sera la cause de guerres incessantes entre la France et l'Angleterre. Les Anglais finissent par l'emporter en 1713. Ils font venir des colons écossais et rebaptisent l'Acadie «Nouvelle-Écosse».

Mais les Français n'ont pas tout perdu. Ils conservent encore l'île Saint-Jean (l'actuelle île du Prince-Édouard), ainsi que l'île Royale, sur laquelle ils décident de construire l'énorme fort de **Louisbourg**. L'objectif est de barrer l'entrée du Saint-Laurent aux Anglais pour les empêcher d'envahir le Québec.

Mais les Anglais ont un double avantage sur les Français: ils ont plus de bateaux, et surtout beaucoup plus de colons sur place. La France finit par perdre la guerre et toutes ses possessions canadiennes en 1763.



Un paradis terrestre?

En 1524, l'explorateur italien Giovanni Verrazzano décida de baptiser «Arcadie» la côte atlantique du Canada, à cause de «la beauté de ses arbres». Dans la Grèce antique, ce nom désignait une région considérée comme un paradis terrestre. Au fil du temps, la lettre «r» a disparu, donnant naissance au nom «Acadie». Le tableau représente le port d'Annapolis Royal en 1751.

L'Acadie historique

◀ Québec
Île Saint-Jean
(île du Prince-Édouard)
golfe du Saint-Laurent
(Nouveau-Brunswick)
Louisbourg
Île Royale
(île du Cap-Breton)
baie Française
(Nouvelle-Écosse)
Halifax

Les noms entre parenthèses sont les noms actuels.

1755: l'année noire

Après la conquête de l'Acadie par les Anglais en 1713, les Acadiens ont pu vivre en paix pendant une trentaine d'années. En 1749, ils constituaient encore la majorité de la population.

Mais en 1755, les Anglais décident de se débarrasser une bonne fois pour toutes de ces «étrangers». Sous prétexte qu'ils refusent de jurer fidélité au roi d'Angleterre, ce qui les aurait obligés à combattre les Français, les Acadiens sont embarqués de force sur des bateaux de marchandises et déportés dans différentes colonies anglaises d'Amérique du Nord.

Environ 7 000 Acadiens, sur une population totale de 18 000, sont ainsi expulsés. Ceux qui échappent à la déportation doivent se cacher dans les bois ou trouver refuge dans les colonies françaises (au Québec notamment).

Quelques-uns iront en **Louisiane**, alors territoire français. Leurs descendants, les **Cajuns**, y vivent encore aujourd'hui.

De nombreux Acadiens reviennent dans leur pays quelques années plus tard. Mais tous leurs biens et leurs terres ont été confiés à des colons anglais. Ils doivent se contenter de terres pauvres situées près des côtes.

Carte d'identité acadienne

Nombre actuel:
environ 300 000

☛ **Nouveau-Brunswick:** 250 000

☛ **Nouvelle-Écosse:** 40 000

☛ **Île du Prince-Édouard:** 6 500

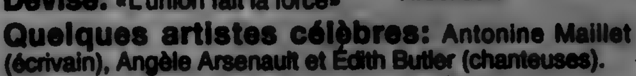
Drapeau: bleu, blanc, rouge (comme le drapeau français, mais avec une étoile jaune dans la partie bleue)

Fête nationale: l'Assomption, célébrée le 15 août

Devise: «L'union fait la force»

La chanteuse Angèle Arsenault.

Quelques artistes célèbres: Antonine Maillet (écrivain), Angèle Arsenault et Édith Butler (chanteuses).



Hymne national: *Ave Maris Stella*

Un voyage en enfer



Le «Grand Dérangement»: c'est ainsi que les Acadiens ont surnommé la déportation de plusieurs milliers d'entre eux en 1755. Voici un témoignage de l'époque.
«Les enfants furent séparés de leurs parents, les femmes de leurs maris, plusieurs d'entre eux n'ayant pas réussi à se réunir à ce jour. Nous étions tellement entassés sur les navires de transport que nous ne pouvions même pas nous étendre tous à la fois et, à cause de cela, il nous fut interdit d'emporter des objets de première nécessité. Quant aux [illegible] faibles et aux personnes âgées, beaucoup trouvèrent dans la mort la fin de leurs misères.»

EN BREF

Colombie

Une avalanche meurtrière

Un tremblement de terre a déclenché une avalanche de glace, de boue et de pierres qui a tué plus de 100 personnes dans un petit village de Colombie.

Irlande du Nord

Violence au bar

Deux hommes armés sont entrés dans un bar de Belfast, en Irlande du Nord, et ont tiré des coups de feu sur les consommateurs qui regardaient le match de soccer Irlande-Italie à la télévision. Bilan: six morts, tous catholiques. Ce massacre est un nouvel exemple de la haine qui existe entre catholiques et protestants en Irlande du Nord.

Europe

Le club des 13

L'Union européenne, qui regroupe 12 pays, accueillera bientôt un nouveau membre: l'Autriche. Une majorité d'Autrichiens ont en effet voté oui à un référendum sur l'entrée dans l'Union.

États-Unis

Baleines sauvées

La baleine bleue de Californie vient d'être retirée de la liste des espèces menacées de disparition. Sa population a en effet plus que doublé depuis les années 30, atteignant aujourd'hui environ 21 000 spécimens.

États-Unis

Des JO spéciaux

La quatrième édition des «Jeux olympiques gays» vient de se dérouler à New-York. Plus de 10 000 athlètes, la plupart homosexuels, venant de 42 pays, y ont participé. Les organisateurs espéraient que l'événement attirerait jusqu'à 500 000 spectateurs.

Monde

Armes en baisse

Pour la huitième année de suite, les dépenses d'armement et les ventes d'armes ont baissé dans le monde en 1993. Mais le nombre de guerres reste le même: 34 l'année dernière contre 33 en 1992.

Monde

Oiseaux menacés

Selon une étude réalisée par un institut international, deux tiers des espèces d'oiseaux dans le monde sont en diminution, et environ 1 000 risquent de disparaître. Par contre, les insectes destructeurs se portent bien. 17 espèces sont devenues résistantes à tous les insecticides.

Corée du Nord: le chantage nucléaire

Depuis plusieurs mois, la Corée du Nord menace de déclencher une guerre atomique contre son voisin, la Corée du Sud. Mais beaucoup d'experts internationaux pensent que c'est une tactique pour obtenir de l'aide financière des États-Unis.

La Corée du Nord est un pays communiste situé en Asie. Pendant très longtemps, elle a profité de l'aide économique de L'Union soviétique, également communiste. Mais la disparition de l'Union soviétique en 1991 a ruiné l'économie nord-coréenne.

En menaçant de déclencher une guerre atomique contre son voisin du Sud, la Corée du Nord a réussi à créer une tension internationale qui a obligé les États-Unis à réagir.

Par l'intermédiaire de l'ancien président américain Jimmy Carter, les deux pays se sont mis d'accord sur deux points:

1) La Corée du Nord accepte de geler son programme nucléaire militaire. Elle permettra également aux inspecteurs internationaux de venir visiter ses installations.

2) En échange, les États-Unis reprendront le dialogue avec la Corée du Nord et l'aideront à développer un programme nucléaire civil pour produire de l'électricité.

De leur côté, les Sud-Coréens estiment que les États-Unis se sont fait «rouler». Selon eux, les Nord-Coréens vont continuer à produire des bombes atomiques tout en recevant l'aide et l'argent des Américains.

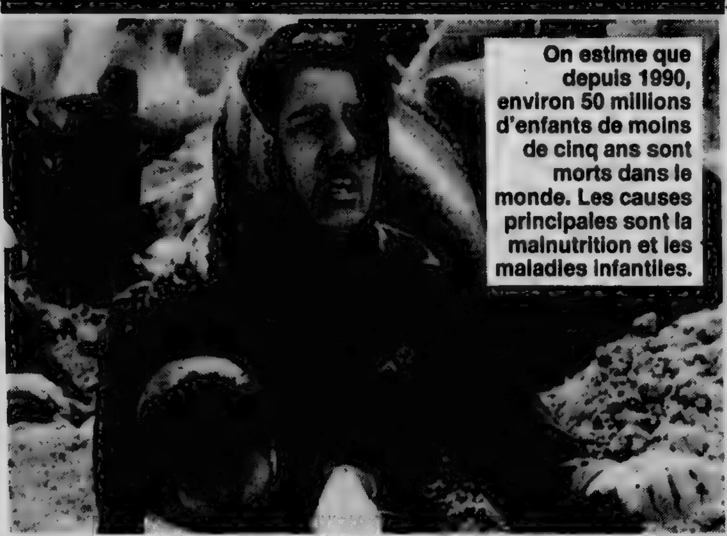


La Corée du Nord est la plus vieille dictature communiste du monde. Le maréchal Kim Il-Sung, âgé de 82 ans, dirige le pays depuis 1948!

✷ Info-quiz

1) Lequel de ces trois pays ne possède pas la bombe atomique: France, Canada, Chine?

Réponse page 4



On estime que depuis 1990, environ 50 millions d'enfants de moins de cinq ans sont morts dans le monde. Les causes principales sont la malnutrition et les maladies infantiles.

Santé des enfants: on est loin du sommet

En 1990, environ 70 pays ont participé au premier **Sommet mondial pour les enfants** à New York, aux États-Unis. L'objectif était de trouver des moyens pour diminuer la mortalité infantile et améliorer les conditions de vie des enfants. Quatre ans plus tard, la plupart des pays participants n'ont pas réussi à atteindre ces objectifs.

Exemple: **la rougeole**, une des principales maladies infantiles, tue encore environ un million d'enfants chaque année, soit le même nombre qu'en 1990.

Autre exemple: la **diarrhée**, qui tue presque trois millions d'enfants chaque année. Il suffit pourtant d'un petit paquet de **sel de réhydratation orale (SRO)** pour sauver les victimes.

L'un des objectifs du Sommet était de mettre des SRO à la disposition de 80 % des enfants du monde. On en est à 38 % seulement pour l'instant.

Selon les experts, l'échec du Sommet des enfants est dû à trois causes principales: le manque de volonté des gouvernements; les guerres civiles qui éclatent un peu partout dans le monde; et la mauvaise utilisation de l'aide internationale (argent que les pays riches donnent aux pays pauvres pour qu'ils se développent).

✷ Info-quiz

2) Combien coûte un sachet de SRO, suffisant pour sauver un enfant souffrant de diarrhée?

Réponse page 4

La guerre au laser

Depuis déjà plusieurs années, les experts militaires du monde entier, spécialement aux États-Unis, cherchent à développer des armes «non meurtrières» qui pourraient être utilisées dans les guerres futures.

Le but de ces nouvelles armes est de paralyser rapidement et efficacement une armée ennemie. Exemple: certains produits chimiques pourraient coller les roues des avions au sol, dissoudre le métal des armes, et transformer l'essence des véhicules en gelée pour les empêcher de circuler.

Les scientifiques effectuent également des recherches sur des balles «acoustiques» capables d'étourdir les soldats, ou encore des armes à rayons électromagnétiques pour les aveugler.

Ces armes feraient peut-être moins de morts, mais elles infligeraient quand même de très graves blessures aux combattants.



Des armes dépassées?

Rwanda: la France s'en mêle



La France a décidé d'envoyer 2 500 soldats au Rwanda pour tenter d'arrêter les massacres qui ont fait au moins 200 000 morts ces dix derniers mois.

Les combats opposent les deux principales ethnies vivant dans ce pays d'Afrique centrale:

1) Les Hutu: ils représentent 85 % de la population et contrôlent le gouvernement rwandais depuis 1959.

2) Les Tutsi: ils constituent environ 15 % de la population. Ils sont représentés par le **Front patriotique rwandais (FPR)**, une organisation politique et militaire qui combat le gouvernement.

L'intervention militaire de la France a suscité beaucoup de réactions négatives. Le FPR et les Tutsi en général sont contre parce que les Français ont soutenu le gouvernement hutu dans le passé.

Beaucoup de pays préféreraient que **l'Organisation des Nations unies (ONU)** envoit des **casques bleus** pour faire la paix au Rwanda, plutôt que de voir arriver des soldats français.

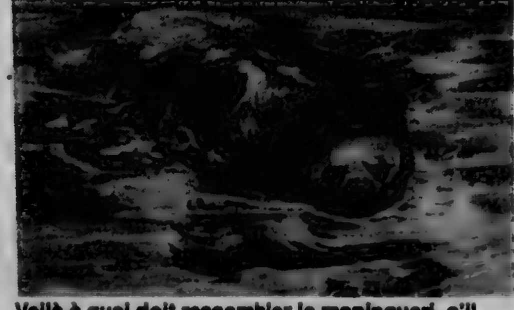
À la recherche du paresseux perdu

Depuis presque dix ans, un scientifique américain explore la forêt amazonienne pour tenter de retrouver un mystérieux animal cité dans les légendes indiennes.

Les Indiens du Brésil décrivent le «mapinguari» comme un animal terrifiant, grand comme un homme, et qui dégage un gaz paralysant quand on l'approche.

La plupart des scientifiques croient qu'il s'agit d'une espèce de paresseux qui aurait disparu il y a environ 8 500 ans. Les paresseux qui existent encore aujourd'hui sont des animaux très lents et pacifiques qui vivent dans les arbres.

Selon le professeur David Oren, les témoignages très précis des Indiens prouvent qu'il existe encore au moins une trentaine de mapinguaris dans la forêt amazonienne. Il a formé une équipe de six hommes armés de fusils anesthésiants et de masques à gaz pour tenter de les retrouver.



Voilà à quoi doit ressembler le mapinguari, s'il existe!

EN BREF

C.-B.

Arbres protégés

Le gouvernement de la Colombie-Britannique vient de créer 23 parcs naturels sur l'île de Vancouver. Objectif: protéger les arbres contre la coupe de bois.

Canada

Non coupable

Un tribunal militaire a déclaré non coupable le lieutenant-colonel Carol Mathieu, qui avait autorisé ses hommes à tirer sur les pillards lors d'une mission humanitaire en Somalie (Afrique). Durant cette période, les soldats canadiens ont tué trois Somaliens à coups de fusil. Un quatrième a été battu à mort.

Québec

Fête gâchée

Environ 300 jeunes ont causé des dégâts dans la ville de Québec durant la nuit de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), fête des Canadiens-Français. Deux voitures de police ont été brûlées et 23 personnes arrêtées.

Ontario

Loi anti-tabac

L'Ontario vient d'adopter la loi anti-tabac la plus sévère en Amérique du Nord. La vente de cigarettes est interdite aux jeunes de moins de 19 ans. Les pharmacies n'ont plus le droit de vendre de cigarettes et les distributrices automatiques sont supprimées.

Québec

Retour du rire

Grâce à un don d'un million de dollars d'une entreprise privée, le Musée de l'humour de Montréal pourra rouvrir ses portes le 19 juillet. Des problèmes financiers avaient causé la fermeture il y a cinq mois.

Canada

Prochain épisode

Un feuilleton télévisé «roman savon» produit par le Canada et l'Allemagne sera diffusé en Ontario et en Saskatchewan l'automne prochain. «Family Passions» raconte les aventures de deux riches familles propriétaires d'usines de voitures.

Canada

À la maison

À cause de la baisse du dollar, un plus grand nombre de Canadiens ont décidé de ne pas voyager cet été. Selon un récent sondage, 59 % des Canadiens ont l'intention de faire un voyage cette année, contre 68 % en 1993 et 70 % en 1992.

Le ciel est tombé sur la tête... des Québécois !

Des milliers de Montréalais ont pu observer le 15 juin dernier un événement très rare: la chute d'une météorite sur la Terre.

Cette pierre de l'espace, grosse comme un pamplemousse et pesant un kilo, s'est écrasée dans un champ près de Saint-Robert, un village situé à une centaine de kilomètres de Montréal. Selon les scientifiques, elle circulait dans l'espace depuis 30 millions d'années!

✷ Info-quiz

3) Combien de météorites ont été retrouvées au Canada?

Réponse page 4



La plus grosse météorite connue est tombée en Afrique en 1920. Elle pèse 60 tonnes.

Les météorites sont des bouts de comètes ou de planètes qui se détachent à la suite d'une collision dans l'espace.

Chaque jour, des milliers de météorites tombent en direction de la Terre. Mais la grande majorité d'entre elles brûlent au contact de l'atmosphère terrestre avant d'atteindre le sol (c'est le phénomène des **étoiles filantes**).

Dans le passé, certaines météorites ont créé des trous gigantesques sur la Terre. Au Canada, le plus connu est le **cratère de Sudbury**, en Ontario, qui mesure 200 km de diamètre! La météorite qui a creusé ce trou devait mesurer environ 20 km de diamètre.

Les mauvais perdants saccagent Vancouver

Des violentes bagarres entre manifestants et policiers ont éclaté à Vancouver, en Colombie-Britannique, après la défaite de l'équipe de hockey des Canucks le 14 juin.

Les Canucks de Vancouver ont perdu la **coupe Stanley** (finale de la Ligue nationale de hockey) contre les Rangers de New York. Quelques heures après le match, environ 70 000 personnes sont descendues dans les rues de la ville.

Selon les témoins, l'attitude agressive de la police a déclenché la colère de la foule. Les bagarres qui ont suivi ont fait plus de 200 blessés. De nombreux magasins ont été saccagés (vitres brisées, articles volés). On estime que les dégâts s'élèvent à plusieurs millions de dollars.

En 1991, la coupe Stanley a été gagnée par les Pingouins de Pittsburgh.

✷ Info-quiz

4) Dans quelle ville canadienne la finale de la coupe Stanley a-t-elle déclenché de violentes émeutes l'année dernière?

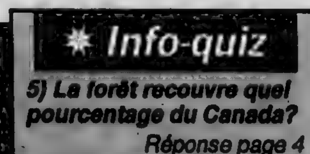
Réponse page 4

Les forêts partent en fumée

Plus de deux millions d'hectares de forêts ont disparu au Canada entre 1986 et 1991. Cela représente plus de trois fois la superficie de l'Île du Prince-Édouard.

La cause principale de cette diminution des forêts est la progression des terres agricoles. Depuis plusieurs années, le gouvernement a un programme de plantation d'arbres, mais cela ne suffit pas à combler les pertes.

D'autres facteurs contribuent à détruire les forêts: les incendies, les insectes et les maladies.



✷ Info-quiz

5) La forêt recouvre quel pourcentage du Canada?

Réponse page 4

Violence imaginaire?

Contrairement à ce que croient beaucoup de gens, la violence n'a pas vraiment augmenté au Canada ces dernières années.

Selon un sondage effectué par Statistique Canada auprès de 10 000 personnes, 24 % des sondés affirment avoir été victimes d'un vol ou d'une agression en 1993. C'est exactement le même pourcentage qu'en 1988.

Par contre, 46 % des personnes interrogées croient que la criminalité a augmenté dans leur quartier depuis 1988.

Selon le professeur Anthony Doob, un des auteurs de l'étude, cette fausse perception est notamment causée par les hommes politiques et les médias qui parlent constamment de criminalité, mais sans toujours vérifier les faits.





Économie rime avec écologie

Selon les experts, le ralentissement de l'activité économique au Canada ces dernières années a permis de diminuer la quantité de pluies acides.

En effet, les usines tournent au ralenti et produisent donc moins **d'anhydride sulfureux**, une des principales causes des pluies acides qui détruisent les arbres.

La diminution des pluies acides est également due aux différentes mesures anti-pollution adoptées ces dernières années par les gouvernements.

Exemples: des tampons sur les cheminées des usines qui retiennent l'anydride sulfureux; et l'utilisation de technologies nouvelles qui éliminent le polluant avant qu'il soit relâché dans l'atmosphère.

✷ Info-quiz

6) Quelle province canadienne produit le plus d'anhydride sulfureux?

Réponse page 4

Youpi! C'est l'été!



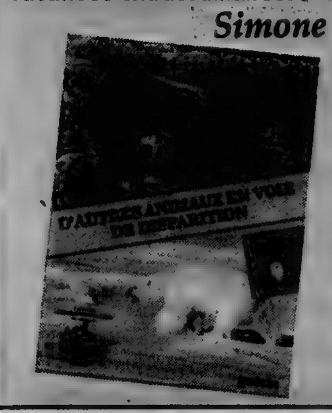
Salut!

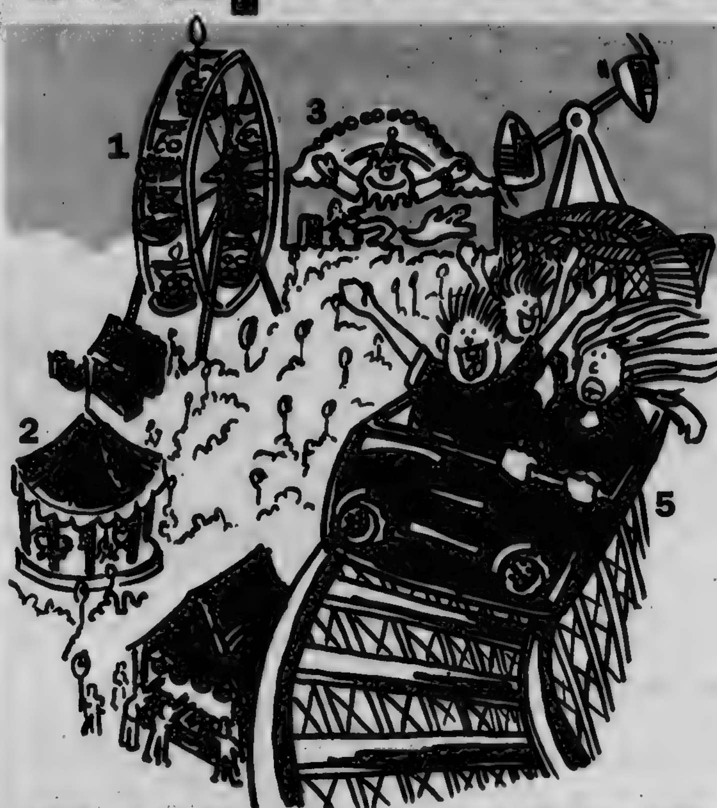
J'ai le grand plaisir d'annoncer la gagnante du concours de la LNH (Le Journal des jeunes du 20 au 26 mai): il s'agit de Janelle Vincent, de Winnipeg, au Manitoba. Félicitations Janelle et merci à tous les participants!

Autre nouvelle: mon deuxième livre, D'autres animaux en voie de disparition, vient d'être publié par la maison d'édition Guérin à Montréal. J'espère que certains d'entre vous pourront le trouver dans leurs écoles.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et des vacances extraordinaires!

Simone





Essaye de trouver les noms des différents jeux dans ce parc d'attractions.

Ah! Finalement c'est l'été! Le soleil, les plages, la crème glacée, la barbe à papa et les fêtes foraines nous attendent! Ce n'est pas une chose nouvelle. Les fêtes foraines existent depuis longtemps. Essaie de trouver les réponses suivantes:

1. En quelle année a-t-on construit la première grande roue?
A. 1789
B. 1893
C. 1839

2. Combien de personnes pouvaient monter à la fois?
A. 260
B. 500
C. 2 160

3. Où l'a-t-on installée?
A. en France
B. au Japon
C. aux États-Unis

4. Quelles sont les montagnes russes les plus hautes du monde?
A. le «Moonsault Scramble» au Japon
B. «The Ultimate» en Grande-Bretagne
C. «The Beast» aux États-Unis

5. Quelle est la hauteur de ces montagnes russes?
A. 105 mètres
B. 75 mètres
C. 58 mètres

6. Quelle est la vitesse maximum qu'on peut atteindre actuellement sur des montagnes russes?
A. 105 km/heure
B. 90 km/heure
C. 113 km/heure

7. Quel est le plus grand parc d'attractions du monde?
A. Disney World
B. Disneyland
C. le parc Astérix (en France)

8. Et le plus populaire?
A. Disneyland (États-Unis)
B. La Ronde (Montréal, Québ.)
C. Fantasyland (Edmonton, AB)

9. À la fête foraine, on a toujours soif. Quelle boisson gazeuse est la plus populaire dans le monde?
A. Pepsi-Cola
B. Coca-Cola
C. Seven Up

10. On a déjà annoncé que ce parc d'attractions était la 8e merveille du monde. Lequel est-ce?
A. Marineland (Niagara Falls, Ontario)
B. Crystal Palace (Dieppe, Nouveau-Brunswick)
C. Fantasyland (West Edmonton Mall, Alberta)

Légende ou vérité ?

1. Les éclairs voyagent à la même vitesse qu'une fusée qui se rendrait sur la Lune en trois secondes.

2. Il n'y a jamais eu de vagues de chaleur mortelles au Canada.

3. Les aurores boréales peuvent générer autant d'électricité que toutes les usines hydroélectriques.

4. Les chats nettoient leur fourrure avant la tempête.

5. Dans l'Arctique, la pluie verglaçante arrive en été.

6. On a enregistré une température de 40 degrés Celsius durant la journée la plus chaude au Canada.

7. Après une tempête électrique, on peu parfois sentir le gaz ozone.

8. Un homme lourd ne transpire jamais plus de 10 litres de sueur.

9. La radiation ultraviolette du Soleil est moins forte à la campagne qu'en ville.

10. On a déjà eu de la neige en été en Saskatchewan.

11. Il est dangereux de parler au téléphone durant une tempête électrique.

Les animaux de mer

Essaie d'identifier ces créatures marines.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

a. corail
b. concombre de mer
c. anémone
d. huître
e. pétoncle
f. escargot
g. méduse
h. pieuvre
i. calmar
j. étoile de mer
k. crabe
l. oursin
m. homard
n. crevette

Info-quiz

1) Le Canada.
2) 10 cents.
3) Une cinquantaine.
4) Montréal.
5) 28 %.
6) L'Ontario.

Le casse-tête de Michel

Michel a cinq dollars qu'il peut dépenser pour aller sur les manèges près de chez lui. En arrivant au parc d'attractions, il apprend qu'il peut acheter 3 coupons pour 1 $. Voici la liste des manèges et le nombre de coupons qu'il faut pour les utiliser. Les manèges les plus excitants coûtent le plus cher.

2 coupons: la scie, la maison hantée, marche lunaire, la grande roue

3 coupons: les autos tamponneuses, l'omelette, la grande boucle

4 coupons: les montagnes russes, le Cobra, Centrifuge

Michel veut essayer le plus de manèges possible. Il décide alors de ne monter qu'une seule fois sur chaque manège.

A) Si Michel décide d'essayer le plus de manèges qu'il peut, sur combien maximum pourra-t-il monter?

B) S'il préfère choisir les meilleurs manèges, combien de tours pourra-t-il faire?

C) S'il élimine le Cobra et Centrifuge, combien de meilleurs manèges pourra-t-il essayer?

Bonnes vacances à toutes et à tous! On se retrouve en septembre.

Réponses

Parc d'attractions: 1-B; 2-C; 3-C; 4-A- 5-B; 6-C (vitesse maximum du Moonsault Scramble, au Japon); 7-A; 8-A (300 millions de visiteurs de 1951 à 1989); 9-B; 10-C.

Dessin: 1-grande roue; 2-manège (ou carrousel); 3-train fantôme; 4-stand de tir; 5-montagnes russes.

Légende ou vérité? 1-vrai (les éclairs peuvent voyager à une vitesse de 140 000 km/s ou plus!); 2-faux (en 1936, 780 Canadiens sont morts durant une vague de chaleur); 3-vrai; 4-vrai; 5-vrai; 6-faux (c'était plutôt 45 degrés C); 7-vrai (c'est la senteur de fraîcheur après la tempête); 8-faux (il peut transpirer jusqu'à 19 litres); 9-faux (c'est le contraire); 10-vrai; 11-vrai (en dix ans, 380 Australiens sont morts ou ont été blessés alors qu'ils parlaient au téléphone pendant une tempête électrique).

Animaux de mer: 1-e; 2-d; 3-j; 4-f; 5-c; 6-h; 7-g; 8-b; 9-i; 10-l; 11-k; 12-a; 13-m; 14-n.

Casse-tête: A) 1 manège qui coûte 3 coupons, 1 manège de 4 coupons, 4 manèges de 2 coupons. B) 3 manèges de 4 coupons et 1 manège de 3 coupons; C) 1 manège de 4 coupons, 3 manèges de 3 coupons, 1 manège de 2 coupons.



NOUVELLES-gestion

Le bulletin d'information
de la Division scolaire franco-manitobaine n° 49

Volume 1, n° 2 Saint-Boniface (Manitoba) Juin 1994

L'ÉQUIPE DIVISIONNAIRE : DU SOLIDE !

L'équipe divisionnaire est en place. Et c'est, comme on dit, du solide !

À la tête de l'équipe : **Raymond Bisson**, Franco-Manitobain originaire de Dunrea.

Durant sa carrière dans le domaine de l'éducation, Raymond Bisson a été enseignant, orienteur scolaire, responsable des services d'orientation, directeur d'école et directeur général adjoint d'une division scolaire.

Raymond occupait le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Division scolaire Norwood lorsqu'il a accepté de relever le défi de faire de la DSFM la meilleure division scolaire au Manitoba.

Raymond Bisson a beaucoup contribué à la vie communautaire franco-manitobaine. Notons, entre autres, le travail accompli comme président du Festival du Voyageur, de la Société franco-manitobaine et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Détenteur d'un baccalauréat-ès-arts du Collège universitaire de Saint-Boniface, d'un certificat et d'un baccalauréat en éducation de l'Université du Manitoba, Raymond Bisson a également complété la scolarité pour la Maîtrise en éducation. Le nouveau directeur général de la DSFM entre en fonctions le 1er juillet.

Au niveau administratif, Raymond Bisson sera appuyé par **Cécile Berard**, secrétaire-trésorière de la DSFM, et par Maurice Chaput, directeur de l'entretien et du transport. Résidante d'Île-des-Chênes, Cécile est comptable en management accrédité *(CMA)*. Elle était depuis 1988 directrice générale de la Société franco-manitobaine.

Maurice Chaput, originaire de Sainte-Anne-des-Chênes où il habite toujours, a été directeur des travaux publics du village de Sainte-Anne. Il était depuis 1988 directeur de l'entretien pour la Division scolaire de la Rivière-Seine. Maurice Chaput est entré en fonction le 1er mai.

Enfin, l'équipe administrative pourra compter sur l'expérience et les compétences de **Louise Simard** *(secrétaire administrative)* et de **Madeleine Lang** *(secrétaire-relationniste)*.

L'équipe pédagogique divisionnaire est tout aussi impressionnante. **Roland Pantel**, l'actuel directeur des programmes de langues officielles et des services administratifs au Bureau de l'éducation française (BEF), occupera le poste de directeur de la programmation et du développement professionnel.

Ancien enseignant *(au Manitoba et en Australie)*, directeur adjoint de l'École Précieux-Sang, conseiller pédagogique au BEF et chargé de cours à la Faculté d'éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, le natif de Notre-Dame-de-Lourdes dirigera une équipe qui coordonnera, entre autres, les services pédagogiques, l'informatique, les centres de ressources et les programmes et services culturels.

La Commission scolaire est également heureuse d'annoncer la nomination des membres-clé de l'équipe chargée des services aux étudiant(e)s.

Alfred Phaneuf, actuel coordonnateur de l'éducation spéciale dans la Division scolaire de la Rivière-Rouge, sera le coordonnateur des services d'orientation et de l'éducation spéciale.

Joanne Dumaine, présentement orthopédagogue à l'École Précieux-Sang, sera la coordonnatrice des services orthopédagogiques.

Françoise Sirois, psychologue scolaire auprès des divisions scolaires de Saint-Boniface et de la Rivière-Rouge, sera la psychologue scolaire de la DSFM.

Émile Huberdeau, travailleur social en milieu scolaire dans la Division scolaire de Saint-Boniface, occupera les mêmes fonctions dans la DSFM.

Ce personnel-cadre sera sous la responsabilité d'un directeur ou d'une directrice des services aux étudiant(e)s, un poste qui sera comblé d'ici peu. ■

Supplément à La Liberté du vendredi 1er juillet 1994

VOS COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Marc BOILY
Saint-Boniface
237-3560 (dom.)
945-1602 (bur.)

Aurèle BOISVERT
Sainte-Anne
422-9042 (dom.)
235-4421 (bur.)

Léandre BUISSÉ
Saint-Boniface
254-0070 (dom.)
257-6061 (bur.)

Michelle CENERINI
La Salle
736-2970

Raymond CURÉ
Saint-Pierre-Jolys
433-7593

Hubert DEROCHE
Notre-Dame-de-Lourdes
248-2407 (dom.)
248-2309 (bur.)

Denis DRAGON
Saint-Boniface
256-7408 (dom.)
945-8526 (bur.)

Jeannette GILMORE
Saint-Jean-Baptiste
758-3226 (dom.)
746-2491 (bur.)

Tayeb MERIDJI
Saint-Boniface
237-6848

Antonio SIMARD
Saint-Lazare
683-2318

Louis TÉTRAULT
(président)
La Broquerie
424-5728 (dom.)
424-5774 (bur.)

NOUVELLES-gestion est une publication de la Division scolaire franco-manitobaine n°49.
Les bureaux provisoires sont situés au 204 – 131, boulevard Provencher *(2e étage de l'Édifice Centre-Ville, angle Taché et Provencher).*

Téléphone : **982-8950**
Télécopieur : 982-8955

Denis : tu vas nous manquer !

C'est avec regret que la DSFM a accepté la démission de Denis Dragon, commissaire de la Région urbaine et vice-président de la Commission.

Enseigant de profession, Denis a accepté un poste de directeur d'une école d'immersion à Dauphin. À cause de son déménagement dans ce village de l'Ouest du Manitoba, il ne pourra plus se permettre de bien représenter les parents qui l'avaient élu. Son mandat se termine donc le 15 juillet 1994.

«Denis était une personne vraiment engagée», souligne Louis Tétrault, président de la DSFM. «Il était vraiment impliqué. On ressentait chez lui ce sentiment de vouloir faire une différence. Il croyait à la gestion par les parents.»

«Ses interventions et ses contributions étaient bien réfléchies. Ses compétences et ses connaissances vont certainement nous manquer.»

Avec le départ de Denis Dragon, une élection partielle devra avoir lieu dans le quartier Lacerte de la région urbaine. Le Comité urbain devra également élire commissaire un de leurs représentant(e)s. La Commission scolaire devra aussi élire un nouveau vice-président.

Lucien : mille fois merci !

Un des membres de l'équipe de transition chargée de mettre en place la gestion scolaire franco-manitobaine a tiré sa révérence.

Lucien St-Vincent, ancien enseignant, directeur d'école et directeur général de la Rouge, a quitté la DSFM pour un repos bien mérité.

«Il a fait un travail incroyable», évalue Louis Tétrault, président de la Commission scolaire franco-manitobaine. «Il n'était plus physiquement capable de continuer à ce rythme. Les politiques régissant le fonctionnement de la commission ayant été élaborées, on s'est rangé à son avis, donc le dossier sera maintenant pris en charge par le personnel-cadre de la Division.»

Rappelons que Lucien St-Vincent, avec Antoine Fréchette *(directeur général par intérim)*, Laurent Gagné et Louise Simard, était l'un des employés de la première heure de la DSFM. On lui doit la préparation et la rédaction d'une bonne partie du manuel de politiques divisionnaires.

Par ailleurs, **Normand Dupasquier**, en prêt de services du CUSB, assurera les fonctions de directeur exécutif de la DSFM jusqu'au 24 juillet. **Annette Tétrault**, pour sa part, s'occupe de la comptabilité quotidienne de la DSFM.

Notre énoncé de mission

La Division scolaire franco-manitobaine, consciente de son rôle unique au Manitoba, au Canada et dans le monde en perpétuel changement, a pour mission:

- *d'assurer une formation de qualité à sa population estudiantine francophone du Manitoba en promouvant le développement de personnes autonomes, épanouies, compétentes, sûres de leur identité, fières de leur langue et de leur culture;*
- *d'établir un projet éducatif communautaire qui reflète les intérêts et les valeurs du milieu franco-manitobain, géré par les parents francophones du Manitoba.*

Mot du président

Notre avenir éducatif et communautaire nous appartient

L'expérience que j'ai vécue avec tant d'autres depuis janvier 1994 me rappelle mes plus beaux jours dans les chantiers de construction. On a beau étudier les plans de l'architecte, feuilleter les catalogues de fournisseurs, visiter des maisons-modèles. Rien nous prépare complètement à la joie et la fierté qu'on connaît lorsqu'on s'apprête à aménager la maison de nos rêves.

C'est le 1er juillet qu'on reçoit les clés de cette maison tant désirée par les parents franco-manitobains. C'est le 1er juillet qu'on devient les réels propriétaires de notre avenir éducatif et communautaire.

Les plans de l'architecte ont été long à développer. On pourrait même dire que les plans ont dû être soumis à l'autorité de la Cour suprême du Canada pour régler les questions de zonage!

Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a rappelé à tous les gouvernements provinciaux que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés les oblige à accorder aux parents francophones le droit de gérer l'éducation de leurs enfants. Cette victoire nous la devons aux parents qui n'ont jamais lâché et à leur association provinciale, la Fédération provinciale des comités de parents (FPCP).

Mais un droit, aussi essentiel qu'il puisse être dans notre réalité manitobaine, ne peut pas à lui seul garantir une éducation de qualité. Pas plus qu'un plan d'architecte puisse à lui seul garantir une maison habitable à l'épreuve des intempéries. Car les matériaux utilisés, les menuisiers et les menuisières et, enfin, les propriétaires et locataires contribuent



Louis Tétrault, président de la DSFM.

tous à la réussite ou à l'échec du projet.

L'élan, et la garantie de succès de notre projet éducatif, ont été donnés en premier temps par les parents. En choisissant d'inscrire leurs jeunes à une école de la Division scolaire franco-manitobaine, ils ont accordé le premier vote de confiance fondamental à ce nouveau projet éducatif et communautaire. Ce sont les parents qui ont donné au droit de gestion sa pleine légitimité et sa manifestation concrète.

L'élan, et la garantie de succès, ont été renforcés par les enseignantes et les enseignants qui ont accepté de se joindre à la Division scolaire franco-manitobaine. Leur vote de confiance était également essentiel à la réussite de la Division scolaire franco-manitobaine.

L'élan, et la garantie de succès, ont finalement été concrétisés par les personnes qui ont accepté de relever le défi de développer notre système scolaire. Comme vous le constaterez en lisant ce deuxième bulletin d'information, l'équipe divisionnaire est composée d'hommes et de femmes d'expérience dans tous les domaines de l'éducation au Manitoba.

Il est vrai que tout n'est pas encore terminé. Dès le 1er juillet, on aménage une maison où certains travaux restent à être terminés. Par contre, l'essentiel est en place pour la rentrée scolaire de septembre. Le plan de transport a été préparé, les négociations du transfert des écoles sont presque conclues, le personnel enseignant a été embauché.

Durant la première année scolaire de la Division scolaire franco-manitobaine, nous aurons tous – parents, enfants, enseignant(e)s et élu(e) – un rôle-clé à jouer. Je crois fermement que nous sommes en train de bâtir non seulement un meilleur système scolaire, mais aussi une nouvelle communauté, une nouvelle communauté d'intérêt qui a comme pôle d'attraction l'école et la famille.

Cette nouvelle communauté est essentiellement sans frontières, ouverte sur le monde. Dans notre nouvelle maison, il n'y a plus de murs inutiles séparant nos villages et nos écoles à travers la province.

Dans un premier temps, beaucoup de gens, d'une région à l'autre, devront faire connaissance. Et tout le monde devra y mettre du sien. Mais ça se fera. Car de l'Est ou de l'Ouest, du Sud ou du Nord, urbains comme ruraux, nous allons tous dans la même direction, vers un objectif commun, vers une communauté d'avenir.

Louis Tétrault

Le plan de transport scolaire

Voici les décisions qui faciliteront l'accès aux écoles de la DSFM

A quelques exceptions près, les élèves de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) se rendront à leur école en septembre comme cette année.

Le plan de transport scolaire, soumis au ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle le 31 mai dernier, prévoit l'achat de services de transport des divisions scolaires cédantes pour l'année scolaire 1994-1995.

Ainsi dans les régions à l'extérieur de Winnipeg, les divisions scolaires de la Rivière-Seine, de la Rivière-Rouge, de La Montagne, du Cheval-Blanc et d'Agassiz, fourniront aux élèves de la DSFM le même service de transport fourni durant l'année scolaire 1993-1994*.

Les coûts normaux se chiffrant au-delà des octrois du gouvernement provincial pour le transport scolaire seront partagés entre la DSFM et la division scolaire cédante.

Pour les élèves de l'École Saint-Lazare, la situation sera quelque peu différente. La Division scolaire Birdtail River cédera trois (3) autobus scolaires à la DSFM pour le transport de tous les élèves éligibles à ce service. La DSFM demandera très bientôt des soumissions pour les trois circuits d'autobus scolaires.

NOMBRE APPROXIMATIF D'ÉLÈVES ÉLIGIBLES AU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 1994

Division cédante	Niveau scolaire	Nombre d'élèves
Rivière-Seine	M à 12	868
Rivière-Rouge	M à 12	399
La Montagne	M à 12	168
Cheval-Blanc	M à 10	70
Birdtail River	M à 12	74
Agassiz	M à 12	33
Saint-Boniface	M à 12	364
Saint-Vital	M à 12	602
Norwood	M à 12	60
Total		2 638

En milieu urbain, la situation se présente ainsi. Tous les élèves de la maternelle à la 8e année éligibles aux services de transport continueront à bénéficier du même service fourni par leur division scolaire respective, soit les Divisions scolaires Norwood, Saint-Boniface et Saint-Vital.

Les élèves du secondaire *(secondaire 1 à secondaire 4)* ne devraient pas, en 1994-1995, bénéficier des services de transport scolaire car les octrois de transport aux élèves du secondaire en milieu urbain ont été supprimés par le gouvernement provincial.

Malgré cette suppression, la DSFM prévoit de maintenir le service de transport aux quelque 341 élèves du Collège Louis-Riel provenant de Saint-Boniface et de Saint-Vital.

Pourquoi ? Car la plupart des divisions scolaires urbaines ont 3 écoles secondaires ou plus à l'intérieur de leurs frontières. Par contre, la DSFM n'a que deux secondaires, situés à 1 km à peine l'un de l'autre, pouvant accueillir tous les ayants droit de la région métropolitaine.

D'après la DSFM, ne pas offrir un service de transport limiterait sérieusement le droit d'accès à l'éducation française garanti par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

La province ayant supprimé les octrois de transport des élèves des secondaires de Winnipeg, la DSFM compte présenter les coûts supplémentaires de ce service dans ses prévisions budgétaires comme coûts additionnels permanents et essentiels pour atteindre les objectifs propres à l'éducation dans la langue de la minorité.

Les coûts supplémentaires sont estimés à 418 $ par élèves. 182 élèves de Saint-Boniface et 159 élèves de Saint-Vital seraient éligibles. Coût total estimé pour 1994-1995 : 142 538 $. *(Voir le budget provisoire en page 8.)*

Puisque le Collège Louis-Riel reçoit aussi quelque 71 élèves des divisions urbaines anglophones *(Winnipeg, St. James-Assiniboia, Assiniboine South, Fort Garry, River East, Seven Oaks, Transcona-Springfield)*, la DSFM a aussi demandé au gouvernement provincial d'accorder une aide financière à ces commissions scolaires pour assumer les coûts de transport de ces élèves du secondaire inscrits à Louis-Riel.

* *Les critères pour le transport scolaire varient d'une région à l'autre. Pour les détails, voir les pages régionales de ce bulletin.*

À noter : *Les parents recevront l'horaire du service d'autobus de leur école dès qu'ils seront finalisés vers la mi-août.*

Comité des bureaux divisionnaires

Pour une décentralisation rationnelle, efficace et économique

On sait que nos communautés savent bien accueillir le monde.

Le mot d'ordre reçu des comités de parents, des enseignants et des représentants régionaux consultés par le Comité des bureaux divisionnaires est simple : mettre un maximum de ressources dans la pédagogie plutôt que les bâtiments.

Tayeb Meridji, commissaire de la région urbaine et président du Comité des bureaux divisionnaires, explique : «Le comité a reçu comme conseils lors des consultations de viser la rationalisation, l'efficacité et l'économie. Il faut utiliser d'une façon maximale les infrastructures scolaires et communautaires.»

Après avoir inventorié les infrastructures et les options disponibles, le Comité a entrepris une vaste consultation auprès de toutes les personnes concernées. Le comité a par la suite identifié deux principes qui guideront le choix final. Ces principes sont la décentralisation structurelle et la décentralisation fonctionnelle.

La décentralisation structurelle permettrait, par exemple, d'établir des bureaux dans plusieurs régions en fonction des services offerts par ces différents bureaux. «La structure actuelle prévoit des bureaux régionaux dans chacune des quatre régions», explique le président du Comité.

«Ces bureaux régionaux pourraient servir de bureaux satellites de la DSFM. De cette façon, on pourrait utiliser pleinement les locaux et le personnel de ces bureaux.»

Le principe de décentralisation fonctionnelle vise à donner une plus grande visibilité et à développer chez les francophones un sens d'appartenance à la Division scolaire franco-manitobaine.

«Les réunions de la commission scolaire pourraient avoir lieu à travers la province. Les réunions-clé des équipes administratives, les sessions de développement professionnel, etc., pourraient avoir lieu dans les différentes écoles et dans les différentes communautés au courant de l'année.»

«Ce genre de décentralisation peut aussi provoquer des retombées économiques pour les petites communautés. Il n'y a même pas besoin d'avoir des services de restauration.»

«On sait que nos communautés savent bien accueillir le monde. On n'a qu'à penser aux soupers paroissiaux et aux autres activités communautaires. Cette implication communautaire est essentielle et c'est elle qui va créer un réel sens d'appartenance à la DSFM, même pour les personnes qui n'ont pas d'enfants à l'école.»

Le Comité, composé des commissaires Louis Tétrault, Michelle Cenerini, Raymond Curé, Hubert Deroche et Tayeb Meridji, poursuit ses travaux.

Prochaines étapes : l'adoption d'une politique divisionnaire sur la décentralisation fonctionnelle et une étude de faisabilité des besoins en lieux physiques.

«On va sans doute faire appel à un expert-conseil pour mener l'étude des différentes possibilités en lieux physiques. L'étude établirait les avantages, les inconvénients et les coûts des divers scénarios. Car il faut tenir compte des coûts. Les personnes consultées nous l'ont répété : n'oubliez pas, il s'agit de dollars destinés à la pédagogie. Et on nous demande de respecter ça.» ■

AVIS IMPORTANT AU SUJET DES INSCRIPTIONS

Voici le règlement régissant les inscriptions des élèves de la DSFM pour l'année scolaire 1994-1995.

Les élèves qui étaient inscrits en **1993-1994** aux écoles françaises et aux programmes français des divisions scolaires cédantes resteront inscrits pour la durée de l'année scolaire **1994-1995** aux mêmes écoles et aux mêmes programmes transférés à la DSFM.

Seuls les élèves suivants seront autorisés à s'inscrire à une autre école de la DSFM :

- Les élèves qui doivent changer d'école à la fin du cycle élémentaire. Les écoles qui les accueillent seront les mêmes que celles qui les accueillaient en **1993-1994**.

Toute demande de transfert d'une école à une autre faite par un groupe de parents sera décidée par la Commission scolaire franco-manitobaine.

Francisation et phase d'accueil

Un rapport d'évaluation des besoins

Plusieurs élèves de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) fréquenteront pour la première fois cet automne une école franco-manitobaine. D'autres auront besoin d'aide supplémentaire pour atteindre leur plein potentiel.

L'intégration à l'école française et les chances de réussite de ces enfants seront grandement facilitées par le programme d'accueil prévu dans 14 des 20 écoles de la Division.

D'après le rapport soumis à la Commission scolaire le 1er juin par la pédagogue Lucille Maurice, coordonnatrice intérimaire du programme d'accueil, 408 jeunes *(environ 9,2% de la population estudiantine)* bénéficieraient d'un programme d'accueil.

Lucille Maurice a compilé son évaluation des besoins de la phase d'accueil d'après les données fournies par les directeurs et directrices d'école.

«Ils se sont basés sur les nouvelles inscriptions et sur les élèves qui fréquentent déjà leur école», explique la coordonnatrice. «Les directrices et directeurs connaissent très bien les parents, les familles et les enfants de leur communauté.»

Le nombre d'élèves ayant besoin d'un programme d'accueil varie d'une école à l'autre. Les deux tiers de ces jeunes seront des élèves de la maternelle à la 3e année. Dans la grande majorité des écoles secondaires, aucun besoin n'a été identifié.

«Dans certaines communautés, comme Saint-Georges par exemple, il n'y avait plus d'école française», précise Lucille Maurice. «Les enfants étaient inscrits à un programme d'immersion française situé dans une école anglaise. Au début, tous ces jeunes, de la maternelle à la 12e année, auront sans doute besoin d'aide supplémentaire.»

Comme le souligne le document de travail préparé par le Bureau de l'éducation française (BEF) et adopté par la Commission scolaire fin avril, le programme d'accueil est en réalité une phase d'accueil. C'est une période de transition qui permet à l'enfant de s'intégrer complètement à l'école française.

Pour assurer la réussite de cette transition, le programme aurait besoin de 14 enseignant(e)s à temps partiel *(4,75 équivalences temps plein)* appuyés de 36 auxiliaires. Les intervenants professionnels seront responsables de la préparation de la programmation et de l'évaluation des élèves. Pour leur part, les auxiliaires travailleront avec les enfants qui vont recevoir cette aide à l'extérieur de la salle de classe régulière.

Le programme d'accueil étant un domaine pédagogique nouveau, la formation des intervenants est essentielle. Tous les membres du personnel du programme d'accueil recevraient donc 9 journées de formation durant l'année scolaire, dont trois pleines journées durant le mois d'août.

La Commission scolaire avait aussi demandé à Lucille Maurice de trouver le matériel pédagogique pour la phase d'accueil.

Dans ce domaine, les ressources sont plutôt rares. «Le seul matériel pédagogique utilisable que je connaisse a été publié au Québec. Il est basé sur l'approche communicative. Il y a donc beaucoup de travail oral. Ce matériel est très bien agencé et organisé. Les thèmes sont choisis en fonction des intérêts des groupes d'âge des enfants.»

La prochaine tâche de Lucille Maurice et de son sous-comité sera la préparation d'un outil d'évaluation qui permet d'identifier les besoins de l'élève et de faciliter son intégration. Les membres du sous-comité sont : Joanne Dumaine, Anna Labelle et Colette Balcaen.

Le financement du programme d'accueil dépendra des montants alloués par la province pour les coûts reliés aux obligations additionnelles de la DSFM *(voir page 8)*.

Les membres du Comité d'accueil et de francisation, présidé par le commissaire Tayeb Meridji, sont : la commissaire Michelle Cenerini et les représentantes et représentants régionaux Michèle Lagimodière-Gagnon *(Est)*, Carmelle Mulaire *(Urbain)*, Guy Dumont *(Ouest)* et Anne-Marie Fillion *(Sud)*. ■

LES BESOINS EN RÉSUMÉ

Nombre d'écoles	14 de 20 *(70%)*
Nombre d'enfants	408 de 4 448 *(9,2%)*
Nombre d'enseignant(e)s	14 *(4,75 ÉTP)*
Nombre d'auxiliaires	36
Budget prévu	
Salaires	731 250 $
Formation professionnelle	46 750 $
Matériel pédagogique	63 500 $
Total	841 500 $

RECTIFICATIF

Dans le dernier numéro de NOUVELLES-gestion, la photo des enfants de la prématernelle d'accueil avait été mal identifiée. Les enfants étaient de la Mini-maternelle du Parc Windsor hébergée à l'école Van Belleghem.

Critères d'admission des non-ayants droit

Le travail d'évaluation se fera au niveau de l'école. La recommandation sera formulée au niveau régional. La Commission scolaire rendra la décision finale.

Voici la procédure adoptée par la DSFM pour admettre des non-ayants droit à une école franco-manitobaine.

Jeannette Gilmore a présidé le comité chargé du développement des critères d'admission. Elle explique : «Il faut comprendre que ces critères d'admission s'appliquent aux enfants de parents non-francophones, aux enfants des non-ayants droit. Car tout enfant de père ou de mère francophone a automatiquement droit à une école dans la Division scolaire franco-manitobaine.»

«Chaque école doit vivre avec les élèves qu'elle a. Dans les communautés rurales, on ne voulait pas fermer la porte aux parents non-francophones prêts à accepter qu'on fonctionne uniquement en français. Contrairement au milieu urbain, ou à la situation dans les plus grands villages, dans les plus petites communautés, il n'y a pas toujours un choix d'école ou de programme au niveau local. On ne peut pas se permettre de toujours dire non.»

Ainsi la procédure adoptée le 18 mai par la DSFM prévoit la création d'un comité d'évaluation au niveau de chaque école *(voir l'encadré ci-dessus : Demande d'admission : la procédure).*

«En ayant un comité dans chaque école, on peut plus facilement évaluer la situation et les besoins de la communauté locale», explique Jeannette Gilmore.

Toutefois, le dossier d'admission doit être soumis au Comité régional qui formulera une recommandation à la Commission scolaire qui prendra la décision finale.

Un élément essentiel de l'admission d'un enfant non-ayant droit est l'engagement que devront prendre les parents des enfants (voir *Devoirs et responsabilités des parents demandants*). «Les parents de l'enfant doivent accepter qu'ils ont des devoirs et des responsabilités. Ils doivent s'assurer qu'il y ait des livres en français à la maison et qu'ils acceptent la philosophie et le fonctionnement de la DSFM.»

La présidente du Comité ajoute : «Les parents qui feront la demande auront à coeur l'éducation en français de leurs enfants. Ce sont des personnes très positives et ouvertes. Ce ne seront pas des personnes qui causeraient des problèmes.»

Les membres du Comité étaient : Jeannette Gilmore *(commissaire-région Sud et présidente du Comité)*, Michelle Cenerini *(commissaire-région Est)*, André Carbonneau *(représentant-Sud)*, André Lafrenière *(représentant-Est)*, Diane Bazin *(représentante-Ouest)* et Rita Simoens *(représentante-Urbain)*.

DEMANDE D'ADMISSION : LA PROCÉDURE

1. La demande est présentée à l'école.
2. Le directeur prépare le dossier de l'élève.
3. Le dossier est présenté à un comité composé du directeur d'école, d'un représentant du comité scolaire et d'un représentant du Comité régional.
4. Les parents se présentent en entrevue devant ce comité.
5. Le comité fait rapport au Comité régional.
6. Le Comité régional fait ses recommandations à la Commission scolaire franco-manitobaine, qui prend la décision finale.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES PARENTS DEMANDANTS

La procédure proposée prévoit aussi la préparation d'un formulaire d'admission que doivent signer les parents qui demandent d'inscrire un non-ayant droit à une école de la Division scolaire franco-manitobaine.

Le formulaire d'admission pour les non-ayants droit comprend les articles suivants.

1. Les parents s'engagent à promouvoir la langue française chez l'enfant.
2. Les parents s'assurent que l'enfant ait accès aux ressources françaises.
3. Les parents reconnaissent que le français est la langue de communication et de fonctionnement entre l'école et les parents.
4. Les parents acceptent que l'enfant soit évalué d'après l'outil d'évaluation du programme d'accueil.
5. Les parents acceptent que l'enfant pourrait être renvoyé du programme si les parents et l'enfant manquaient à leurs engagements.
6. Les parents acceptent que l'enfant aura à suivre un programme d'accueil ou de francisation si la direction de l'école le recommandait.

DÉFINITION D'UN AYANT DROIT

- *Résident du Manitoba dont la première langue qu'il a apprise et qu'il comprend encore est le français;*
- *citoyen canadien qui réside au Manitoba et qui a reçu au moins quatre ans d'enseignement scolaire au niveau élémentaire dans le cadre d'un programme français au Canada;*
- *citoyen canadien qui réside au Manitoba et qui est le père ou la mère d'un enfant qui reçoit de l'enseignement scolaire au niveau élémentaire ou secondaire dans le cadre d'un programme français au Canada ou qui a reçu un tel enseignement pendant au moins quatre ans.*

Cinq réponses-clé pour comprendre le budget

Le 30 juin 1994, le ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle recevra les prévisions du premier budget de fonctionnement de la Division scolaire franco-manitobaine. À l'heure où nous allions sous presse, les prévisions préliminaires adoptées par la Commission scolaire à sa réunion du 15 juin faisaient l'objet d'étude et de consultation par les divers comités régionaux.

Voici, sous forme de questions-réponses, les explications des prévisions budgétaires pour l'année 1994-1995.

Q *Quels principes ont guidé la préparation des prévisions de ce premier budget de fonctionnement ?*

R La Commission scolaire a voulu, dans la mesure du possible, maintenir le statu quo pendant cette première année de fonctionnement, ayant essentiellement les mêmes élèves, les mêmes enseignant(e)s et les mêmes écoles.

Le deuxième principe directeur très important est celui de l'équité. Certaines écoles ont de très bons programmes de musique, par exemple. D'autres n'en ont pas. Afin d'offrir une qualité égale de programmation dans toutes les écoles, certains nouveaux postes ont été inclus pour les écoles qui n'en avaient pas.

Enfin, la DSFM a des obligations légales imposées par la Charte canadienne.

Q *D'où proviennent les revenus de la Division scolaire franco-manitobaine?*

R Le gros des revenus provient de la province du Manitoba. Comme toutes les autres divisions scolaires, la DSFM va recevoir des octrois basés sur le nombre d'élèves. Avec quelque 4 450 élèves, ce montant devrait se chiffrer à environ 16 millions de dollars.

D'autres revenus proviendront des taxes foncières des propriétaires. Bien que la Division scolaire franco-manitobaine ne puisse pas prélever des taxes foncières, la loi scolaire oblige les divisions cédantes à verser à la DSFM une part des taxes prélevées localement. Cette part est calculée en fonction du pourcentage d'élèves qui fréquenteront une école de la DSFM. Ce montant se chiffre à 5,2 millions de dollars.

Q *Est-ce que ces revenus ordinaires sont suffisants pour assurer le bon fonctionnement de la DSFM ?*

R En un mot, non. Au niveau des revenus provenant des prélevés locaux, par exemple, le montant par élève est inférieur de 375 $ à la moyenne provinciale. Cela représente un manque à gagner de 1,67 million de dollars par rapport à la moyenne provinciale.

Il y a aussi toute la question des coûts supplémentaires rattachés au fonctionnement de la DSFM.

Q *Quels sont ces coûts supplémentaires ?*

R À cause de sa mission, de sa structure démocratisée et de ses obligations légales, la DSFM doit prévoir des montants supplémentaires pour atteindre ses objectifs. Presque 900 000 $ sont nécessaires pour les programmes d'accueil *(voir page 6)*.

Environ 1 million de dollars seront consacrés au principe d'équité mentionné plus haut. Il faut prévoir quelque 140 000 $ pour le transport des étudiants des secondaires en région urbaine *(voir page 4)*.

Les coûts d'implantation coûteront 250 000 $. Il y aura l'achat d'équipements et de matériels qui ne pouvaient pas être partagés avec les divisions scolaires cédantes.

Il faut prévoir 250 000 $ en coûts supplémentaires pour le fonctionnement de la Commission scolaire, des comités régionaux et des comités scolaires. Pour que les parents puissent participer pleinement à la gestion, il faut que les comités régionaux et les comités scolaires aient un minimum de ressources financières et humaines pour fonctionner.

Q *Comment la DSFM trouvera-t-elle les revenus nécessaires pour fonctionner comme elle le doit ?*

R Si le gouvernement du Manitoba est sérieux *(et tout indique qu'il l'est)* dans sa volonté de permettre une réelle gestion par les parents franco-manitobains, il devra tenir compte de deux facteurs. Le premier est que la DSFM doit au moins avoir des revenus égaux à la moyenne provinciale.

Cependant, le gouvernement provincial doit aussi tenir compte des obligations additionnelles de la DSFM. Cela veut dire qu'un financement équitable se situe à un niveau légèrement supérieur à la moyenne provinciale.

En 1993-1994, la moyenne provinciale se chiffrait à 5 718$ par élève. En arrondissant à 6 000 $ par élève, la DSFM aurait des revenus de 26,7 millions de dollars, un montant qui lui permettrait de respecter son mandat et d'atteindre ses objectifs.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à contribuer financièrement à la mise en place de la gestion scolaire. La Saskatchewan a reçu 21,9 millions de dollars et l'Alberta, 24 millions. On espère connaître le montant pour le Manitoba bientôt.

RÉGION DE l'Est

LE COMITÉ RÉGIONAL

Roland Gauthier (Saint-Joachim), président
Michelle Lagimodière-Gagnon (Lagimodière), vice-présidente

QUARTIER NOËL-RITCHOT
Charles Arbez
Léo Teillet

QUARTIER GABRIELLE-ROY
Michelle Cenerini (commissaire)
1 poste vacant

QUARTIER LAGIMODIÈRE
Michelle Lagimodière-Gagnon
Louis Paquin

QUARTIER POINTE-DES-CHÊNES
Aurèle Boisvert (commissaire)
André Lafrenière

QUARTIER SAINT-JOACHIM
Roland Gauthier
Louis Tétrault (commissaire)

QUARTIER SAINT-GEORGES
Gilles Avanthay

Les écoles *Noël-Ritchot, Gabrielle-Roy, Lagimodière, Pointe-des-Chênes, Saint-Joachim et Saint-Georges-Powerview.*

Desservant les communautés *de La Salle, Saint-Norbert, Saint-Adolphe, Île-des-Chênes, Lorette, Sainte-Geneviève, Sainte-Anne, Richer, La Broquerie, Saint-Labre, Woodridge, Saint-Georges, Pinefalls et Powerview.*

TRANSPORT SCOLAIRE : LES DÉTAILS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1994-1995

La DSFM achètera les services de transport scolaire de la Division scolaire de la Rivière-Seine et de la Division scolaire Agassiz *(voir page 4)*.

Voici les critères utilisés pour déterminer qui aura droit au transport scolaire durant l'année 1994-1995.

Pour les jeunes des écoles ayant appartenu à la Seine :

M. à 4 : tout enfant vivant à 0,8 km ou plus de l'école a droit au transport scolaire.

5 à 12 : dans les villages, tout enfant vivant à 1,2 km ou plus de l'école; dans le rural, tout enfant vivant à 0,8 km ou plus de l'école.

Pour les élèves de la région de Saint-Georges, tout enfant vivant à 0,8 km ou plus de l'école aura droit au transport scolaire.

Les directrices et directeurs d'école de la Région Est pour 1994-1995

Voici, par école, les personnes qui occuperont les postes de direction dans les écoles de la Région Est. Notons qu'il y a un poste à combler, celui de la direction de l'École Saint-Georges.

Dans les 5 autres écoles de la région, il n'y aura aucun changement par rapport à l'année scolaire qui se termine.

École Gabrielle-Roy :	Jean-Maurice Lemoine
École Lagimodière :	Patricia Danylchuk
École Noël-Ritchot :	Georges Prescott
École Pointe-des-Chênes :	Armand St-Hilaire
École Saint-Joachim :	Gilles Normandeau
École Saint-Georges :	(poste à combler)

ÉLECTION PARTIELLE À GABRIELLE-ROY

C'est le 19 juillet qu'aura lieu, si nécessaire, l'élection partielle pour élire un représentant ou une représentante du Quartier Gabrielle-Roy au Comité régional de l'Est. Les personnes intéressées ont jusqu'au 30 juin pour soumettre leur formulaire de candidature à Raymond Bédard, directeur du scrutin.

On peut obtenir le formulaire de candidature conçu pour la DSFM par Élections Manitoba aux bureaux divisionnaires provisoires de la DSFM *(204 – 131, boulevard Provencher, Saint-Boniface, tél. : 982-8950)*. Les personnes désirant plus d'informations peuvent communiquer directement avec Raymond Bédard au 1-424-5238 (La Broquerie).

L'un des deux postes de représentants régionaux du Quartier Gabrielle-Roy était vacant suite à la démission de Jacques Trudeau qui avait choisi de se représenter comme commissaire de la Division scolaire de la Rivière-Seine.

SAINT-GEORGES : ÇA AVANCE

On devra peut-être ajouter quelques classes portatives à l'école de Saint-Georges. Roland Gauthier, président du Comité régional, indique que cela devrait être possible. «Aimé Delaquis, le responsable de la région sud-est de la Commission du financement des écoles publiques, s'est déjà rendu sur les lieux et il a indiqué qu'il n'y aurait pas de problème pour avoir le financement de la province pour les classes portatives.»

L'école de Saint-Georges sera située dans l'actuel centre communautaire *(auparavant une école)*. Louis Allain, directeur de l'école de Saint-Laurent, travaillera du 15 juillet au 15 août à l'organisation de l'école pour septembre.

RÉGION DE **l'Ouest**

***Les écoles** de Saint-Lazare, Saint-Laurent, Saint-Léon, et les écoles élémentaire et secondaire de Notre-Dame-de-Lourdes.*

***Desservant les communautés** de Saint-Lazare, Saint-Laurent, Saint-Léon et Notre-Dame-de-Lourdes*

LE COMITÉ RÉGIONAL

Hubert Deroche (Notre-Dame-de-Lourdes), président
Antonio Simard (Saint-Lazare), vice-président

QUARTIER SAINT-LÉON
Gilles Martel

QUARTIER SAINT-LAURENT
Guy Dumont

QUARTIER SAINT-LAZARE
Antonio Simard (commissaire)

QUARTIER ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
Diane Bazin
Fernand Comte

QUARTIER ÉCOLE SECONDAIRE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
Hubert Deroche (commissaire)

Clés en main, gardons les portes ouvertes

Malgré les nuages d'incertitude qui ont plané sur la région de Notre-Dame-de-Lourdes, le Comité régional de l'Ouest est confiant que le transfert des deux écoles de Notre-Dame-de-Lourdes aura lieu comme prévu le 1er juillet 1994.

Afin de diminuer les craintes que pourraient avoir certains parents de Notre-Dame-de-Lourdes, le Comité régional a publié deux bulletins d'information préparés localement et distribués par la poste à tous les résidants de Notre-Dame-de-Lourdes et de Saint-Léon.

Le bulletin bilingue de 8 pages rappelle aux parents qu'il n'y aura pas de changements aux niveaux des programmes et du personnel des écoles de Saint-Léon et de Notre-Dame-de-Lourdes. Le bulletin explique aussi le fonctionnement de la Division scolaire franco-manitobaine et les diverses politiques adoptées pour son fonctionnement.

«Il faut informer le monde en général», explique Hubert Deroche, président du Comité régional de l'Ouest. «On ne peut pas se limiter à seulement informer nos parents. Il faut que tous les membres de la communauté soient au courant.»

Le Comité régional a choisi de publier un bulletin bilingue pour informer tous les membres de la communauté, tant les francophones que les anglophones. «Si les anglophones sont mal informés, ça cause des ennuis et du mauvais sang», souligne Hubert Deroche. «On a remarqué que lorsqu'on prend le temps de bien informer tout le monde, leur dire ce qu'on fait et pourquoi, ça donne très rapidement des résultats positifs.»

LES PARENTS DE LAURIER

La Division scolaire franco-manitobaine a reçu début juin la réponse officielle de la Division scolaire Turtle River.

Cette Commission soutient qu'elle offre le meilleur programme possible dans les circonstances et ne voit pas la nécessité d'en céder la gestion.

Le Comité régional de l'Ouest n'a pas oublié les parents de Laurier et d'autres villages de la région où le programme ou l'école ne sont pas gérés par la DSFM. D'ailleurs le Comité régional a indiqué aux parents de Laurier qu'ils ont son appui et ses encouragements.

Les parents de 70 enfants sur un total de 124 (56%) avaient indiqué l'automne dernier qu'ils préféraient rester avec la Division scolaire Turtle River. Par contre, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui définit les droits minoritaires en éducation, est sans appel. Les parents des enfants voulant une éducation en français langue première telle que définit par la loi manitobaine ont le droit dans la mesure où le nombre est suffisant.

La loi scolaire permet au ministre de l'Éducation d'intervenir en ordonnant à la Commission scolaire franco-manitobaine et à une autre commission scolaire de conclure l'accord s'il estime qu'il est opportun de le faire ou qu'il est nécessaire de le faire en vertu de l'article 23 de la Charte.

LES DIRECTIONS SCOLAIRES 1994-1995

Voici, par école, les personnes qui occuperont les postes de direction d'école dans la Région Ouest.

École Notre-Dame-de-Lourdes :	Marie Dacquay
Institut collégial Notre-Dame :	Denis Bibault
École Saint-Léon :	Gérald Grenier
École Saint-Lazare :	Lorraine Tremblay
École Saint-Laurent :	Louis Allain

RÉGION DU 

Les écoles *de Sainte-Agathe, Saint-Pierre, Saint-Jean-Baptiste élémentaire et Saint-Jean-Baptiste secondaire.*

Desservant les communautés *de Sainte-Agathe, Saint-Pierre-Jolys, Otterburne, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Letellier, De Salaberry et Montcalm.*

LE COMITÉ RÉGIONAL

Jeannot Robert (Sainte-Agathe), président
André Carbonneau (Saint-Pierre), vice-président

QUARTIER SAINT-PIERRE
André Carbonneau
Raymond Curé (commissaire)

QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE ÉLÉMENTAIRE
Léa Barnabé
Anne-Marie Fillion

QUARTIER SAINTE-AGATHE
Jeannot Robert

QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE SECONDAIRE
Jeannette Gilmore (commissaire)

REUNIONS D'INFORMATION À SAINT-PIERRE

À la demande des comités de parents des écoles élémentaire et secondaire de Saint-Pierre-Jolys, deux réunions d'information ont eu lieu dans ce village de la Région Sud.

Louis Tétrault *(président de la DSFM)*, Raymond Curé *(commissaire)*, André Carbonneau *(représentant régional-quartier Saint-Pierre)*, Antoine Fréchette *(directeur général par intérim)* et Lucille Maurice *(coordonnatrice intérimaire du programme d'accueil et de francisation)* ont répondu aux questions des parents intéressés à en connaître davantage sur les programmes et le fonctionnement de la DSFM.

La réunion du 7 juin s'est déroulée en français. La réunion du 23 juin s'est déroulée en anglais. Le programme d'accueil de la DSFM et les critères d'admission des non-ayants droit ont semblé intéresser plus particulièrement les parents.

SONDAGE À SAINTE-AGATHE

Le comité de parents de l'École Sainte-Agathe a réalisé un sondage auprès des parents de cette école. Les résultats du sondage ont été présentés au Comité régional.

Parmi les priorités identifiées par les parents de Sainte-Agathe, notons les besoins en informatique *(ordinateurs et logiciels)*, l'amélioration de la bibliothèque scolaire et son informatisation et l'amélioration des outils audio-visuels dans l'enseignement.

LE CAMP ROUGE, ÇA BOUGE !

Un camp d'été pour les jeunes de 4 à 12 ans sera organisé dans la Région Sud. On utilisera l'École Sainte-Agathe pour plusieurs des activités. Renseignements : Yvonne Robert au 1-882-2459 (dom.) ou au 1-882-2155 (bur.).

TRANSPORT SCOLAIRE

La DSFM achètera les services de transport scolaire de la Division scolaire de la Rivière-Rouge *(voir page 4)*. Voici les critères utilisés par la Rivière-Rouge pour déterminer qui a droit au transport scolaire durant l'année 1994-1995.

Les jeunes de la maternelle à la 12e année :

Tout enfant vivant à 1,6 km ou plus de l'école a droit au transport scolaire.

Les élèves de la maternelle vivant dans un village : 0,4 km ou plus.

Notons enfin que les 10 élèves de la Division scolaire Boundary inscrits à l'école élémentaire de Saint-Jean-Baptiste et les 18 élèves de la Division scolaire Hanover inscrits à l'école élémentaire de Saint-Pierre continueront à bénéficier du même service de transport fourni par la Division scolaire de la Rivière-Rouge.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Collège Saint-Jean-Baptiste aura un nouveau professeur de sciences à l'automne. Richard Verrier, originaire de La Broquerie, nouvellement diplômé du Collège universitaire de Saint-Boniface, remplacera Jim Dewart qui enseignera à l'école secondaire de Saint-Pierre à l'automne. Le Comité régional tient à remercier M. Dewart pour ses 23 années d'enseignement à Saint-Jean-Baptiste.

Au niveau des directions d'école, Pauline Gagné, originaire de Saint-Pierre-Jolys, conseillère pédagogique au BEF, sera la directrice de l'École Sainte-Agathe. Elle succède à Estelle St-Hilaire qui enseignera à Saint-Pierre-Jolys cet automne.

Daniel Faucher, enseignant à l'École élémentaire Saint-Pierre, a été nommé directeur de cette école.

LES DIRECTIONS SCOLAIRES

École Sainte-Agathe :	Pauline Gagné
École élémentaire Saint-Pierre :	Daniel Faucher
École élémentaire Saint-Jean-Baptiste :	Bernard Gagné
Collège Saint-Jean-Baptiste :	Roger Vermette

RÉGION **Urbaine**

Les écoles *Taché, Louis-Riel, Précieux-Sang, Lavallée et Lacerte.*

Desservant les communautés *de Norwood, Saint-Boniface, Saint-Vital, Fort Garry et le grand Winnipeg.*

LE COMITÉ RÉGIONAL

Murielle Gagné-Ouellette (Lavallée), présidente
Rita Simoens (Lacerte), vice-présidente

QUARTIER LACERTE Denis Dragon (commissaire) Rita Simoens	QUARTIER LAVALLÉE Maurice Auger Murielle Gagné-Ouellette
QUARTIER LOUIS-RIEL Gilbert Laberge Léandre Buissé (commissaire)	QUARTIER PRÉCIEUX-SANG Raymond Gouin Tayeb Meridji (commissaire)

QUARTIER TACHÉ
Marc Boily (commissaire) — Carmelle Mulaire

Transport scolaire : les détails

La DSFM achètera les services de transport scolaire des Divisions scolaires Norwood, Saint-Boniface et Saint-Vital *(voir page 4)*.

Voici les critères utilisés pour déterminer qui aura droit au transport scolaire durant l'année 1994-1995.

Pour les jeunes de l'École Précieux-Sang:

Maternelle : lorsque l'enfant doit traverser une artère principale (Marion; Goulet, chemin Ste-Marie, DesMeurons, Archibald) non surveillée, peu importe la distance de l'école;

M. à 4 : 1 km ou plus de l'école;

5 à 6 : 1,5 km ou plus *(option autobus scolaire ou billets pour le transport public, au choix des parents);*

7 à 9 : 1,5 km. Billets pour le transport public.

Pour les jeunes des écoles Taché, Lacerte et Louis-Riel :

M. à 3 : Tous les jeunes obligés de traverser la Transcanadienne, peu importe la distance;

M. à 3 : 1,2 km ou plus de l'école;

4 à 6 : 1,5 km ou plus de l'école;

7 à 8 : 2,4 km ou plus de l'école.

Pour les jeunes de l'école Lavallée :

M. à 4 : 1,5 km ou plus de l'école;

5 à 9 : 1,6 km. Le transport sera fourni par autobus scolaire.

Rappelons que le transport des élèves des secondaires en milieu urbain ne sera plus subventionné par la province en 1994-1995.

Par contre, la Division scolaire franco-manitobaine fera une demande auprès du gouvernement provincial pour financer le transport des étudiant(e)s inscrits aux deux écoles secondaires de la Région Urbaine, le Collège Louis-Riel et l'École Précieux-Sang *(voir pages 4 et 8)*. ■

LES DIRECTIONS SCOLAIRES 1994-1995

Voici, par école, les personnes qui occuperont les postes de direction d'école dans la Région Urbaine.

Louis-Riel :	Léo Robert (directeur); Monique Fisette (adjointe)
École Taché :	Renée-France Labossière
Lacerte :	Georges Druwé (directeur); Lefco Doche (adjointe)
Précieux-Sang :	Michel McDonald (directeur); Alexis Bertrand (adjoint)
École Lavallée :	Normand Boisvert (directeur); Simone Druwé (adjointe)

ÉLECTION PARTIELLE À LACERTE

Le Comité régional urbain tient à remercier Denis Dragon des énormes services rendus à la DSFM et à la Région Urbaine.

«On a surtout apprécié sa polyvalence et son don de pouvoir tirer les choses au clair», indique Murielle Gagné-Ouellette, présidente du Comité régional urbain.

Le mandat de Denis Dragon prendra fin le 15 juillet 1994 *(voir page 2)*. Il y aura donc élection partielle dans le quartier Lacerte. Le Comité régional urbain devra aussi élire commissaire un de ses représentant(e)s .

«Dépendant des échéanciers, on pourrait élire notre commissaire avant la tenue de l'élection partielle», explique la présidente. «Pour nous, il est essentiel que l'équilibre entre les régions soit maintenu au sein de la Commission scolaire franco-manitobaine.»